



Le point sur...

Le Baccalauréat professionnel :
insertion et/ou poursuite d'études ?

commissions
professionnelles
consultatives

cpc info 53

premier semestre 2013

Avant-propos

Insertion et/ou poursuite d'études ? Ce numéro 53 de CPC info interroge la double finalité du Baccalauréat professionnel au moment où celui-ci se trouve confronté à un contexte en pleine mutation en raison de la rénovation de la voie professionnelle, de la réforme de la voie technologique et de la demande croissante d'accès à l'enseignement supérieur exprimée par les bacheliers professionnels.

Cette question sous-tend celle de la professionnalisation : celle-ci, qui s'acquiert encore pour une bonne part au niveau secondaire, se déporte-t-elle inéluctablement vers l'enseignement post Baccalauréat sous la pression des demandes économique et sociale ? Une série d'articles offre des regards croisés qui permettent de mieux cerner ces interrogations.

Le premier article dresse un état des lieux historique et statistique du Baccalauréat professionnel. Institué en 1985 pour élever le niveau de qualification et conduire 80 % d'une classe d'âge au Baccalauréat afin (déjà !) de développer la compétitivité économique requérant un niveau plus élevé des qualifications de la main d'œuvre, le Baccalauréat professionnel, diplôme d'insertion, connaît un développement continu du nombre de formés et de spécialités jusqu'en 2007. À partir de 2008, la rénovation de la voie professionnelle, avec le passage du Baccalauréat professionnel en trois ans, entraîne une hausse des flux. Le Baccalauréat professionnel devient la seconde voie d'accès au Baccalauréat devant le Baccalauréat technologique.

Un second article analyse les premiers effets de la rénovation de la voie professionnelle sur les effectifs et les résultats du Baccalauréat professionnel. Les flux d'élèves augmentent comme le nombre de lauréats. De même, les bacheliers professionnels étant plus nombreux à poursuivre leurs études, notamment en STS, leur réussite dans ces sections tend à progresser.

Deux enquêtes font ensuite l'objet de deux articles, l'enquête Génération du CEREQ et l'enquête IVA (à 7 mois), qui traitent de l'insertion des sortants de Baccalauréat professionnel. L'enquête Génération montre que 97 % des sortants de Baccalauréat professionnel ont accès à un emploi dans les trois premières années de vie active et ce dans un délai relativement court. Les emplois dont bénéficient les bacheliers professionnels (plus souvent que l'ensemble d'une génération), sont le point d'entrée d'une trajectoire d'évolution sur le marché du travail, sans cependant parvenir à favoriser leur promotion sociale et professionnelle. L'enquête IVA montre, quant à elle, les effets de la conjoncture sur le devenir des bacheliers professionnels, dont le taux d'emploi néanmoins reste proche de celui des sortants de la voie technologique et largement supérieur à celui des sortants moins diplômés (CAP notamment).

Les articles suivants traitent du choix du Baccalauréat professionnel qui a été fait pour les métiers d'opérateur de fabrication, de pilote d'installation, de la chimie, ou pour celui de facteur d'orgues, qui exigent à la fois une solide qualification, un bon niveau de culture générale et une autonomie certaine. Un article présente ensuite la rénovation de la série technologique sciences et technologies industrielles et montre comment elle renforce ses spécificités en se déprofessionnalisant afin de promouvoir les vocations scientifiques et technologiques. Enfin le cas particulier du Brevet Professionnel (BP) Banque, est analysé. Diplôme postérieur à l'insertion, il joue un rôle d'ascenseur social pour des personnes ayant été embauchées avec un diplôme de niveau V.

Au final, l'ensemble de ces articles montre que l'insertion professionnelle, finalité prioritaire du diplôme, reste d'actualité et que les bacheliers professionnels ont toute leur place sur le marché du travail.

Ce numéro se clôt par la traditionnelle rubrique « Par ailleurs » qui présente deux résumés d'études publiées par la DGESCO. La première porte sur la place, le rôle et le statut du diplôme dans les conventions collectives, la seconde illustre, en s'appuyant sur le cas du secteur sanitaire et social, l'incidence d'une rénovation de diplôme dans la cartographie de l'offre de formation. Le dernier article présente la rénovation du BTS Conception et réalisation de carrosseries.

Sommaire

Depuis novembre 1984, CPC Info est l'organe semestriel d'information des commissions professionnelles consultatives du ministère de l'Éducation nationale.

À l'origine strictement informatif et centré sur les travaux de création et d'actualisation de diplômes de l'enseignement technologique et professionnel menés au sein des différentes CPC, CPC Info s'est peu à peu ouvert à des approches et des thèmes moins étroitement circonscrits et, par la même, à des contributions sensiblement diversifiées.

La part consacrée aux articles s'est ainsi parallèlement développée pour devenir prépondérante.

Reproduction autorisée
à condition expresse
de mentionner la source

Avant-propos

Le point sur ...

Le Baccalauréat professionnel :
insertion et/ou poursuite
d'études ?

Par ailleurs

Organigramme

Avant-propos	3
> Le Baccalauréat professionnel de sa création à sa place actuelle dans les formations professionnelles par Chantal Labruyère et Françoise Kogut , Céreq	7
> Les bacheliers professionnels et la poursuite d'études par Catherine Noël et Christine Rebière, DGESCO A2-3	17
> Entrer sur le marché du travail à l'issue d'une formation de Baccalauréat professionnel par Valérie Ilardi et Emmanuel Sulzer, Céreq	23
> L'insertion professionnelle des bacheliers professionnels 7 mois après la fin des études par Éric Chan-Pang-Fong et Isabelle Robert-Bobée, DEPP	29
> Le positionnement du Baccalauréat STI2D par Norbert Perrot, IGEN	41
> Du Bac Pro au BTS, les diplômes en lien avec le secteur de la chimie par Catherine Gay, CG Conseil	45
> Un Baccalauréat professionnel Artisanat et Métiers d'Art option « Facteurs d'orgue » par Jean Borel, IEN	49
> Un cas particulier : le Brevet professionnel Banque. Un diplôme postérieur à l'insertion par Jean Claude Billiet, IGEN	53
> La professionnalisation. Quelle utilisation dans la conception des diplômes professionnels ? par Stéphane Balas, DGESCO A2-3	55
> Quelle place, quel rôle et quel statut du diplôme dans les grilles de classification des branches professionnelles ? par Pascal Caillaud, Université de Nantes, Nathalie Quintero et Fred Séchaux, Céreq	61
> Incidence d'une rénovation de diplôme sur la cartographie de l'offre de formation en région : l'exemple du secteur sanitaire et social par Sabine Mengin, Philippe Passemard et Rodolphe Ejnes, Cabinet Geste	71
> Rénovation du BTS. Conception et réalisation de carrosseries (BTS CRC) par Jean-Jacques Diverchy, IA-IPR	79
Organigramme du bureau DGESCO A2-3	87

Le point sur . . .

Le Baccalauréat professionnel de sa création à sa place actuelle dans les formations professionnelles

par Chantal LABRUYÈRE et Françoise KOGUT
Céreq

Institués par le décret n° 85-127 du 27 novembre 1985, les premiers Baccalauréats professionnels ont été mis en place par anticipation, à titre expérimental (5 spécialités et 63 sites), dès la rentrée 1985, puis ont été déployés à partir de la rentrée 1986 sur tout le territoire, avec une multiplication rapide des spécialités (15 dès la rentrée 1987). La création de ce nouveau diplôme de niveau IV répondait aux préoccupations d'une classe politique qui se fixait comme objectif, au début des années 80, d'élever le niveau de formation et de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat en l'an 2000, pour améliorer la compétitivité de l'économie par une hausse du niveau des qualifications de la main d'œuvre⁽¹⁾. Comme la plupart des transformations importantes de l'offre de diplômes, cette réforme de 1985 tient autant, si ce n'est plus, aux ambitions de la politique éducative d'une équipe gouvernementale⁽²⁾ qu'à la prise en compte des évolutions du système d'emploi. Sans nier l'existence de besoins non satisfaits pour des profils de techniciens de production à niveau IV, exprimés par certains industriels de la métallurgie qui regrettaient la poursuite d'étude systématique des bacheliers technologiques en BTS, les experts consultés⁽³⁾ avaient fait part de leur relatif scepticisme quant aux besoins de diplômés de ce niveau sur le

marché du travail. Et selon A. Prot, acteur et témoin des débats de cette époque, l'UIMM, souvent présentée comme élément moteur dans cette réforme, aurait mis du temps à adopter une position commune de toutes ses composantes, et n'aurait finalement guère joué de rôle dans la prise de décision⁽⁴⁾. Néanmoins les milieux patronaux adoptèrent très rapidement le Baccalauréat professionnel, à quelques exceptions près, notamment parce que ce nouveau diplôme, dont la vocation d'insertion professionnelle était affirmée, faisait une place significative à la formation en entreprise, avec la systématisation du principe des périodes de formation en entreprise (en moyenne 16 semaines), et qu'il pouvait être préparé, en CFA, par la voie de l'apprentissage.

Nous allons dans une première partie, présenter le bilan de la création de ce nouveau diplôme de 1986 à 2007, en reprenant les principaux résultats du travail conduit en 2008 pour la DGESCO⁽⁵⁾, puis nous présenterons les principaux effets de la réforme intervenue en 2009⁽⁶⁾, qui a transformé assez radicalement le paysage de l'offre de formations, sans toucher pour autant, si ce n'est à la marge, à la structure de l'offre de diplômes. Aussi, alors qu'ils ont eu un parcours de formation très différent, les jeunes qui passent leur Baccalauréat professionnel aujourd'hui détiennent, *in fine*, le même diplôme que

(1) La comparaison avec le Japon, très dynamique au plan économique, qui amène alors 90 % d'une classe d'âge au niveau bac, va devenir un argument récurrent pour justifier et l'ambition politique (80 % d'une classe d'âge au niveau bac) et la création de ce nouveau diplôme professionnel de niveau IV (cf. A. PROT).

(2) Politique congruente avec les aspirations de la communauté enseignante des lycées professionnels qui souhaitait revaloriser l'image de leurs établissements en proposant des formations de niveau IV (comme le note également A. Prot).

(3) A. Prot cite, à l'appui de cette analyse, la communication du Directeur du CEREQ lors d'un CIC le 25 février 1985.

(4) Même si son directeur de la formation (B. Bachelot) avait fourni un appui décisif à la proposition émise par la mission Bloch, l'UIMM aurait été partagée, pendant plusieurs mois, sur la création de ce nouveau diplôme (A. Prot, p. 120).

(5) CPC Documents n° 4/2009, tomes 1&2.

(6) Décret 2009-145 de février 2009.

Le point sur...

leurs prédécesseurs. Un diplôme censé cependant leur ouvrir plus facilement les portes de l'enseignement supérieur, sans toucher pour autant aux perspectives d'insertion professionnelle, plutôt bonnes, qu'offrait sa version antérieure. L'avenir dira si l'accent mis actuellement par différents acteurs, sur les opportunités de poursuite d'études, dans une conjoncture de taux de chômage des jeunes très élevé, ne risque pas de brouiller un peu plus les frontières de la voie professionnelle et de la voie technologique et de se traduire par un transfert des recrutements des opérateurs/techniciens de production vers le niveau III.

De 1986 à 2007 : un développement continu du nombre de spécialités et de formés

Après une croissance très rapide du nombre de spécialités au cours des dix premières années (5,5 créations par an en moyenne), le processus de diffusion à l'ensemble des champs professionnels s'est poursuivi, à un rythme un peu moins soutenu cependant, entre 1996 et 2007 (2 spécialités supplémentaires par an en moyenne). Avec, au cours de cette période, un nombre important de rénovations qui se sont traduites par des scissions de diplômes en plusieurs options, puis dans nombre de cas, en spécialités distinctes lors de la rénovation suivante. Au total, en vingt ans ce ne sont pas moins de 130 Baccalauréats professionnels diffé-

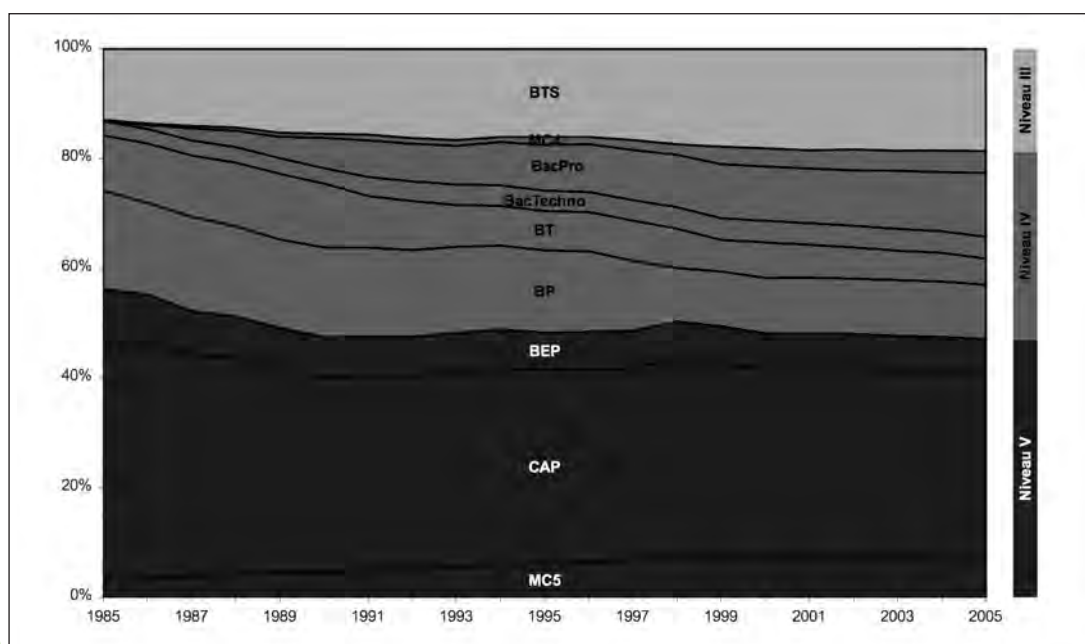
rents qui ont vu le jour, si l'on compte la cinquantaine qui a été abrogée pendant la période. Cf. graphique G1 ci-dessous.

En ce qui concerne le nombre d'élèves en formation, il connaît une progression tout aussi remarquable : au bout de dix ans, les effectifs en dernière année de formation atteignent 80 000 jeunes (73 600 élèves et 6 900 apprentis), puis ils progressent encore d'un quart dans les douze années suivantes, jusqu'à dépasser les 100 000 en 2007 (82 100 élèves et 18 600 apprentis).

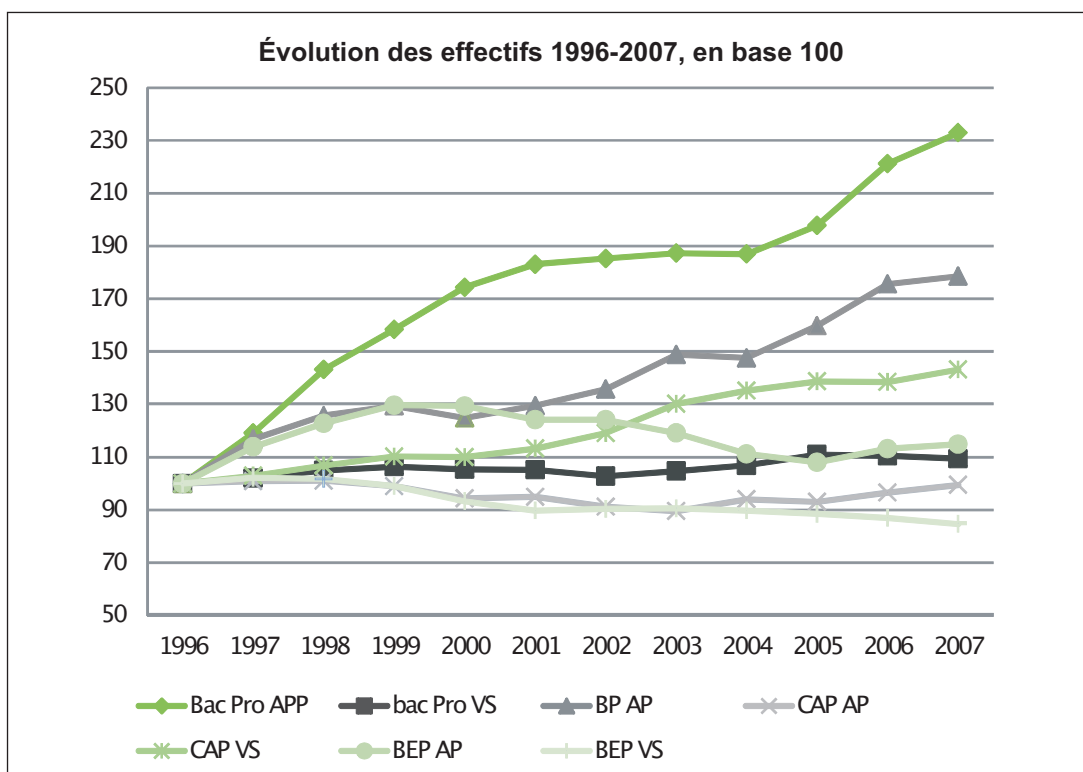
Mais cette progression est tirée par l'apprentissage, dont les effectifs doublent entre 1996 et 2005, jusqu'à faire jeu égal (autour de 19 000 apprentis chacun) avec le BP dont les effectifs connaissent également une progression régulière, mais un peu moindre, sur toute la période.

En voie scolaire en revanche, le Baccalauréat professionnel connaît une progression beaucoup plus lente (10 % sur la période), avec même une légère érosion des effectifs en fin de période (2005-2007), alors que l'apprentissage continue sa progression. En comparaison, les effectifs d'apprentis en CAP ont plutôt tendance à stagner, voire à régresser jusqu'en 2005, avant d'engager un léger redressement en fin de période. Mais en volume le CAP compte malgré tout quatre fois plus d'apprentis que le Baccalauréat professionnel en 2007, alors qu'à l'inverse, en voie scolaire, le Bac-

G1 : Répartition du nombre de diplômes du ministère de l'Éducation nationale par niveau de formation entre 1985 et 2005



G2 : Évolution des effectifs d'élèves et d'apprentis entre 1996 et 2007



calauréat professionnel est très largement en tête, avec 37 000 élèves de plus que le CAP⁽⁷⁾. Cf. graphique G2.

Dans la voie scolaire, la stagnation des effectifs de Baccalauréat professionnel en fin de période accompagne la réduction régulière des effectifs inscrits en BEP à partir de la fin des années 90 (moins 15 % entre 1996 et 2007), que ne parvient pas à compenser entièrement une progression lente du taux de poursuite d'étude des BEP en Baccalauréat professionnel. Celui-ci ne progresse en effet que de 8 % en dix ans pour s'établir largement en dessous des 50 % en 2007⁽⁸⁾, ce qui est insuffisant pour améliorer significativement le taux d'accès au Baccalauréat professionnel.

L'ensemble de ces mouvements affecte donc la place occupée par les effectifs de Baccalauréat professionnel (scolaires + apprentis) dans l'ensemble des effectifs de formés, tous niveaux confondus : en 2005, les élèves de Baccalauréat pro occupaient ainsi 13 % des effectifs globaux et 35 % du niveau IV. Cf. graphique G3 ci-après.

≡ Le Baccalauréat professionnel s'installe progressivement dans le paysage de la formation professionnelle des adultes

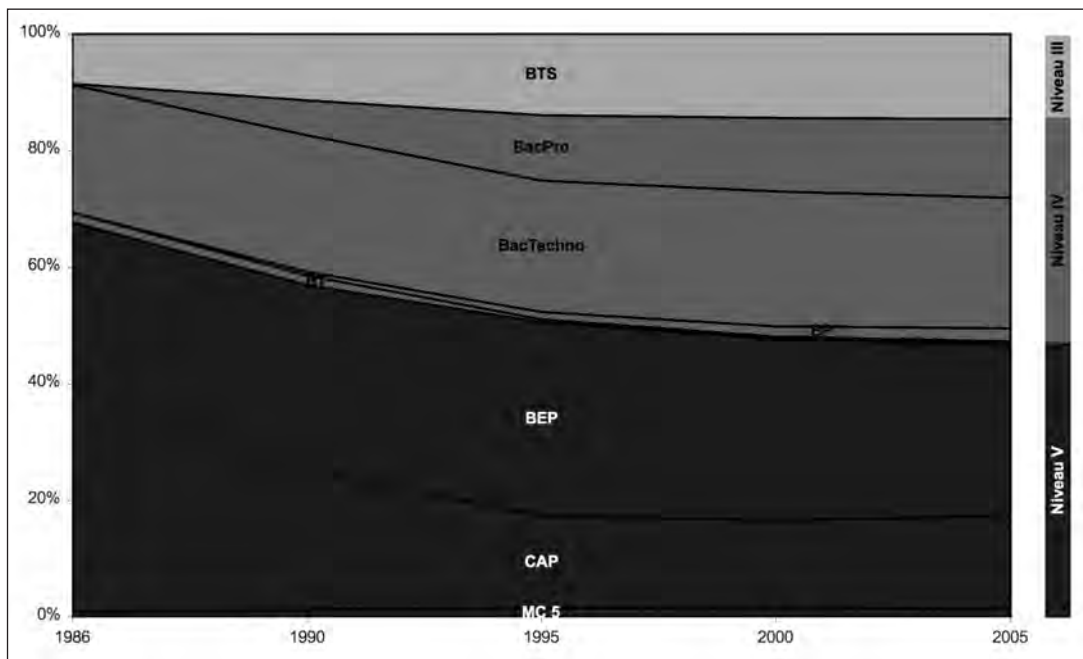
Au milieu des années 90, le Baccalauréat professionnel prend sa place également dans l'offre de formation continue grâce notamment au développement des contrats de qualification qui offrent une seconde chance aux jeunes sortis précocement du système scolaire. En 2006, avec 10 000 candidats inscrits au titre de la formation continue, auxquels on pourrait ajouter les 6 000 « candidats libres », le Baccalauréat est bien installé dans le paysage : ces candidats représentent 14 % de l'ensemble des candidats au Baccalauréat professionnel (mais seulement 11 % des diplômés, du fait d'un taux de réussite plus faible, surtout pour les candidats libres).

En volume, les effectifs du Baccalauréat professionnel en formation continue dépassent même depuis 2002 ceux du BEP. Mais après une décennie de progression régulière, cette voie au Baccalau-

(7) À noter cependant que cet écart en faveur du Bac pro en voie scolaire (VS= voie scolaire) s'est réduit au fil des années puisqu'il était de 44 000 en 1996, date à laquelle le CAP commence à regagner du terrain.

(8) 42,5 % seulement des sortants de terminale BEP poursuivent en Bac Pro ainsi que 10,7 % des sortants de CAP (source RERS, édition 2007, p. 107).

G3 : Évolution de la part des effectifs en dernière année de formation (scolaires + apprentis) par type de diplôme et niveau de formation



réat professionnel enregistre également une chute brutale de ses candidats en 2007 (-15 %), probablement du fait de la nouvelle réglementation relative aux contrats de professionnalisation (le même phénomène est enregistré pour le BP). Le même tassement est perceptible pour l'accès au Baccalauréat professionnel par la VAE ; alors que 4 200 candidatures avaient été enregistrées en 2005, le nombre de candidats s'établit à 3 800 en 2007, répartis sur un grand nombre de spécialités⁽⁹⁾, dont dix tout au plus réunissent plus de 100 candidats (exclusivement dans les services).

L'arrivée du Baccalauréat professionnel, corrélée à la baisse des diplômes de niveau V (en particulier du CAP) a donc largement contribué à modifier en vingt ans, la structuration de l'offre de certifications du ministère de l'Éducation nationale et du coup les flux de formés comme les flux de candidats.

≡ **Une forte hétérogénéité selon les spécialités...**

La diffusion du modèle du Baccalauréat professionnel et la réorganisation de l'offre concrète de formation qu'il entraîne et qui se traduit par des évolutions notables dans la structure des jeunes inscrits en formation initiale et des candidats aux examens n'obéissent cependant pas à un principe

d'harmonisation naturelle. Au milieu des années 2000, selon les spécialités, des écarts importants existent en matière d'effectifs selon le régime d'inscription (scolaire, apprenti, formation continue) ou en matière de taux de réussite des candidats à l'examen.

Ainsi en 2007, le nombre d'élèves varie de 1 (Baccalauréat professionnel *Mise en œuvre des matériaux option Matériaux céramiques*) à 14 389 (Baccalauréat professionnel Commerce). Sur les 77 Baccalauréats actifs en 2007, 22 totalisent moins de 100 inscrits en année terminale (scolaires et apprentis), alors qu'à l'autre bout de l'échelle, les quatre Baccalauréats « à gros flux »⁽¹⁰⁾, totalisent plus de 45 500 élèves ou apprentis (soit 36 % du total).

Si l'apprentissage représente en moyenne 18 % des élèves inscrits en dernière année de formation pour l'ensemble des Baccalauréats professionnels, là encore on peut noter des tendances extrêmes allant de l'absence totale d'élèves inscrits sous ce statut (une dizaine de spécialités) à la présence exclusive de ces derniers (trois spécialités). Les apprentis sont toutefois plus nombreux dans les Baccalauréats dont la spécialité relève du secteur de la production (26 %), que ceux renvoyant au secteur des Services (12 %).

(9) Ce sont les spécialités du tertiaire administratif qui caracolent en tête du palmarès, exception faite du Baccalauréat Sécurité-Prévention. 7 spécialités seulement comptent plus de 100 candidats (Source REFLET).

(10) Il s'agit, dans l'ordre d'importance des spécialités comptabilité, commerce, secrétariat et électrotechnique.

Le point sur...

... mais une évolution globale assez comparable dans les deux grandes catégories de spécialités

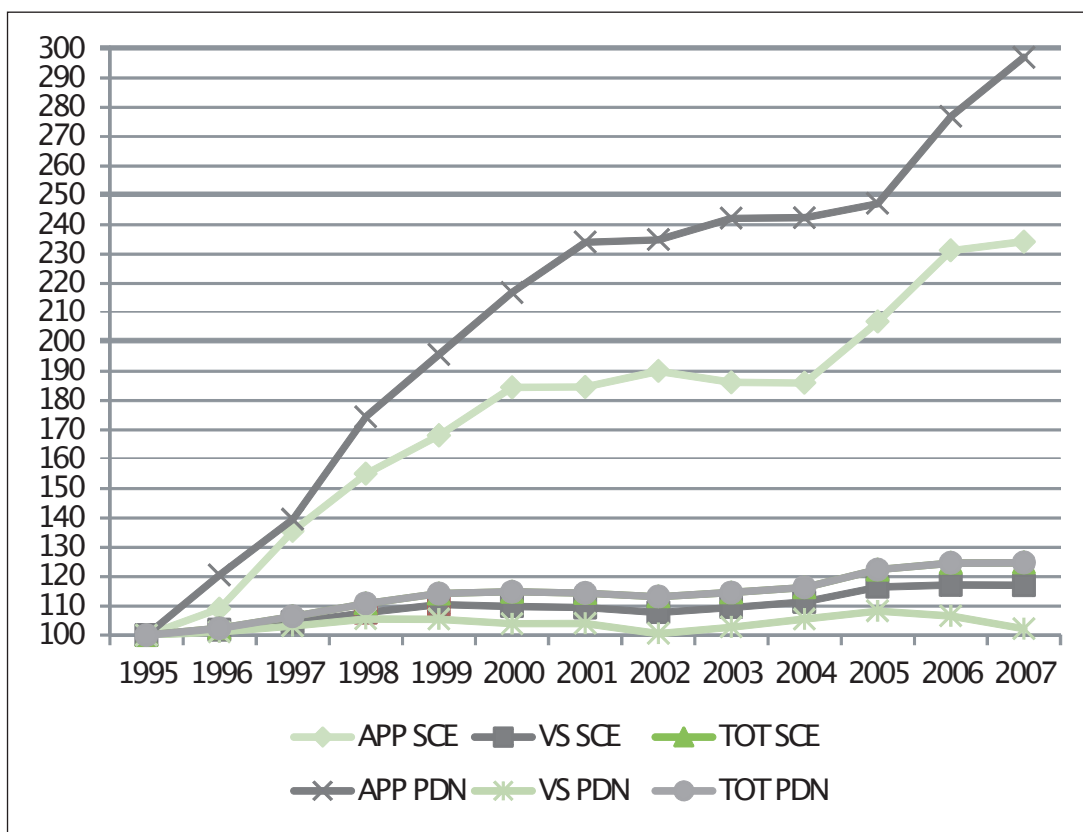
En termes d'effectifs, les spécialités des services devancent les spécialités de la production de plusieurs milliers de candidats en fin de période (+ 17 000 en 2007), mais le poids relatif des deux grandes catégories de spécialités est resté inchangé sur toute la période : 58 % pour les services contre 42 % pour la production en 1995 comme en 2007. En revanche, la répartition entre voie scolaire et apprentissage diffère dans les deux secteurs, avec une accentuation plus prononcée de l'apprentissage dans les spécialités de la production, même si cette voie de formation connaît également un certain succès dans certaines spécialités des services : à partir de 1995, la progression lente des effectifs globaux est tirée par l'apprentissage, dans les deux catégories de spécialités. En fin de période, cette voie regroupe plus du quart des inscrits en formation en 2007, contre 12 % seulement dans les spécialités des services. Dans ces dernières la voie scolaire est stable en fin de période (2005-2007), alors que les effectifs s'effritent dans les spécialités de la production à partir de 2006.

Du côté de l'accès au Baccalauréat professionnel par les autres voies (formation continue et candidature libre), les spécialités de la production semblent en revanche moins attractives que les spécialités des services : elles représentent à peine 10 % des candidats en 2006 (5 % en FC et 4 % candidat libre) contre 17 % (11 % FC et 6 % candidat libre) pour les services, mais la baisse enregistrée à partir de 2007 sera plus brutale et plus durable dans les spécialités des services que dans celles de la production (respectivement -15 % et -10 % pour les candidats FC) Cf. graphique G4.

Des formes d'appropriation diversifiées selon les champs professionnels

Cette hétérogénéité, qui va à l'encontre d'une représentation où le Baccalauréat professionnel aurait connu partout une identique progression, renvoie à des formes différentes d'usage de ce diplôme. Son intégration dans les espaces professionnels dont les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) ont la charge montre l'importance ou la faiblesse, voire l'absence, du rôle du Baccalauréat professionnel dans la structuration de l'offre de certifications et la construction de filières de formation au sein des CPC.

G4 : évolution, en base 100, des effectifs de scolaires et d'apprentis



Le Baccalauréat professionnel n'est pas apparu en effet dans un désert « certificatoire » notamment sur le plan des diplômes professionnels de niveau IV, lequel était déjà composé de Baccalauréats technologiques, de Brevets de techniciens, de Brevets Professionnels et de mentions complémentaires. En fonction de l'ancrage plus ou moins important de ces diplômes au sein des CPC, diverses configurations de diplômes structurants du champ professionnel ont émergé, certaines où prédomine une filière de formation (BEP-BAC PRO, ou CAP-BAC PRO, ou CAP-BP, ou Bac Techno-BTS), d'autres où se sont développées plusieurs filières en parallèle (CAP-BP et BEP-Bac pro).

On retiendra que la filière BEP-BAC PRO a structuré plus particulièrement l'offre de formations dans les domaines du Transport, des Matériaux souples, du Travail des métaux, de l'Automobile, des Matériaux, des Techniques graphiques et des Services aux entreprises et aux collectivités⁽¹¹⁾.

≡ La restructuration de l'offre de formation au cours de la période 2007-2012

Le faible taux d'accès au Baccalauréat professionnel à l'issue du BEP conduit le ministre de l'Éducation nationale à proposer en 2007 un nouveau mode d'accès à ce diplôme, en trois ans, à l'issue de la classe de troisième, comme pour les autres Baccalauréats. L'objectif est le même que celui de 1986, à savoir faire accéder plus de jeunes au niveau Baccalauréat et parallèlement rendre la voie professionnelle plus attractive. Malgré les réserves que suscitent le projet, une petite moitié de classes de BEP est transformée en classes de Baccalauréat en trois ans, dès la rentrée 2008, En parallèle l'offre de CAP est renforcée pour accueillir les élèves dont le niveau scolaire rend improbable la réussite en Baccalauréat professionnel.

L'offre de formation de niveaux IV et V va s'en trouver considérablement modifiée et ne se stabilisera qu'en 2011, après trois années de transition, au cours desquelles le cursus BEP sera maintenu dans quelques spécialités.

Le premier effet de la réforme est donc une accélération des projets de création de nouvelles spécialités de Baccalauréat professionnel, dans

les filières qui en étaient encore dépourvues et d'actualisation des référentiels des BEP, qui continuent à exister comme certifications (dites intermédiaires), voire même de création de nouveaux BEP, là où les certifications de niveau V existantes ne peuvent pas s'intégrer dans le cursus du Baccalauréat ; ainsi en quatre ans une dizaine de nouveaux Baccalauréats professionnels vont voir le jour, ainsi que sept BEP. Pendant ce temps le nombre de spécialités de CAP, lui, continue à baisser.

En revanche, du côté des flux de formation, des ouvertures de places de CAP en voie scolaire sont octroyées aux académies, pour accueillir une partie des élèves qui ne peuvent plus s'orienter en BEP, ce qui se traduit par une croissance significative des élèves inscrits en CAP, dans une période marquée pourtant par le recul des places d'apprentissage, du fait de la crise de l'emploi et de la concurrence exercée par les apprentis du supérieur.

Pour examiner les effets de ces restructurations de l'offre de formation, nous avons comparé la situation des inscrits en dernière année de formation en 2007 et celle de l'année scolaire 2012/2013⁽¹²⁾, où les inscrits en terminale de Baccalauréat sont tous (ou presque) issus du nouveau cursus. Les chiffres d'inscrits dans la voie de l'apprentissage, à la rentrée 2012 n'étant pas connus, on traitera pour l'essentiel de la situation de la voie scolaire.

≡ Une progression moyenne de 56 % des effectifs, qui répond aux objectifs de la réforme

Globalement le nombre d'inscrits en formation, en voie scolaire, a progressé de 56 % entre 2005 (pic du nombre d'inscrits dans le cursus en deux ans du Baccalauréat professionnel) et 2012. Mais dans certaines spécialités, la progression est beaucoup plus forte : parmi les Baccalauréats professionnels à gros flux, certains enregistrent un doublement, ou presque de leurs effectifs (Vente + 88 %, Commerce + 90 %, Électrotechnique + 100 %), voire plus comme le Baccalauréat professionnel Restauration (+ 130 %). Les Baccalauréats professionnels créés juste avant la réforme enregistrent aussi des croissances très fortes (*Esthétique-cosmétique-parfumerie, Services de proximité et vie locale ou*

(11) Voir le détail des configurations dans les tomes 1 et 2 de l'étude « le Baccalauréat professionnel, État des lieux avant la réforme » ; CPC document 4/2009.

(12) Dans les années intermédiaires, des dispositions transitoires ont été prises dans chaque académie, pour offrir des solutions de raccrochage au cursus du nouveau Baccalauréat professionnel de tous les jeunes qui venaient de terminer leur cursus BEP dans le modèle antérieur. D'où un « effet bourrelet » en 2010 et 2011 dans les classes de terminales de Baccalauréat professionnel.

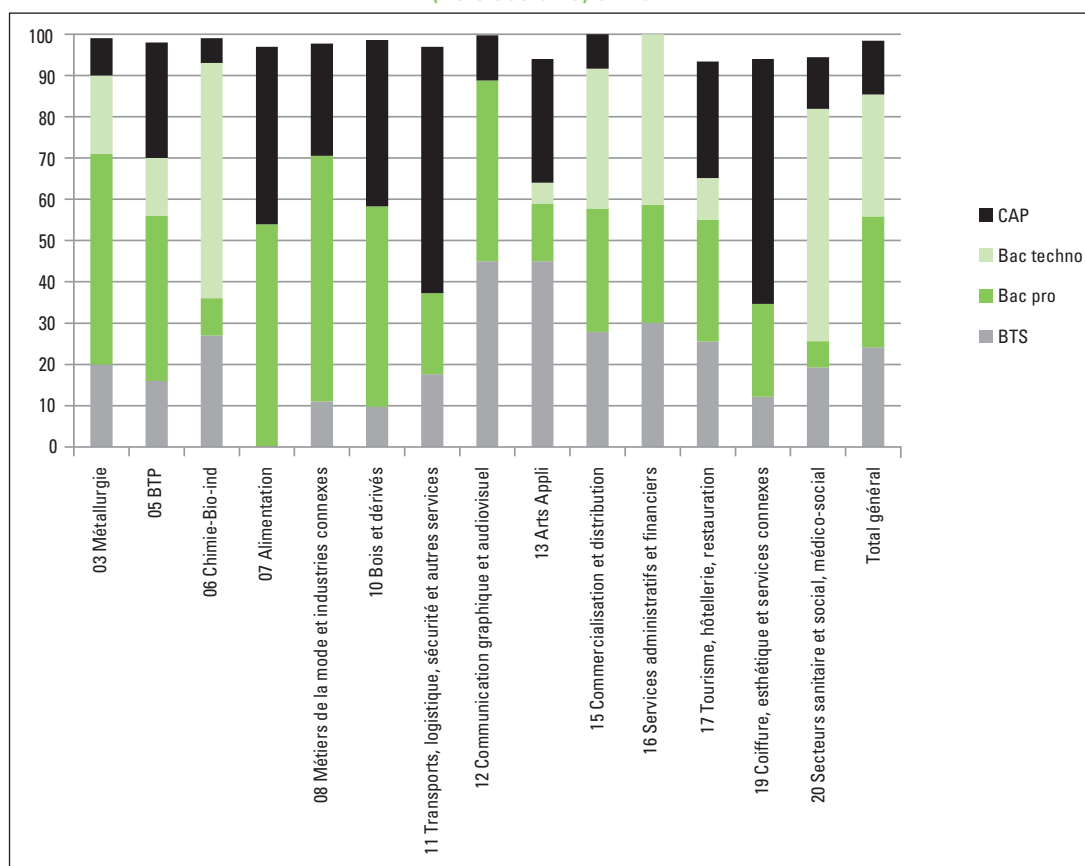
Le point sur...

Technicien menuisier agencier par exemple). Mais si l'on considère, non plus chacune des spécialités, mais les catégories de spécialités, on constate que ce sont les spécialités des Services qui profitent au maximum de la réforme, avec un taux moyen de progression de 79 %, contre seulement 34 % pour les spécialités de la Production.

Si on examine la place désormais occupée par le Baccalauréat professionnel dans l'ensemble des formations en voie scolaire, proposées par les différentes Commissions Professionnelles Consultatives (CPC)⁽¹³⁾, on constate que dans trois CPC

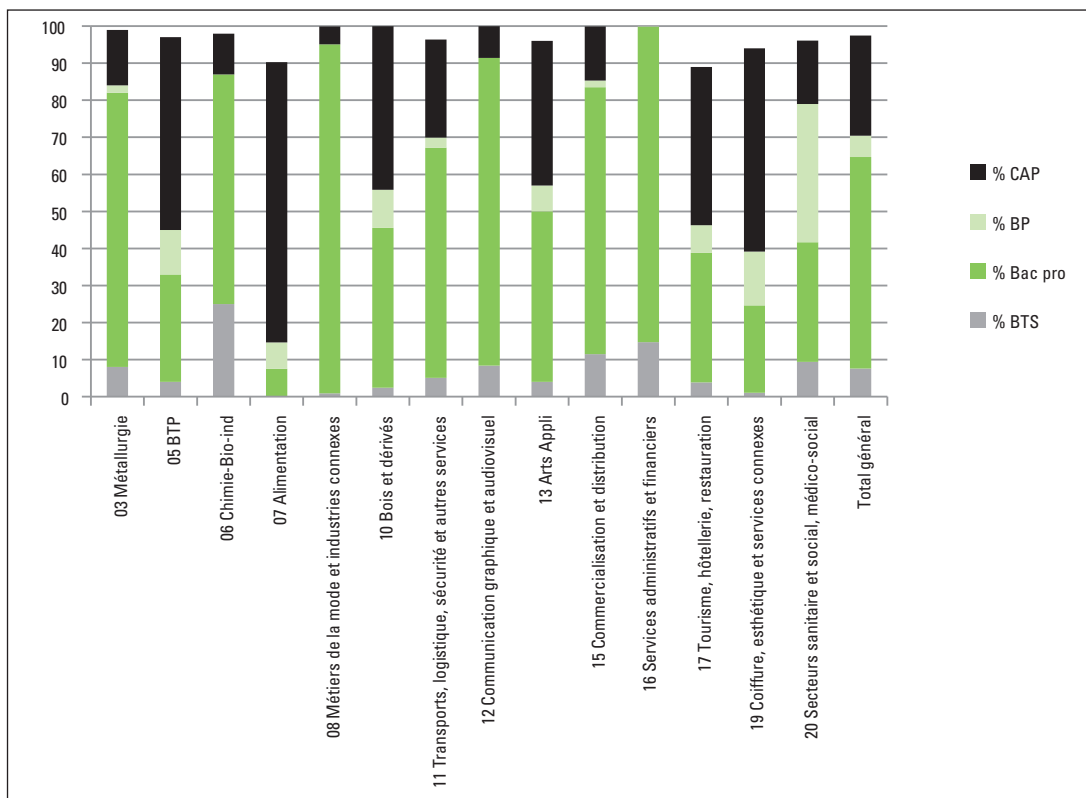
les cursus de Baccalauréat regroupent 50 % ou plus des élèves (Métiers de la mode, Alimentation et Métallurgie). À l'inverse dans sept CPC, le Baccalauréat représente moins de 30 % des effectifs d'élèves (Commercialisation, Services administratifs, Tourisme-hôtellerie-restauration, Arts appliqués, Chimie et Sanitaire et social). Selon le cas, c'est un autre diplôme de niveau IV (le Baccalauréat technologique) qui fait de l'ombre au Baccalauréat professionnel (comme dans la chimie ou le sanitaire et social), dans d'autres ce sont les CAP qui restent prédominants (Transport, par exemple). Cf. graphiques G5, G6 et G7.

G5 Répartition des élèves selon le diplôme préparé, par CPC, (Voie scolaire) en 2012

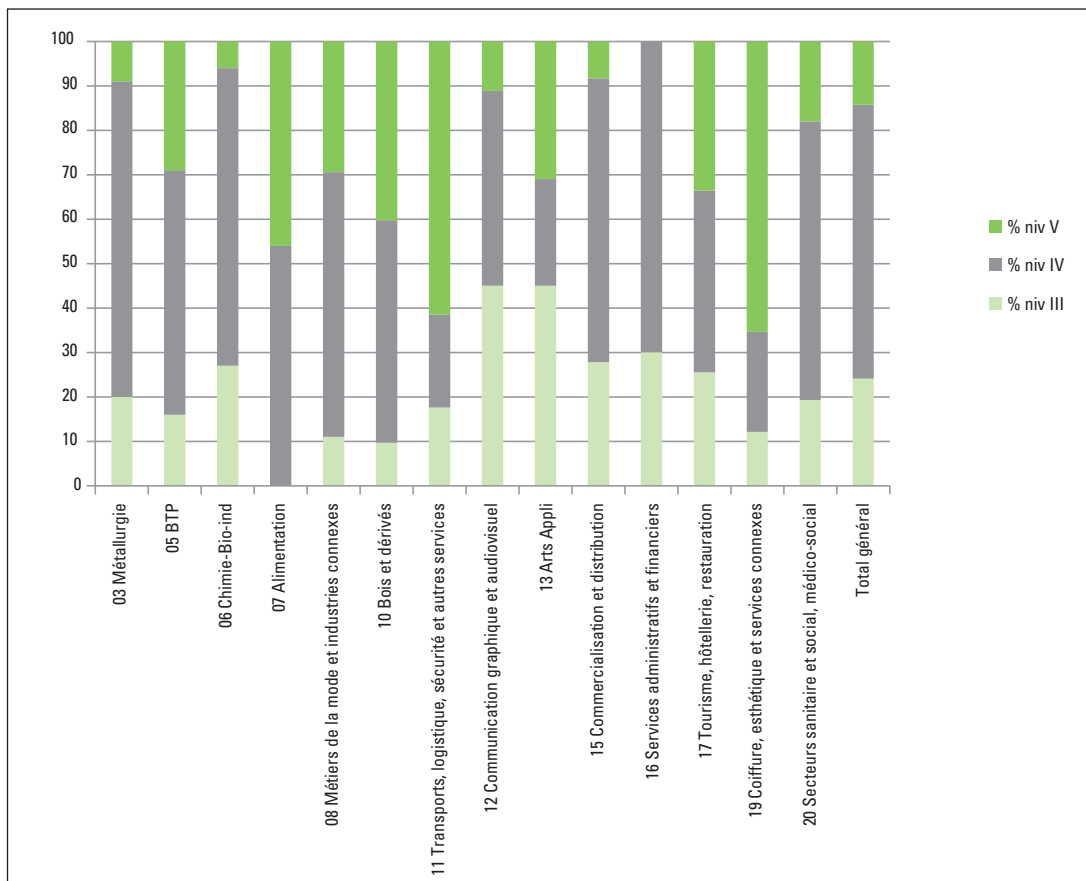


(13) Les regroupements de différents domaines professionnels à l'intérieur de chaque CPC rendent l'analyse un peu fragile, car, comme l'a montré le travail très fin réalisé en 2009, il peut y avoir des configurations assez différentes, selon qu'on traite de telle ou telle filière à l'intérieur d'une même CPC (ex filières du transport et de la sécurité relevant de la 11^e CPC, ou la sous-commission Aviation dans la 3^e CPC Métallurgie).

G6 Répartition des apprentis selon le diplôme préparé par CPC



G7 : Répartition des élèves (Voie Scolaire), selon le niveau de formation, par CPC, en 2012



Le point sur...

Malgré un taux de réussite en baisse en 2012⁽¹⁴⁾, le Baccalauréat professionnel est devenu la seconde voie d'accès au Baccalauréat, devant la voie technologique, dont la rénovation des spécialités de la production, qui connaissaient une relative désaffection depuis une dizaine d'années, vient de s'achever. Les poursuites d'études, à l'issue du Baccalauréat professionnel, se développent, à l'initiative des familles et avec le soutien des pouvoirs publics qui voient dans l'accès de cette population de bacheliers au BTS une des voies d'amélioration du taux d'accès d'une géné-

ration à l'enseignement supérieur. Bien que constamment réaffirmée, la vocation d'insertion professionnelle du Baccalauréat semble de plus en plus battue en brèche par la progression des poursuites d'études. La communication institutionnelle autour de cette ouverture vers le supérieur, pour tous les jeunes qui le souhaitent, ne risque-t-elle pas de brouiller un peu plus les identités respectives des voies professionnelle et technologique, voie technologique à laquelle étaient jusque là rattachés le BTS et le DUT ?

Les sources mobilisées

Les résultats présentés dans cet article reposent sur quatre principales sources :

- La Base de données Reflet (Regards sur les flux de l'enseignement technique et professionnel) créée par le CEREQ dans les années 80, qui constitue un recueil historique des diplômes de l'enseignement technique et professionnel des ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, et des Directions générales de l'Action sociale et de la Santé.
- La Base Centrale de Pilotage (BCP), gérée par la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, qui permet, entre autre, de disposer de données sur les élèves inscrits dans les établissements du second degré.
- Les publications de la DEPP, et en particulier la collection Repères et Références Statistiques (RERS) et les Notes d'information.
- Le CPC document n° 4/2009 « le Baccalauréat professionnel, état des lieux avant la réforme », résumé de l'étude conduite par le CEREQ en 2008/2009 à la demande de la DGESCO.

(14) Source : Note de la DEPP « Les diplômés de l'enseignement professionnel, session 2012 », avril 2013.

Le point sur . . .

Les bacheliers professionnels et la poursuite d'études

Catherine NOËL et Christine REBIÈRE
DGESCO A2-3
Bureau des diplômes professionnels

NB. Les données présentées ne portent que sur les formations sous statut scolaire

Depuis la rénovation de la voie professionnelle (Baccalauréat en trois ans), les flux d'élèves engagés dans le Baccalauréat professionnel ont fortement augmenté. Ce gonflement conjoncturel se vérifie surtout en seconde et terminale professionnelles, d'autant que se conjuguent les effets démographiques et la baisse du taux de redoublement (4,9 % en 2011 en seconde professionnelle et 2 % en première). Cependant, l'année 2012 enregistre une baisse des élèves inscrits en Baccalauréat professionnel, l'effet transitoire de la réforme commençant à se résorber.

De 167 957 inscrits en seconde professionnelle en 2010, ils sont 190 026 en 2011 (soit plus 13 %) et 188 285 en 2012. En année terminale, les effectifs passent respectivement de 141 565 à 183 089 (soit plus de 29 %) et 150 555 en 2012. Les élèves inscrits en Baccalauréat professionnel représentent 77 % des élèves du second cycle professionnel. La répartition entre les deux secteurs, production et services joue en faveur des services, ceux-ci concentrant 58,1 % des jeunes engagés dans la formation au Baccalauréat professionnel contre 41,9 % dans la production (en 2012). Cette prépondérance du secteur des services ne cesse de

croître, suivant l'évolution des emplois qui continuent de se développer dans ce secteur. Cf. tableau.

≡ Davantage de lauréats au Baccalauréat professionnel

Parallèlement, davantage de jeunes sont candidats au Baccalauréat professionnel. Le nombre d'inscrits entre les sessions 2010 et 2012 est multiplié par deux : de 123 790, dont 90 436 sous statut scolaire, on passe à 216 834 (178 915 scolaires) en 2012. On enregistre entre les sessions 2010 et 2011 une progression de plus de 48 000 candidats et de 44 000 entre 2011 et 2012.

Sous statut scolaire, deux types de publics se présentent à l'examen, les jeunes ayant préparé le Baccalauréat professionnel en quatre ans et ceux ayant suivi un cursus en trois ans. En 2012, les candidats ayant préparé le Baccalauréat professionnel en trois ans sont majoritaires. Le taux d'accès au Baccalauréat ayant été multiplié par deux (l'objectif de la réforme de la voie professionnelle d'avoir plus de bacheliers est donc atteint), la proportion de bacheliers profession-

Les élèves en formation au Baccalauréat professionnel Rentrées 2010 à 2012

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Seconde professionnelle	167 957	190 026	188 285
Première professionnelle	207 571	160 948	185 726
Terminale professionnelle	141 565	183 089	150 555
Total	517 093	534 063	524 566

*France Métro + DOM y compris Mayotte
Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale*

Le point sur...

nels dans une génération progresse, passant de 14,2 % en 2010 à 23,7 % en 2012. Tout type de Baccalauréats confondu, cette proportion atteint 77,5 % (contre 71,6 % en 2011 et 65,1 % en 2010) et ce malgré un taux de réussite en baisse. En effet, tous statuts confondus, celui-ci s'établit à

77,8 % en 2012, soit 5,6 points de moins par rapport à 2011 et 8,3 points si on se réfère à celui de la session 2010. Les inscrits au Baccalauréat professionnel sous statut scolaire représentent 82,5 % de l'ensemble des inscrits, tout statut confondu. Cf. tableaux

La réussite au Baccalauréat professionnel

Sessions	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
2010	123 790	121 402	104 485	86,10 %
2011	172 161	169 792	141 638	83,40 %
2012	216 834	214 176	166 545	77,80 %

NB. Tous statuts confondus.

Ne sont pas pris en compte les bacheliers agricoles, ce qui explique les différences de chiffres avec RERS, chapitre 8.8, édition 2012.

Champ : France Métro+DOM y compris Mayotte.

La réussite au Baccalauréat professionnel des élèves sous statut scolaire

Sessions	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
2010	90 436	90 167	78 810	87,40 %
2011	139 393	139 000	116 226	83,60 %
2012	178 915	178 621	138 690	77,60 %

Les élèves ayant obtenu une mention *Bien* ou *Très bien* au Baccalauréat professionnel sont admis de droit en sections de techniciens supérieurs, s'ils en formulent le vœu. Entre les sessions 2010 et 2012, le nombre d'admis avec mention *Bien* baisse, passant de 9,13 % à 7,89 %. Ceux qui obtiennent une mention *Très bien* sont peu nombreux, 0,62 % à la session 2012. En revanche, le nombre d'admis mention *Assez bien* est plus important, 31,3 % à la session 2012, bien que ce taux ait baissé puisqu'il s'établissait à 36,12 % à la session 2010.

La poursuite d'études des bacheliers professionnels

Les lauréats poursuivent majoritairement en STS

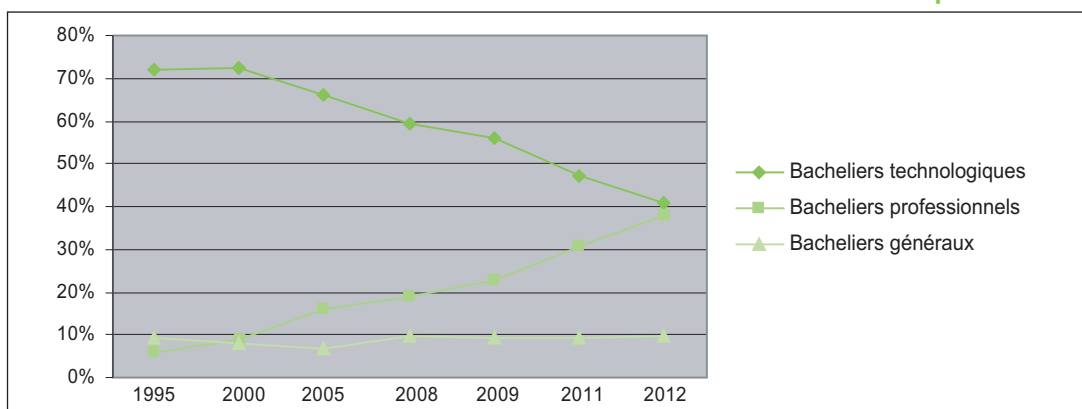
À la rentrée 2012, 121 061 étudiants sont inscrits en 1^{re} année de BTS, soit une hausse de près de 3 % par rapport à 2011 et de plus de 20 % si on compare à l'année 1995. Si les bacheliers technologiques sont moins nombreux à poursuivre en BTS, bien qu'ils représentent encore 40 % des effectifs en 2012, principalement les séries STI et STG (inscrits respectivement dans la production et les services), la progression du flux des bacheliers professionnels compense l'érosion du vivier des séries technologiques (baisse en valeur abso-

lue de 19,6 % en 2012). De 5 % en 1995, ce taux passe à 17 % en 2009, 23 % en 2011 pour atteindre 25 % en 2012. Cette tendance devrait continuer à s'accroître compte tenu de la rénovation de la voie professionnelle (les élèves en Baccalauréat professionnel sont plus jeunes), de la demande sociale et des entreprises.

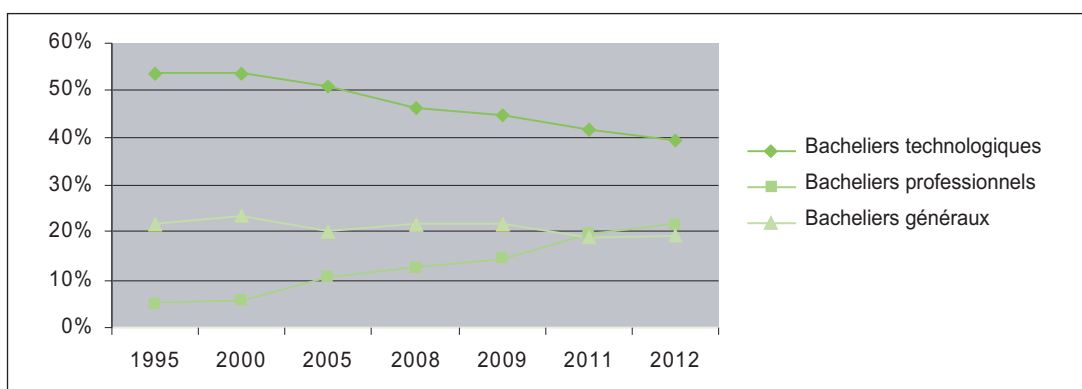
La part des bacheliers généraux est de 17 % en 2012, largement inférieure à celle des bacheliers professionnels.

La part en BTS des titulaires de Baccalauréat professionnel varie fortement selon les domaines de spécialités (production et services). Le plus souvent, lorsque la représentation des bacheliers professionnels est importante, il s'agit du secteur de la production. Par exemple, la part des bacheliers professionnels est de 61 % pour le BTS *Maintenance industrielle*, 67,6 % pour le BTS *Après vente automobile* et 64,4 % pour le BTS *Métiers de la mode-vêtement*. Quelques BTS relevant des services accueillent une frange significative de bacheliers professionnels comme les BTS *Transport et prestations logistiques* (41,6 %), *Assistant de gestion PME-PMI* (42,5 %) et, dans une moindre mesure, les BTS *Management des unités commerciales* (28,2 %), *Négociation et relation client* (31,2%) et *Assistant de manager* (31,1 %). Cf. graphiques

Poids des différents Baccalauréats dans les flux d'entrée en STS du secteur de la production



Poids des différents Baccalauréats dans les flux d'entrée en STS du secteur des services



La réussite des bacheliers professionnels en BTS

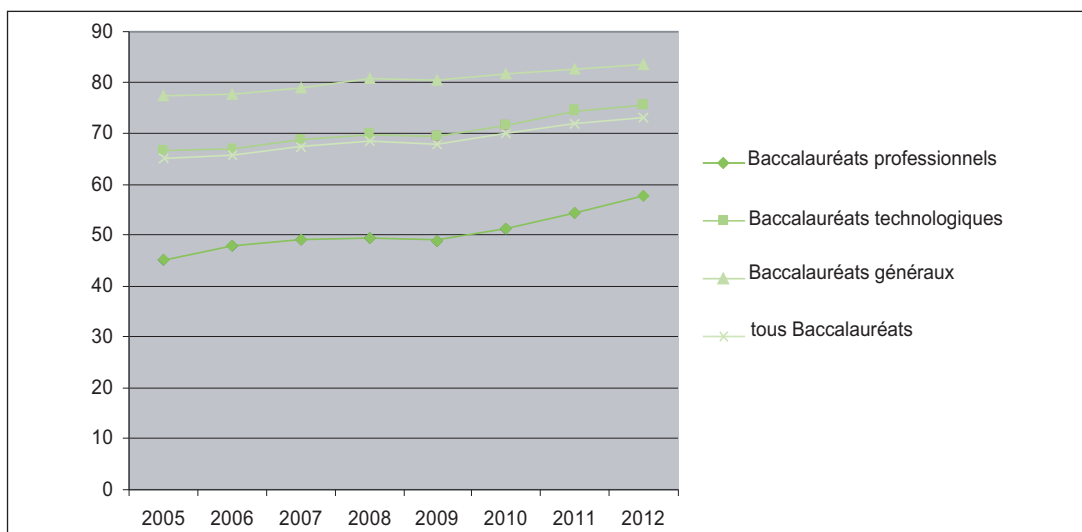
Entre les sessions 2011 et 2012, le nombre d'inscrits à l'examen du BTS est passé de 159 999 à 168 791 candidats. Parallèlement, le poids des Baccalauréats professionnels inscrits au BTS passe de 20,5 % (session 2011) à 21,9 % (2012).

À la session 2012, parmi les inscrits au BTS, les titulaires d'un Baccalauréat professionnel des spécialités des services prédominent, 64 % contre seulement 36 % pour les spécialités de la production. Le taux de réussite global en BTS, quelle que soit la série de Baccalauréat détenue (générale, technologique ou professionnelle) est de 73,2 %. Si les taux de réussite des bacheliers professionnels ont largement progressé depuis 2005 en augmentant de façon continue, les bacheliers technologiques comme les bacheliers généraux affichent de meilleurs taux. Néanmoins entre 2005 et 2012, si le taux de réussite pour les bacheliers professionnels gagne 12 points, pour les Baccalauréats généraux le gain n'est que de 6 points et 9 points pour les Baccalauréats technologiques. Enfin la rupture s'opère à la session 2010 pour le Baccalauréat professionnel, alors que

pour les deux autres types de Baccalauréat, en particulier le Baccalauréat général, l'évolution est relativement stable. Cf. graphique

Le taux de réussite des Baccalauréats professionnels progresse de 54,5 % à la session 2011, à 58 % à la session 2012. Selon les spécialités de la production et des services, ce taux diffère. Les bacheliers professionnels des spécialités industrielles réussissent beaucoup mieux (68,8 %) que leurs homologues des spécialités des services (51,7 %). Là encore les taux de réussite des deux secteurs ont gagné trois points entre les deux sessions. La réussite au BTS pour certains titulaires de Baccalauréat professionnel de la production, bien représentés en BTS, affiche des taux supérieurs à 68,6 % ; les titulaires du Baccalauréat professionnel *Maintenance des systèmes mécaniques automatisés* (MSMA) obtiennent le BTS à 74 % comme les titulaires du Baccalauréat professionnel *Équipement et installations électriques*. Moins nombreux en BTS, les bacheliers professionnels *Réalisation d'ouvrages chaudronnés structures métalliques* et *Énergétique option Installation* ont des taux de réussite de 77,2 % et 73,6 %. Viennent ensuite les reçus au Baccalauréat *Productique bois* qui obtiennent le BTS à 70,4 %.

Réussite au BTS selon les types de Baccalauréats

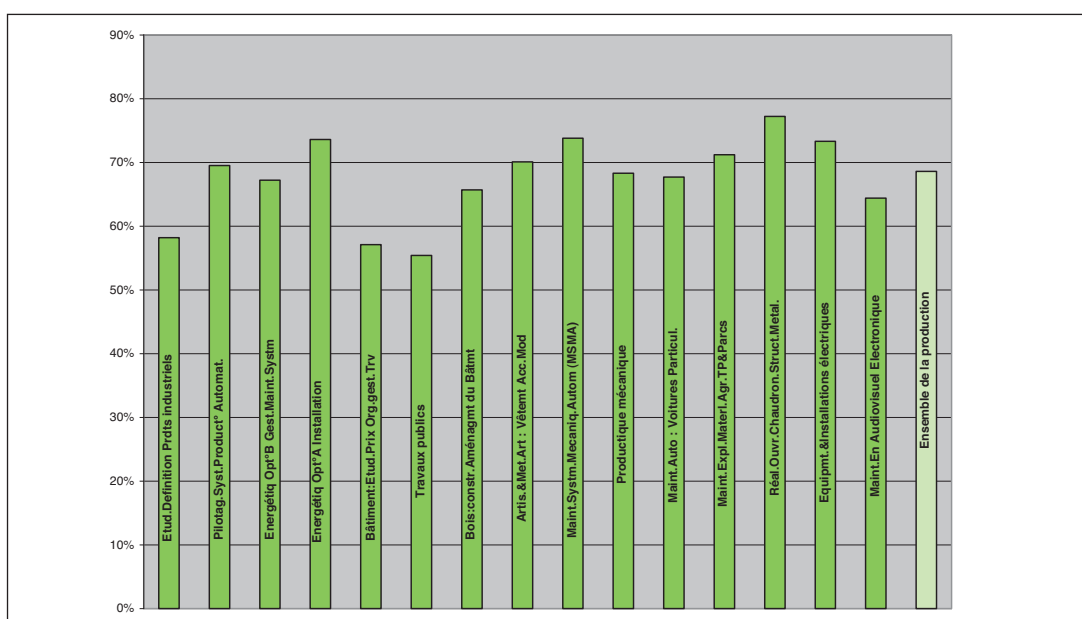


Parallèlement certains détenteurs du Baccalauréat rencontrent des difficultés à l'examen du BTS. La moitié seulement des titulaires des Baccalauréats *Étude et définition des produits industriels* et *Travaux publics et Bois : construction et aménagement du bâtiment* ont leur diplôme.

Dans les services, seulement la moitié des lauréats du Baccalauréat professionnel *Commerce*, nombreux à poursuivre en BTS, l'obtiennent. Les titulaires du Baccalauréat *Vente représentation* affichent un taux de réussite un peu plus élevé : 56,5 %. Seules les spécialités de l'imprimerie-industries graphiques connaissent des taux de

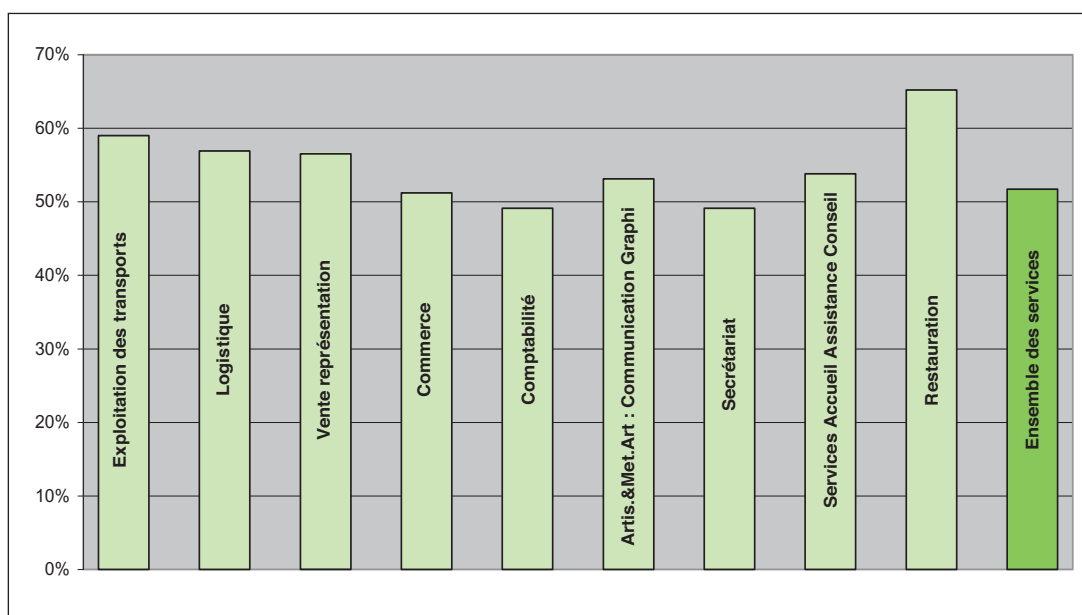
réussite plus élevés : 74,7 % pour ceux qui ont eu leur Baccalauréat professionnel *Industries graphiques préparation forme imprimée* comme pour *Industries graphiques impression* (75,8 %). Il faut noter que les jeunes inscrits en BTS après avoir obtenu leur Baccalauréat *Restauration* réussissent assez bien, leur taux de réussite étant de 65,2%. En revanche, certaines spécialités de Baccalauréat affichent des taux de réussite largement inférieurs à celui de l'ensemble des spécialités des services. Par exemple, à peine quatre sur dix des bacheliers professionnels *Hygiène et environnement* obtiennent leur BTS. Cf. graphiques

Réussite des bacheliers professionnels du secteur de la production au BTS



NB. Session 2012 du BTS. Ne sont indiqués que les Baccalauréats professionnels ayant plus de 200 inscrits à l'examen du BTS Champ France Métro+DOM y compris Mayotte

La réussite des bacheliers du secteur des services au BTS



La réussite des bacheliers professionnels (par spécialité de formation obtenue) et la spécialité de BTS présentée à l'examen

Dans le secteur de la production, les taux de réussite des spécialités de bacheliers professionnels diffèrent selon la spécialité de BTS dans laquelle ils s'inscrivent. Ainsi, les lauréats du Baccalauréat professionnel *Énergétique option A installation* inscrits majoritairement dans les BTS *Fluides énergies environnements* réussissent à près de 79 % l'option *Génie frigorifique* ou l'option *Gestion des systèmes fluidiques et énergétiques* (71,3 %), alors que pour l'option *Génie climatique*, le taux n'est que de 66,7 %. De même, les bacheliers *Artisanat et métiers d'art vêtement accessoires de mode* sont plus nombreux à obtenir l'un des deux BTS *industries des matériaux souples, options modélisme industriel ou productique*, respectivement 79,7 % et 81,8 %, si on compare au taux de l'ensemble des spécialités de BTS (70,1 %).

Dans les services, les jeunes qui ont obtenu leur Baccalauréat *Commerce* ont davantage de chances de réussir au BTS s'ils suivent la formation *Négociation et relation client* (62,3 %) que celle de *Management des unités commerciales* (47,8 %) ou *Professions immobilières* (39,2 %). Pour le Baccalauréat professionnel *Secrétariat*, le taux de réussite au BTS *Assistant de manager* est supérieur à

celui du BTS *Assistant de gestion PME-PMI* (54,9 % contre 48,3 %). Les bacheliers *Restauration* (qui se distinguent par un taux de réussite en BTS assez élevé, 65,2 %) réussissent mieux le BTS *Hôtellerie restauration, option Arts culinaires* (67,1 %) que l'option *Gestion hôtelière* (65,2 %).

Il semble que lorsque les titulaires de Baccalauréat professionnel optent pour un BTS proche de leur spécialité de Baccalauréat leur réussite est meilleure.

Les poursuites d'études des bacheliers professionnels à l'université

Si la poursuite d'études des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur concerne en majorité les sections de technicien supérieur, un certain nombre d'entre eux s'inscrit à l'université. Ce sont les licences LMD qui accueillent le plus grand nombre de bacheliers professionnels, 12 200 à la rentrée 2011 ; 2 526 bacheliers issus des séries de la production, soit 78,8 % des poursuites d'études universitaires, et 9 674 bacheliers issus des séries des services, soit 90,3 % du total. La croissance sur un an est très marquée, atteignant 61,7 % pour les bacheliers des spécialités de la production et 42,6 % pour ceux des spécialités des services. Viennent ensuite les DUT, dont on peut noter la progression entre 2010 et 2011. cf. tableau

Les bacheliers professionnels inscrits à l'université

Répartition des inscrits	2006	2010	2011
Baccalauréats professionnels de la production			
DEUST	50	33	38
DUT	259	358	587
SANTÉ	9	13	12
LICENCE	1 103	1 771	2 526
DU	12	15	43
AUTRE	0	0	0
ENSEMBLE	1 435	2 190	3 206
Baccalauréats professionnels des services			
DEUST	36	65	84
DUT	438	535	736
SANTÉ	30	36	69
LICENCE	4 367	5 982	9 674
DU	47	59	144
AUTRE	37	3	5
ENSEMBLE	4 955	6 680	10 712
TOTAL Bac Pro Production & Services	6 390	8 870	13 918

NB. Champ France métro+DOM y compris Mayotte

Parmi les nouveaux inscrits en licence LMD à l'université, la filière lettres-sciences humaines accueille la part la plus importante des bacheliers professionnels, 42 %, quelle que soit leur série de Baccalauréat obtenue (respectivement 45,7 % des bacheliers issus de la production et 41 % des services).

Lorsqu'ils ne s'inscrivent pas en cursus littéraire, les titulaires de Baccalauréat des services privilégient les filières d'économie-gestion et d'AES (31,6 %). Leurs homologues des séries de la production se retrouvant dans les filières de mathématiques-sciences et STAPS.

Le point sur . . .

Entrer sur le marché du travail à l'issue d'une formation de Baccalauréat professionnel

Valérie ILARDI
Emmanuel SULZER,
Céreq

Depuis sa création, le Baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire, au point de dépasser aujourd'hui le Baccalauréat technologique en nombre de titulaires et de diplômés plus d'un bachelier sur quatre. Les spécificités de la filière sont connues : c'est la moins féminisée des filières menant au Baccalauréat, avec 56 % de garçons, ces derniers représentant même près de 9 diplômés sur 10 dans les spécialités liées à la production. Il est aussi la voie de formation à ce niveau qui donne le plus de place à l'apprentissage même si de très forts écarts existent en la matière selon les spécialités de formation. Il est enfin le type de Baccalauréat qui scolarise le plus les élèves d'origine populaire (entendu ici comme ceux dont le père est ouvrier ou employé).

Le Baccalauréat professionnel, bien qu'ayant comme les autres types de Baccalauréat la valeur de premier grade universitaire, est conçu comme un diplôme pouvant permettre une entrée directe sur le marché du travail ; or c'est effectivement le cas de la majeure partie des détenteurs de ce diplôme.

≡ La population des bacheliers professionnels

Dans l'échantillon de l'enquête Génération 2007 se trouvent représentés 91 000 anciens élèves de

Baccalauréat professionnel. Parmi ceux-ci, 24 000 ont entamé des études supérieures, sans succès dans plus d'un tiers des cas. Les autres ont quitté le système éducatif immédiatement après le Baccalauréat, en l'ayant obtenu pour 76 % d'entre eux. On s'intéressera ici à la population des jeunes qui entrent sur le marché du travail avec le niveau du Baccalauréat professionnel (qu'ils aient ou non obtenu ce diplôme, ou entamé des études supérieures infructueuses) soit environ 75 000 individus au sein de la Génération 2007.

Ces élèves qui quittent le système scolaire au niveau du Baccalauréat professionnel sont pour près des deux tiers des jeunes hommes, les jeunes filles ayant tendance à poursuivre davantage des études supérieures. Un sur cinq a suivi la formation par apprentissage, majoritairement des hommes du fait de l'importance de cette voie de formation dans les spécialités les plus masculines. Cf. Tableau 1 Part des femmes, part des apprentis et part des non-diplômés selon la spécialité de formation :

Spécialités de formation ⁽¹⁾	Part des femmes (%)	Part des apprentis (%)	Part des jeunes ayant obtenu leur Baccalauréat professionnel (%)
Énergie, génie climatique	0	12	76
Structures métalliques	0	60	82
Électricité, électronique	0	19	78
Moteurs et mécanique auto	1	53	86
Spécialités pluri-technologiques mécanique-électricité	1	17	95
Travail du bois et de l'ameublement	2	8	86
Mécanique de précision y.c. aéronautique*	4	7	88
Génie civil, mines, travaux publics*	6	12	100
Transport, manutention, magasinage	7	25	47
Toutes spécialités de transformations*	15	13	98
Spécialités agriculture, élevage, paysage, forêts*	26	36	81
Métiers du livre, de l'image et du son	39	36	55
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	45	3	64
Spécialités des services à la collectivité*	52	6	63
Comptabilité, gestion	56	1	75
Commerce, vente	61	24	84
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	63	4	71
Accueil, hôtellerie, tourisme	63	23	65
Secrétariat, bureautique	93	5	83
Travail social	ns	ns	ns
Santé	ns	ns	ns
Coiffure esthétique et autres spécialités des services aux personnes	ns	ns	ns
Bâtiment : Finitions	ns	ns	ns
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion*	ns	ns	ns
Bâtiment : construction et couverture	ns	ns	ns
Habillement, textile, cuir*	ns	ns	ns

Champ : ensemble des jeunes de la génération 2007 sortants d'une formation de Baccalauréat professionnel (75 619 individus).

Les jeunes de la génération 2007 n'ont pas connu (sauf à titre expérimental) la réforme du Baccalauréat professionnel en trois ans et ont donc pour la plupart suivi en amont une formation de BEP, le parcours CAP puis le Baccalauréat professionnel s'avérant très marginal. Près d'un quart des élèves ont été concernés par des difficultés scolaires précoces (redoublement au primaire), qui accroissent par la suite le risque d'échec au diplôme du Baccalauréat. Comme évoqué précé-

demment, les bacheliers professionnels forment un public majoritairement d'origine populaire, au sein duquel les jeunes nés de parents d'origine étrangère ne sont pas rares. Ces derniers, ont plus de risques d'échouer au Baccalauréat mais lorsqu'ils obtiennent ce diplôme, ils s'engagent davantage dans les études supérieures.

L'échec au diplôme est également plus probable chez les jeunes résidant en zone urbaine sensible

(1) Les spécialités signalées par un astérisque ont fait l'objet de regroupements afin d'obtenir un effectif significatif. Pour le détail, se reporter à Qui sort de l'enseignement secondaire ? Origine sociale, parcours scolaire et orientation des jeunes de la Génération 2004, J.J. Arrighi, C. Gasquet, O. Joseph, NEF n° 41, 2009.

Le point sur...

(ZUS). Or, la détention ou non du diplôme du Baccalauréat n'est pas sans effet sur l'accès à l'emploi.

Le premier emploi

Presque tous les sortants de niveau Baccalauréat professionnel (97 %) ont accédé à au moins un emploi au cours de leur trois premières années de vie active, et ce dans des délais relativement brefs, trois mois en moyenne. Cet accès au premier emploi est quelque peu différé pour ceux qui ont échoué au diplôme du Baccalauréat et pour les femmes dans tous les cas de figure. L'accès immédiat à un premier emploi, qui concerne près de 46 % des jeunes, s'avère beaucoup plus fréquent encore (65 %) pour les sortants de formation par apprentissage et, corrélativement, pour les sortants des spécialités liées à la production. Seulement moins de 10 % des sortants de niveau Baccalauréat professionnel doivent faire face à des difficultés durables d'accès à

l'emploi (premier emploi obtenu plus de onze mois après la sortie de formation).

Trouvés donc en peu de temps, ces premiers emplois sont cependant *a priori* non pérennes : il s'agit dans trois cas sur quatre d'emploi à durée déterminée (EDD) ; parmi l'ensemble de ces EDD, les missions d'intérim pèsent pour 22 % et les contrats aidés 17 %. Là encore les jeunes femmes s'avèrent moins bien loties que leurs homologues masculins : l'EDD représente près de 80 % des premiers emplois féminins, du fait notamment de son poids massif dans les spécialités de formation les plus féminisées. Le fait d'avoir ou non obtenu le diplôme est de peu d'effet sur le statut du premier emploi ; à l'inverse, la formation suivie par apprentissage accroît sensiblement les chances d'obtenir un premier emploi à durée indéterminée. Cf. Tableau 2 : caractéristiques du premier emploi et de l'emploi à la date de l'enquête selon le sexe, la voie de formation, l'obtention du diplôme et le domaine de spécialité.

	Part des jeunes en emploi à durée déterminée (EDD) (%)		Part des jeunes en intérim (%)		Part des jeunes en contrats aidés (%)		Part des jeunes en emploi à temps partiel (%)	
	premier emploi	emploi date enquête	premier emploi	emploi date enquête	premier emploi	emploi date enquête	premier emploi	emploi date enquête
Ensemble	76	40	22	12	17	10	16	13
Hommes	73	35	26	14	16	9	7	7
Femmes	80	50	15	6	21	13	32	26
Diplômé d'un Baccalauréat professionnel	72	39	20	11	17	9	16	13
Non diplômé d'un Baccalauréat professionnel	78	44	30	15	18	14	18	16
Formation suivie par voie scolaire	78	43	24	13	16	10	18	15
Formation suivie par apprentissage	65	31	17	8	22	9	6	7
Spécialités de formation industrielles	75	34	23	12	14	6	8	6
Spécialités de formation tertiaire	76	48	21	11	20	15	25	21

Champ : ensemble des jeunes de la génération 2007 sortants d'une formation de Baccalauréat professionnel ayant eu un premier emploi au cours de la période d'observation et qui sont en emploi à la date de l'enquête (58 459 individus).

Le point sur...

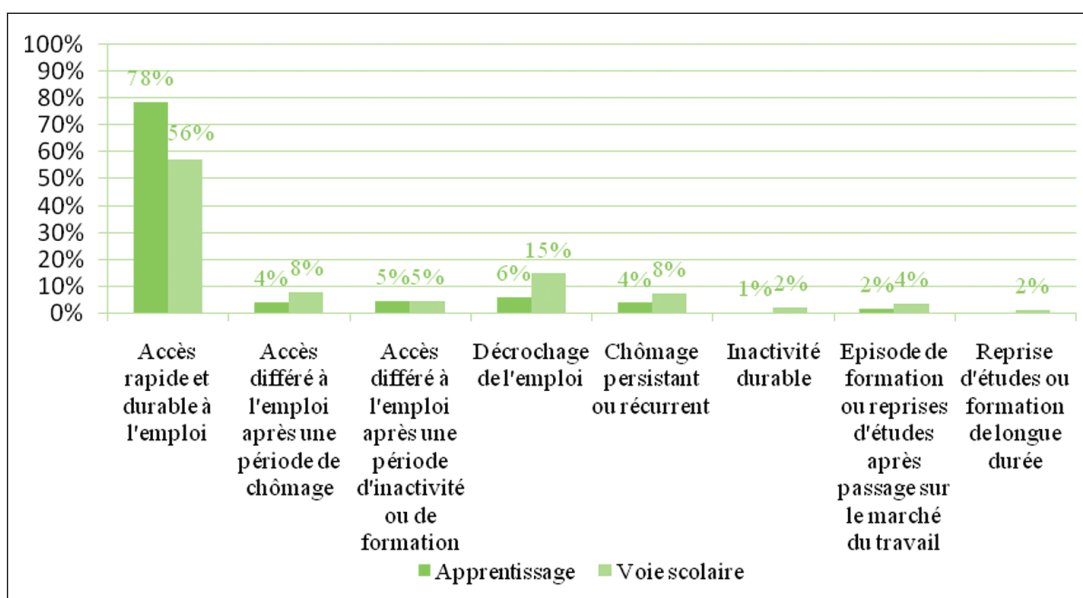
Le statut du premier emploi est également très variable selon le secteur d'activité du premier employeur. Ainsi, si les hôtels et restaurants embauchent principalement les jeunes en CDI (60 % des premiers emplois dans ce secteur), l'intérim est la forme dominante d'accès à l'emploi dans le secteur de l'automobile (60 %), l'industrie en général et, dans une moindre mesure, le bâtiment également utilisateurs de cette forme d'emploi. Ailleurs, la forme dominante d'embauche des jeunes demeure le CDD « classique ».

Ces emplois de début de vie active sont bien souvent le point d'entrée d'une trajectoire d'évolution sur le marché du travail. Un premier emploi à durée déterminée (CDD, intérim) n'est pas toujours synonyme de précarité à venir : les jeunes recrutés en CDD lors de leur premier emploi sont presque aussi nombreux que ceux embauchés en CDI à s'inscrire dans un parcours d'accès rapide et durable à l'emploi, et l'intérim n'est guère plus

pénalisant de ce point de vue. Par ailleurs, près de deux tiers des jeunes n'ont connu qu'au plus deux employeurs au cours de leurs trois premières années de vie active, marquant par là l'existence de processus de stabilisation rapide dans l'emploi.

Les bacheliers professionnels s'inscrivent légèrement plus souvent que l'ensemble d'une génération dans une trajectoire⁽²⁾ d'accès rapide et durable à l'emploi, ou d'accès différé à l'emploi ; ils sont moins exposés aux trajectoires d'éloignement de l'emploi (chômage récurrent ou persistant, inactivité durable) et, en tant que sortants d'une formation à visée professionnelle, ils sont logiquement moins nombreux à reprendre des études ou une formation. Là encore, la voie de l'apprentissage montre une efficacité certaine, augmentant les chances de connaître une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi et réduisant les risques d'éloignement du marché du travail.

Répartition des sortants de 2006-2007 entre les différents types de trajectoires d'entrée dans la vie active selon la voie de formation



Champ : ensemble des jeunes de la génération 2007 sortants d'une formation de Baccalauréat professionnel (75 619 individus).

(2) Huit trajectoires types ont ainsi été identifiées. La première est une trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi. Les deux suivantes correspondent à un accès différé à l'emploi, soit après une période initiale de chômage, soit après une période d'inactivité ou de formation hors emploi. La quatrième trajectoire type est marquée par un décrochage de l'emploi. La cinquième est une trajectoire marquée par du chômage persistant ou récurrent. Enfin, les deux dernières trajectoires sont marquées par des épisodes de formation ou de reprise d'études, après passage sur le marché du travail de plus ou moins longue durée.

≡ Après trois années de vie active

À l'issue de la période d'observation, ces trajectoires d'entrée sur le marché du travail conduisent une grande part des bacheliers vers l'emploi : c'est le cas de 77 % d'entre eux (82 % des hommes et 70 % des femmes). Parmi les 17 % de ceux qui se trouvent au chômage, on note une surreprésentation des femmes (et corrélativement des spécialités tertiaires) d'une part, des non-diplômés d'autre part : parmi ceux qui n'ont pas obtenu le Baccalauréat, la proportion de chômeurs est doublée. Elle est aussi considérablement plus élevée parmi les jeunes issus de l'immigration⁽³⁾.

Le Baccalauréat professionnel confirme donc une vocation de diplôme d'insertion puisqu'il débouche très majoritairement sur l'emploi pour ses détenteurs ; toutefois, les caractéristiques de ces emplois et les conditions de leur exercice se révèlent très inégales. L'emploi à durée indéterminée progresse nettement tout au long des trois premières années sur le marché du travail, pour concerner alors 6 jeunes sur 10, mais il concerne nettement plus les hommes que les femmes, ces dernières étant encore la moitié à travailler en emploi à durée déterminée. Parmi ces EDD, le poids de l'intérim, essentiellement dans l'emploi industriel et masculin, passe de 26 à 14 %, tandis que les contrats aidés, surtout présents dans l'emploi tertiaire féminin passent de 20 à 13 %. De par leurs modalités de recrutement et de gestion de la main d'œuvre, l'industrie, tout particulièrement l'automobile, ainsi que les services non marchands sont des secteurs qui se distinguent par une plus grande rareté de l'EDI pour les jeunes qui s'y insèrent. Ce secteur des services non marchand se singularise également par un recours marqué au temps partiel (36 % des emplois).

L'efficacité de la filière « apprentissage » ne se dément pas à l'issue de trois ans de vie active, puisqu'elle débouche nettement plus fréquemment sur un emploi à durée indéterminée.

Si les emplois offerts aux sortants de Baccalauréat professionnel tendent, avec le temps, à devenir moins précaires, ils ne semblent pas pour autant être le support de progression professionnelle : après trois années sur le marché du travail, la part des ouvriers ou employés reste à peu de choses près constante, même si la part des emplois non qualifiés se réduit significativement, notamment pour les ouvriers. Mais dès le premier emploi, ces jeunes occupent majoritairement des postes d'ouvriers ou employés qualifiés. Cette stabilité de la structure des qualifications va de pair avec une très faible dispersion des salaires offerts aux jeunes, salaires qui ne connaissent par la suite que des progressions marginales.

Les sortants de niveau Baccalauréat professionnel font donc sur le marché du travail des premiers pas qui semblent plutôt aisés pour la plupart d'entre eux : accès rapide au premier emploi, stabilisation ultérieure fréquente, et à l'arrivée un taux de chômage de 17 %, donc dans la fourchette basse compte tenu de leur âge d'une part, de leur taux d'activité élevé d'autre part. Toutefois, le choix de la spécialité de formation, et en conséquence d'un futur secteur d'emploi n'est pas sans incidence sur les conditions d'entrée dans la vie active. Reste cependant que, au moins à l'échelle des trois premières années de vie active, ce niveau de qualification peine encore à démontrer son efficacité en matière d'évolution professionnelle et de promotion sociale.

(3) On désigne ici par « jeunes issus de l'immigration » les enquêtés dont au moins un des deux parents est né à l'étranger. Toutefois cette définition large, incluant les couples de parents « mixtes » (un parent français et un parent étranger), masque de forts écarts au sein de la catégorie : les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger présentent ainsi une proportion de chômeurs nettement plus élevée.

Le point sur . . .

L'insertion professionnelle des bacheliers professionnels 7 mois après la fin des études

Par **Éric CHAN-PANG-FONG**
et **Isabelle ROBERT-BOBÉE**
Bureau des études statistiques
sur la formation des adultes,
l'apprentissage et l'insertion des jeunes,
DEPP

En février 2011, quelques mois après la fin des études, 55 % des sortants de lycée avec un Baccalauréat professionnel sont en emploi et c'est le cas pour 76 % des sortants d'apprentissage.

La crise de 2008 a impacté fortement l'insertion professionnelle des jeunes. Parmi les sortants de lycée possédant un Baccalauréat professionnel, le taux d'emploi baisse de 10 points entre 2007-2008 et 2009-2010. Les jeunes terminant des formations de la spécialité de la production ont été davantage touchés que

ceux relevant de formations des services. La contraction de l'emploi des jeunes hommes, plus nombreux dans les spécialités de la production, est en conséquence plus importante que celle des jeunes femmes.

L'article reprend l'analyse de l'insertion professionnelle sept mois après leur sortie du système éducatif pour les jeunes sortants de lycée publiée en 2012 par la DEPP (note d'information, n° 12-19) pour les années 2007 à 2010, complétée par une comparaison de l'insertion en 2011 entre les sortants de lycée et les sortants d'apprentissage.

Les données présentées sont issues de l'exploitation des enquêtes d'insertion sept mois après la fin des études menées chaque année par la DEPP auprès des sortants de lycée (STS compris – enquête IVA) et de formation en apprentissage (tout niveau, y compris enseignement supérieur – enquête IPA). Les statistiques sont ici établies sur les sortants d'années terminales de formations ou de premières professionnelles, pour pouvoir comparer les deux enquêtes IVA et IPA. Les jeunes ayant déclaré à l'enquête poursuivre des études sont exclus des calculs, puisqu'ils ne sont pas encore sortis du système éducatif.

Par simplification de lecture, on utilisera respectivement les termes de 2007-2008 et 2009-2010 pour désigner la situation moyenne des jeunes estimée en cumulant les enquêtes de février 2007 et février 2008, et celles de février 2009 et février 2010, cumul nécessaire pour couvrir l'ensemble des formations technologiques et professionnelles des lycées ces années-là (cf. encadré « Présentation des enquêtes IVA et IPA »). Pour 2011, l'enquête a interrogé toutes formations, il n'y a donc pas de cumul à réaliser. On parlera aussi de Baccalauréat professionnel pour simplifier, alors que l'analyse porte en pratique sur les titulaires du Baccalauréat professionnel, du Brevet de technicien (BT), du Brevet Professionnel (BP) ou du Brevet de maîtrise (BM) (cf. encadré « Définitions »).

≡ L'emploi des titulaires d'un Baccalauréat professionnel sept mois après la fin des études

En février 2011, sept mois après la fin de leurs études, 55 % des lycéens sortis de lycée avec un Baccalauréat professionnel ont un emploi. Cet

emploi est le plus souvent à durée indéterminée (35 %), suivi par les emplois à durée déterminée (33 %). L'intérim recouvre 17 % des emplois et les contrats aidés 15 %. La part des jeunes au chômage s'élève à 36 % et celle des inactifs à 9 % (tableau 1).

Tableau 1 – Situation en 2011 des sortants de lycée au 1^{er} février 2011 selon le plus haut diplôme obtenu (%)

IVA	2011							
	En emploi	Parmi les sortants en emploi				Au chômage	Inactifs	Répartition en structure
		EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé			
Non diplômés	23,1	34,7	18,5	38,0	8,8	52,7	24,2	6,1
DNB, CFG (1)	31,4	39,2	15,9	35,7	9,2	47,3	21,3	8,0
CAP, BEP	38,7	35,3	14,5	37,7	12,5	47,0	14,4	30,1
Baccalauréat professionnel	54,5	35,1	16,8	33,1	14,9	36,3	9,2	23,7
Bac général ou technologique	55,7	35,4	11,3	35,3	18,0	28,8	15,5	12,1
BTS, DUT	65,7	37,2	13,1	36,6	13,1	27,4	6,9	20,1
Ensemble	48,4	36,0	14,4	35,8	13,8	38,7	12,9	100,0

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.

Lecture : en février 2011, 35,1 % des sortants de lycée titulaires d'un Baccalauréat professionnel et qui travaillent sont en emploi à durée indéterminée.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2011.

Le taux d'emploi est nettement plus élevé pour les sortants d'apprentissage. En février 2011, 76 % des sortants ayant terminé leur apprentissage l'année scolaire 2009-2010 et possédant un Baccalauréat professionnel sont en emploi. L'emploi à durée indéterminée y est très largement majoritaire (60 % des emplois), loin devant l'emploi à durée déterminée (25 %). L'intérim recouvre 8 % des emplois et les contrats aidés 7 %. La part des jeunes au chômage s'élève à 20 % et celle des inactifs à 4 % (tableau 2).

Pour les lycéens comme pour les apprentis, le taux d'emploi des bacheliers professionnels est proche de celui des sortants de lycée avec un Baccalauréat technologique (ou général, ces derniers étant plus rares car ils poursuivent plus massivement des études après le Baccalauréat) et nettement plus élevé que celui des sortants moins diplômés (CAP-BEP notamment).

Parmi les sortants d'une année terminale de formation, en lycée ou en apprentissage, titulaires d'un Baccalauréat professionnel, le taux d'emploi des formations de la production est supérieur à celui du secteur des services, et pour chaque secteur, celui des garçons supérieur à celui des filles (tableaux 3 et 4). Par exemple parmi les sortantes de lycée, celles qui possèdent un Baccalauréat professionnel dans le domaine de la production sont 48 % à exercer un emploi et 52 % dans le domaine des services, soit respectivement 9 points et 4 points de moins que les garçons. Pour les sortantes d'un centre de formation des apprentis avec un Baccalauréat professionnel, ces proportions sont respectivement de 65 % et de 70 % (80 % et 76 % pour les garçons).

Tableau 2 – Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2011, selon le plus haut diplôme obtenu (%)

IPA	2011							
	En emploi	Parmi les sortants en emploi				Au chômage	Inactifs	Répartition en structure
		EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé			
Non diplômés	34,5	46,9	16,8	29,9	6,3	55,2	10,3	5,7
DNB, CFG (1)	37,5	40,0	16,4	33,8	9,8	52,0	10,4	4,3
CAP, BEP	59,0	51,7	9,5	28,8	10,0	35,9	5,1	37,5
Baccalauréat professionnel	75,7	60,3	7,9	24,8	7,0	20,0	4,4	20,5
Bac général ou technologique	76,3	57,3	4,5	32,6	5,6	17,9	5,8	6,4
BTS, DUT	78,4	55,5	8,8	22,5	13,3	16,6	4,9	11,6
Diplôme de niveau I ou II	80,1	64,2	5,8	24,5	5,5	16,5	3,4	14,0
Ensemble	66,4	56,3	8,4	26,7	8,5	28,3	5,3	100,0

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.

Lecture : en février 2011, 60,3 % des sortants en apprentissage titulaires d'un Baccalauréat professionnel et qui travaillent sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de centres d'apprentissage, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IPA 2011.

Tableau 3 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 des sortants de lycée par secteurs de formation selon le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	21,7	24	21,7	24,6	14,3	23,4	22,8	26,8	23,1
DNB, CFG (1)	28,7	33,2	29,7	32,5	22	29,7	30,8	37,1	31,4
CAP, BEP	36,8	40,7	37,4	39,5	28,2	38	39,2	43,4	38,7
Baccalauréat professionnel	51,4	57	56,1	53,4	47,7	51,9	57,4	56,4	54,5
Bac général ou technologique	55,4	56,1	54,9	55,9	47,6	56	56,6	55,8	55,7
BTS, DUT	66,6	64,7	65	66	61,4	67,1	65,6	63,6	65,7
Ensemble	47,7	49	46	49,7	38,3	48,9	47,4	51,4	48,4

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.

Lecture : en février 2011, 47,7 % des filles titulaires d'un Baccalauréat professionnel dans le secteur de la production sont en emploi.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2011.

Tableau 4 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 des sortants en apprentissage selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	30,4	35,7	34,3	35,0	28,8	30,8	34,7	42,7	34,5
DNB, CFG (1)	32,2	39,5	37,4	37,9	22,9	35,1	38,8	43,4	37,5
CAP, BEP	50,7	62,0	61,0	54,3	48,4	51,3	62,1	61,2	58,9
Baccalauréat professionnel	69,0	79,1	78,6	71,4	65,0	69,7	79,7	75,9	75,7
Bac général ou technologique	78,0	73,4	70,9	78,2	62,6	80,0	74,0	72,7	76,3
BTS, DUT	77,0	79,4	80,5	76,8	70,9	78,1	82,0	74,9	78,5
Diplôme de niveau I ou II	78,7	81,2	80,3	80,0	74,5	79,6	82,2	80,4	80,1
Ensemble	64,8	67,2	65,2	68,0	57,7	66,3	66,0	71,3	66,4

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.

Lecture : en février 2011, 65 % des filles titulaires d'un Baccalauréat professionnel dans le secteur de la production sont en emploi. Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de centres d'apprentissage, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IPA 2011.

Pour les sortants de lycée dans le secteur de la production, les domaines de spécialités « pluri-technologiques des transformations, agro-alimentaire » et « Mécanique et structures métalliques » offre le taux d'emploi le plus élevé parmi les sortants titulaires d'un Baccalauréat professionnel. Le taux d'emploi le plus bas concerne le domaine « Matériaux souples » (tableau 5).

Dans le secteur des services, deux domaines dépassent fortement le taux d'emploi moyen des sortants de lycée possédant un Baccalauréat professionnel : « Transport, manutention, magasinage » et « Accueil, hôtellerie, tourisme ». Le taux d'emploi y est le plus bas pour le domaine « Communication et information ».

Pour les sortants de l'apprentissage, il y a aussi de fortes variations du taux d'emploi selon la spécialité de formation. Parmi les formations du secteur de la production, l'emploi est plus fréquent dans les spécialités du « Bois », de la « Mécanique automobile », du « Bâtiment », de l'« Énergie-chimie », et des « Structures métalliques ». Le taux d'emploi le plus faible est observé pour les « Technologies industrielles », même s'il reste élevé (69 %). Dans le secteur des services, arrivent en tête les formations de la « Santé », suivies des « Services aux collectivités », l'« Hôtellerie-restauration » et le « Transport ». Les spécialités du « secrétariat », quant à elles, enregistrent le taux d'emploi le plus faible (tableau 6).

Tableau 5 – Taux d'emploi en 2011 des sortants de lycée selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP, BEP	Baccalauréat professionnel	Bac général ou technologique	BTS, DUT	Ensemble
Spécialités pluri technologiques des transformations, agro-alim.	13,2	19,2	32,8	60,8	ns	62,5	39,1
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	44,9	60,2	50,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	ns	ns	ns	55,3	52,1
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	24,4	21,8	44,0	58,5	ns	71,4	49,2
Génie civil, construction, bois	20,0	26,1	34,8	59,6	57,7	72,6	44,0
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	14,6	18,7	24,8	44,8	ns	60,5	32,7
Mécanique et structures métalliques	21,8	32,4	41,0	60,6	59,5	74,2	46,1
Spécialités pluri technologiques mécanique-électricité, électronique	24,5	34,8	40,8	52,5	52,8	63,4	47,2
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	57,4	58,4	61,4	59,2
Ensemble production	21,7	29,7	37,4	56,1	54,9	65,0	46,0
Transport, manutention, magasinage	27,2	34,3	52,5	61,2	ns	58,0	52,6
Commerce, vente	20,1	24,2	32,5	53,9	63,1	65,7	47,7
Finances, comptabilité et gestion du personnel	23,8	26,2	37,3	50,2	60,9	66,3	53,2
Communication et information	22,5	23,1	27,8	44,5	55,7	60,5	44,2
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	37,7	37,1	47,9	58,3	56,5	73,7	53,4
Accueil, hôtellerie, tourisme	20,3	30,0	37,7	68,6	65,7	67,0	52,9
Services à la collectivité	21,9	18,8	28,8	58,7	ns	68,2	38,2
Spécialités plurivalentes des services	42,9	41,5	48,0	ns	52,1	ns	49,3
Ensemble services	24,6	32,5	39,5	53,4	55,9	66,0	49,7

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.

ns : non significatif, les effectifs dans l'enquête étant insuffisants.

Lecture : en février 2011, 61,2 % des sortants de lycée titulaires d'un Baccalauréat professionnel dans le domaine de spécialité du transport, de la manutention et du magasinage sont en emploi.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2011.

Tableau 6 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 des sortants en apprentissage selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP, BEP	Baccalauréat professionnel	Bac général ou technologique	BTS, DUT	Diplôme de niveau I ou II	Ensemble
Agriculture	42,1	40,7	56,2	71,0	70,6	74,8	74,6	62,5
Alimentation	30,7	32,4	59,6	80,9	70,4	77,9	75,8	58,7
Bâtiment	31,9	37,5	60,1	83,1	ns	ns	ns	58,9
Bois	40,7	52,2	70,6	86,8	ns	ns	ns	71,3
Électricité	31,0	32,7	57,3	77,0	ns	80,4	84,5	66,9
Génie civil	ns	ns	76,1	82,1	ns	87,0	89,6	80,7
Mécanique automobile	36,7	37,7	57,6	83,7	ns	92,5	ns	65,0
Mécanique général	ns	ns	55,2	75,5	ns	79,7	82,2	75,2
Énergie, chimie	31,7	ns	65,9	81,8	68,9	76,8	77,0	70,9
Structure métallique	29,7	33,8	63,4	81,2	ns	ns	ns	63,3
Technologies industrielles	ns	ns	ns	69,3	ns	82,9	78,8	78,2
Ensemble production	34,3	37,4	61,1	78,6	70,9	80,5	80,3	65,2
Coiffure, esthétique	29,3	29,2	50,3	72,2	72,7	ns	ns	58,7
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	69,3	69,1	81,1	81,9	79,8
Hôtellerie – restauration	31,0	36,1	56,7	77,0	65,6	74,9	ns	59,9
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	76,6	86,8	82,8
Santé	ns	ns	78,0	81,8	87,3	90,5	88,6	85,2
Secrétariat	ns	ns	45,4	54,2	60,8	67,7	78,5	61,6
Services à la collectivité	ns	ns	46,6	77,7	ns	ns	71,4	63,9
Social	ns	ns	62,7	68,3	76,3	ns	81,8	67,8
Transport	ns	ns	70,3	76,7	ns	69,2	76,2	71,2
Vente	30,3	33,2	48,5	70,0	67,9	75,5	75,4	62,7
Ensemble services	35,0	37,9	54,3	71,4	78,2	76,8	80,0	68,0

(1) DNB : diplôme national du Brevet, CFG : certificat de formation générale.
ns : non significatif, les effectifs dans l'enquête étant insuffisants.

Lecture : en février 2011, 83,1 % des sortants d'apprentissage titulaires d'un Baccalauréat professionnel dans le domaine de spécialité du bâtiment sont en emploi.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de centres d'apprentissage, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IPA 2011.

Une insertion professionnelle des sortants de lycée titulaires d'un Baccalauréat professionnel entravée par la crise économique de 2008

L'emploi des jeunes est sensible à la conjoncture économique. On retrouve ce phénomène pour les sortants de formation technologique ou professionnelle des lycées.

Le taux d'emploi des lycéens titulaires d'un Baccalauréat professionnel chute de 10 points entre 2007-2008 et 2009-2010, passant de 66 % à 56 % (tableau 7). Cette baisse intervient dans un contexte de crise économique et de recul de

l'emploi dans l'ensemble des secteurs marchands (cf. encadre « Conjoncture »).

Cette crise a touché tous les niveaux de diplômes avec la même amplitude. Seuls les sortants de lycée avec un Baccalauréat technologique (ou général) ont vu leur situation un peu moins se dégrader.

Le taux de chômage de l'ensemble des sortants de lycée, sept mois après leur sortie, augmente entre 2007-2008 et 2009-2010, quel que soit leur niveau de diplôme. Ainsi les détenteurs d'un Baccalauréat professionnel ont un taux de chômage de 37 % en 2009-2010 contre 27 % en 2007-2008. Par ailleurs la part des inactifs reste stable (7 % en 2009-2010 et en 2007-2008).

Tableau 7 – Taux d'emploi et types de contrats des sortants de lycée selon le plus haut diplôme obtenu en 2007-2008 et 2009-2010 (%)

Plus haut diplôme obtenu	2007-2008							2009-2010						
	En emploi	Parmi les sortants en emploi				Au chômage	Inactifs	En emploi	Parmi les sortants en emploi				Au chômage	Inactifs
		EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé				EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé		
Sans diplôme ou diplômés du Brevet des collèges, CFG	38,2	39,6	22,2	27,3	10,9	42,6	19,2	27,6	43,0	14,7	30,8	11,5	51,6	20,8
CAP, BEP	49,1	39,2	17,2	29,8	13,8	39,2	11,7	38,9	37,5	11,8	34,2	16,4	48,5	12,6
Baccalauréat professionnel	66,1	39,1	18,2	27,7	15,0	27,3	6,6	55,7	38,1	13,1	31,4	17,5	36,8	7,4
Bac général ou technologique	64,4	33,0	14,6	31,0	21,3	23,5	12,1	55,8	35,8	9,6	32,9	21,8	29,7	14,5
BTS, DUT	76,2	42,8	13,7	32,4	11,1	19,6	4,3	66,1	39,3	11,1	35,8	13,8	28,3	5,6
Ensemble	58,7	39,3	16,7	29,9	14,2	31,1	10,3	48,4	38,4	11,9	33,4	16,3	40,0	11,6

Lecture : en février 2009-2010, 55,7 % des sortants de lycées titulaires d'un Baccalauréat professionnel sont en emploi.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010.

L'intérim, premier levier d'ajustement des emplois en période de conjoncture économique défavorable

Si l'emploi des sortants de lycée est impacté par la crise économique, les types de contrat qui leur sont proposés le sont aussi.

Sept mois après leur entrée sur le marché du travail, 38 % des jeunes titulaires d'un Baccalauréat professionnel qui travaillent en 2009-2010 occupent un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée, à leur compte), 31 % ont un emploi à durée déterminée (CDD, aide familial), 18 % sont en emplois aidés et 13 % sont intérimaires.

Les contrats d'intérim subissent le plus la dégradation de la conjoncture. En temps de crise, aux

premiers signes d'un repli d'activité, les entreprises suppriment d'abord les emplois intérimaires, avant éventuellement de recourir à une réduction de leurs effectifs salariés. À l'inverse, les contrats aidés ont été développés pour lutter contre les effets de la crise. En 2009-2010, parmi les sortants de lycée détenteurs d'un Baccalauréat professionnel en emploi, il y a plus de jeunes en contrats aidés que d'intérimaires, alors que c'était l'inverse en 2007-2008 (respectivement 15 % pour les contrats aidés et 18 % pour les intérimaires). Parmi les jeunes en emploi, la part des emplois à durée indéterminée et en intérim a diminué avec la crise de façon concomitante avec une hausse des emplois à durée déterminée et des emplois aidés. Toujours parmi ceux ayant un emploi, il y a peu de diffé-

Le point sur...

rences entre les types de contrats des titulaires des CAP ou BEP et ceux ayant un Baccalauréat professionnel. En revanche, la proportion des jeunes en emploi est nettement plus forte pour les plus diplômés.

La dégradation de l'emploi touche davantage les sortants des formations de la production

Estimée sept mois après leur sortie de l'enseignement secondaire, la chute du taux d'emploi des titulaires d'un Baccalauréat professionnel entre 2007-2008 et 2009-2010 est près de deux fois plus importante parmi les sortants des spécialités de la production que parmi les sortants des spécialités de services (tableau 8). Ainsi, les taux d'emploi des sortants de lycée avec un Baccalauréat professionnel sont très proches en 2009-2010 entre les formations de la production et celles des services, alors que l'écart étant important en 2007-2008.

Cette forte réaction de la spécialité « production » à la crise peut s'expliquer par deux phénomènes.

Les employeurs ont utilisé l'intérim comme principale variable d'ajustement lors de la crise économique. Or ce type de contrat est plus fréquent chez les sortants des filières de formation en production que chez les sortants des formations des services ; par conséquent, la contraction de l'emploi a été plus forte dans la production que dans les services.

Par ailleurs, les sortants de production possèdent un niveau de diplôme moins élevé : 19 % d'entre eux sont sans diplôme ou diplômés du Brevet des collèges ou d'un certificat de formation générale (CFG) contre 13 % pour les sortants de services. Ils sont donc également davantage affectés par la crise de façon indirecte : en période de chômage élevé, les jeunes actifs diplômés trouvent plus difficilement du travail correspondant à leur niveau d'études et ils ont tendance à accepter des postes pour lesquels ils sont surqualifiés, postes occupés habituellement par des populations moins diplômées.

Tableau 8 – Taux d'emploi des sortants de lycée par diplôme et par spécialité en 2007-2008 et 2009-2010 (%)

	2007-2008		2009-2010	
	Production	Services	Production	Services
Sans diplôme ou diplômés du Brevet des collèges, CFG	38,9	37,5	26,0	29,0
CAP, BEP	52,2	46,9	36,8	40,4
Baccalauréat professionnel	73,7	60,8	57,3	54,7
Bac général ou technologique	68,0	63,4	53,7	56,3
BTS, DUT	78,1	75,3	65,1	66,6
Ensemble	60,4	57,6	45,5	50,1

Lecture : en 2009-2010, 57,3 % des sortants d'une formation de la production et titulaires d'un Baccalauréat professionnel étaient en emploi, contre 73,7 % en 2007-2008.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010.

Plus souvent spécialisés dans la production, les hommes ont été plus touchés par la crise

De façon générale, les hommes sont moins diplômés que les femmes en 2007-2008 comme en 2009-2010 : 18 % d'entre eux sortent du lycée sans diplôme ou diplômés du Brevet des collèges ou d'un CFG, contre 13 % des femmes. Ils sont nettement plus nombreux à sortir d'une formation spécialisée en production : c'est le cas de 62 % des hommes en moyenne sur les années 2007 à 2010, contre seulement 11 % des femmes. Le

secteur de la production ayant été plus touché par la crise que celui des services, les hommes ont donc davantage subi la contraction de l'emploi de 2008-2009 et ce quel que soit leur niveau de diplôme. Ainsi, le taux d'emploi des hommes sortant de lycée avec un Baccalauréat professionnel était de 73 % en 2007-2008 contre 58 % en 2009-2010.

L'écart important entre les taux d'emploi des hommes et des femmes titulaires d'un Baccalauréat professionnel s'est réduit, passant de 15 points en 2007-2008 à 5 points en 2009-2010.

Le point sur...

Des sortants plus souvent en emploi à temps partiel quelle que soit leur spécialité de formation

Le secteur des services a été moins touché par la crise que celui de la production, alors qu'il a davantage recours au temps partiel. En 2009-2010,

34 % des sortants de lycée de formation dans le domaine des services qui travaillent et qui possèdent un Baccalauréat professionnel sont à temps partiel contre 11 % de ceux ayant fini des études dans la production. C'était le cas respectivement de 30 % et 7 % en 2007-2008 (*tableau 9*).

Tableau 9 – Part des emplois à temps partiel des sortants de lycée par diplôme et spécialité de formation en 2007-2008 et 2009-2010 (%)

	2007-2008		2009-2010	
	Production	Services	Production	Services
Sans diplôme ou diplômés du Brevet des collèges, CFG	18,4	34,0	24,4	39,6
CAP, BEP	12,2	34,2	16,2	39,2
Baccalauréat professionnel	6,7	29,7	10,9	34,1
Bac général ou technologique	12,1	32,6	19,6	36,8
BTS, DUT	4,3	15,5	7,6	20
Ensemble	9,6	27,4	13,6	32,1

Lecture : en 2009-2010, 34,1 % des sortants de lycée diplômés d'un Baccalauréat dans le domaine des services et qui est en emploi travaillent à temps partiel, contre 29,7 % en 2007-2008.

Champ : sortants d'année terminale de formations et de première professionnelle de lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010.

Pour en savoir plus

- Repères et références statistiques, MEN-MESR DEPP.
- Formations et Emploi, Insee-Références web (2011), CF. http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi
- « *Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme* », Note d'Information n° 12.09, MEN-MESR DEPP, mai 2012.
- B. Le Rhun et P. Pollet, « *Diplôme et Insertion professionnelle* », France Portrait Social, édition 2011.
- « *Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile* », Note d'Information n° 10.15, MEN-MESR DEPP, octobre 2010.
- D. Martinelli et C. Prost, « *Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière* », Insee Première, n° 1313, octobre 2010.
- « *Une insertion professionnelle des sortants de lycée entravée par la crise économique de 2008* », Note d'Information 12.19, MEN-MESR DEPP, novembre 2012.
- www.education.gouv.fr/statistiques
- depp.documentation@education.gouv.fr

≡ Présentation des enquêtes IVA et IPA

— Les enquêtes

Les enquêtes « IVA » (Insertion dans la Vie Active des lycéens) et « IPA » (Insertion dans la Vie Active des apprentis) existent depuis 1989. Elles ont pour principal objectif de rendre compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations technologiques et professionnelles de lycée (IVA) ou de formations par apprentissage (IPA), sept mois après la fin de leur formation initiale. Leurs résultats peuvent être déclinés localement, et offrent ainsi des analyses utiles aux acteurs de la formation, aux jeunes et à leur famille. Ces enquêtes IVA et IPA permettent des analyses, par diplôme ou niveau d'études, groupe de spécialité et spécialité fine quand le nombre de répondants est significatif.

— Le champ

L'enquête IVA est réalisée auprès de tous les élèves qui sont sortis de formations technologiques ou professionnelles dispensées dans les lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels, publics et privés. Ces formations sont spécialisées soit dans le secteur de la production, soit dans celui des services. Le taux de réponse est de l'ordre de 50 % pour IVA, et du même ordre de grandeur pour IPA. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter au final la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (exploitation France métropolitaine et DOM, hors Guadeloupe et Mayotte). Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études (y compris en apprentissage) ne sont pas comptabilisés parmi les sortants.

Au niveau national, seuls les sortants d'une année terminale de formation ou de première professionnelle sont retenus. Pour l'enquête IVA, certaines académies (mais pas toutes) interrogent aussi les sortants d'autres années intermédiaires de formation (sortant de première année de CAP par exemple). On retient donc aussi le champ national d'analyse ici pour l'exploitation des données de l'enquête IPA, afin d'avoir des résultats comparables, même si en pratique toutes les formations ont été interrogées pour toutes les académies.

Les sortants de première professionnelle sont donc ici pris en compte, pour IVA et IPA, mais pas les autres classes intermédiaires de formations (sortants de première année de CAP par exemple).

— Traitement particulier pour IVA

Les sortants de classes terminales de formations technologiques ou professionnelles des lycées et possédant pour plus haut diplôme une licence, une maîtrise, un diplôme d'ingénieur ou bien un diplôme d'études comptables et financières (DECF et DESCF) sont peu nombreux et ont donc été exclus de l'analyse.

Pour des raisons de coût, seule la moitié des formations ont été interrogées certaines années. On regroupe deux années d'enquête qui permettent d'observer l'ensemble des formations (en l'occurrence 2007-2008 et 2009-2010). Les indicateurs sont calculés sur ces deux années cumulées. C'est pourquoi on parlera par exemple de la situation des jeunes en 2009-2010 pour représenter la situation moyenne observée aux enquêtes de février 2009 et février 2010.

Conjoncture : une situation économique nettement moins favorable en 2009-2010 qu'en 2007-2008

On s'intéresse ici à la situation vis-à-vis du marché du travail au mois de février des jeunes sortis du système scolaire initial au niveau du lycée en juin de l'année précédente. Selon les années, la conjoncture économique au moment de l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes est différente.

Alors qu'en 2007 et au début de 2008 la situation conjoncturelle française était favorable avec une baisse continue du taux de chômage au sens du BIT entre le 1^{er} trimestre 2006 et le 1^{er} trimestre 2008 (-2 points à 7,5 % au 1^{er} trimestre 2008), elle s'est nettement et rapidement dégradée à partir du 2^e trimestre 2008. En effet, le PIB s'est replié de près de 4 %, entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2009. Les conséquences sur l'emploi se sont fait ressentir dès mi-2008. À cet égard, l'exploitation des enquêtes IVA, réalisées au mois de février, apparaît comme un outil utile et pertinent pour observer les premières conséquences de la crise de 2008 sur les sortants de lycée.

Si ces derniers ont été touchés par la crise, ce ne sont pas les seuls. En effet, la dégradation conjoncturelle a atteint l'ensemble des actifs de la population française (le taux de chômage a augmenté de 2,4 points entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2010), mais davantage encore pour les jeunes actifs (+ 5,7 points entre le 1^{er} trimestre 2008 et le 1^{er} trimestre 2010 parmi les actifs âgés de 15 à 24 ans de France métropolitaine). En outre, les moins diplômés ont été plus sévèrement affectés.

Définitions

Les sortants de lycée

Les élèves inscrits en classe terminale (ou première professionnelle) de formations technologiques ou professionnelle des lycées étaient inscrits dans des classes professionnelles (CAP, BEP, MC, BT, Baccalauréat professionnel, BTS, etc.), d'une formation complémentaire post niveaux V, IV et III, de formations technologiques et professionnelles spécifiques telles que les CAP, BEP, Baccalauréat professionnel et BTS en un an et de formations aux Métiers d'Art tels que les BMA, DMA, DSAA) ; ils peuvent continuer leur scolarité ou non.

Ils sont considérés comme sortants s'ils ne sont plus inscrits l'année scolaire suivante et déclarent à l'enquête menée au 1^{er} février ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Les sortants de formation en apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant une année scolaire donnée, mais non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Les bacheliers professionnels

Dans cette analyse, sont assimilés aux bacheliers professionnels, les jeunes qui possèdent un Brevet de technicien (BT), un Brevet Professionnel (BP), un Brevet de maîtrise (BM) ou un Baccalauréat professionnel. Parmi les sortants de lycée, les titulaires des BT, BP, et BM sont rares. Ce qu'on appelle bacheliers professionnels regroupent à 97 % des titulaires d'un Baccalauréat professionnel. Pour les sortants de formation par apprentissage, la catégorie « bacheliers professionnels » comprend des profils plus variés (2/3 de titulaires du Baccalauréat professionnel et 1/3 d'un BP ou BM) (cf. tableau suivant)

Répartition des diplômes professionnels des enquêtes IVA et IPA 2011 parmi les bacheliers professionnels et assimilés (%)

	IVA 2011	IPA 2011
Brevet de technicien (BT)	0,8	1,5
Brevet professionnel (BP), Brevet de maîtrise (BM)	2,5	36,6
Baccalauréat professionnel	96,7	61,9
Ensemble des bacheliers professionnels	100,0	100,0

— Taux d'emploi

Les sortants de lycée ou d'apprentissage se déclarent en emploi, au chômage (sans emploi et en recherche d'emploi), ou inactifs (sans emploi et n'en recherchant pas). Le taux d'emploi est la part des sortants qui se déclarent en emploi. Ce n'est pas le taux d'emploi au sens du BIT. Les sortants de lycée ou d'apprentissage qui se déclarent apprentis au moment de l'enquête sont hors champ et ne sont donc pas comptabilisés dans les sortants en emploi ni dans ceux en activité.

— Taux de chômage et inactivité

Parmi l'ensemble des sortants qui sont en emploi ou au chômage, c'est la part des personnes qui se déclarent être sans emploi et en recherche un. On rapporte donc ici le nombre de chômeurs aux seuls jeunes en emploi ou au chômage et non à l'ensemble des sortants (y compris inactifs).

Dans l'enquête, un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et en recherche un. Ce n'est pas la définition du BIT (un chômeur est une personne – de 15 ans ou plus – qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi – ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence –, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, et avoir activement cherché un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de 3 mois). Le taux de chômage calculé ici n'est donc pas le taux au sens du BIT.

Pour l'enquête IVA, en 2009-2010, sur l'ensemble des lycéens, 12 % des sortants de lycée n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas (inactifs) : 10 % chez les garçons et 13 % chez les filles. Quel que soit le sexe, la raison principale de cette inactivité est l'attente d'une autre formation. Elle est néanmoins plus forte chez les garçons (44 %) que chez les filles (36 %). En revanche, la deuxième raison la plus souvent citée diffère selon que l'on soit une fille ou un garçon. Pour les filles, c'est l'attente d'un enfant (29 %) alors que les garçons indiquent qu'il s'agit d'une autre raison (29 %) que celles listées dans l'enquête, citant alors en majorité l'attente d'un recrutement à l'armée. Les autres raisons que celles indiquées dans l'enquête sont avancées par 18 % des inactives. Elles précisent alors souvent qu'elles préparent un concours, notamment celui d'infirmière.

— EDI

Emploi à durée indéterminée (CDI, CNE, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte).

— EDD

Emploi à durée déterminée (CDD, aide familial).

— Emploi aidé

Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), contrat d'avenir (CAV), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), contrat d'autonomie.

— Plus haut diplôme obtenu

Dans cette Note, le plus haut diplôme obtenu, quelle que soit la dernière classe fréquentée, est utilisé pour décrire le niveau de formation. Ce n'est pas forcément le dernier diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un Baccalauréat professionnel, mais ayant échoué à l'examen sera classé dans la catégorie « CAP ou BEP » s'il a obtenu préalablement un de ces deux diplômes. Il sera ici classé avec le même niveau de diplôme qu'un élève sortant d'une classe de CAP ayant obtenu son diplôme, mais qui n'a pas préparé le Baccalauréat professionnel.

Le point sur . . .

Le positionnement du Baccalauréat STI2D

Norbert PERROT
Doyen du groupe STI
Inspecteur général de l'Éducation nationale

≡ Le contexte

La rénovation de la série sciences et technologies industrielles STI s'est faite dans le cadre de la réforme du lycée, mise en place à la rentrée 2011, pour le cycle terminal du lycée. Au début de cette rénovation, à partir de la fin de l'année 2009, le contexte était le suivant :

- 12 élèves en moyenne nationale pour les STS industrielles ;
- 20 % des divisions de terminale STI industrielles avaient moins de 15 élèves et 40 % moins de 20 élèves ; la voie STI industrielle avait perdu 20 % de ses effectifs depuis 2000 (voire beaucoup plus dans certaines spécialités) ;
- les effectifs dans les universités scientifiques au niveau du cursus Licence et du cursus Master connaissaient une baisse inquiétante ;
- malgré une hausse continue (10 % environ en 8 ans) des effectifs en CPGE scientifiques, les écoles d'ingénieurs n'arrivaient pas à pourvoir toutes leurs places (c'est d'ailleurs toujours le cas).

La série STI comprenait douze Baccalauréats dont les programmes n'avaient pas été rénovés depuis vingt ans. Les programmes de la série STI étaient même plus proches des enseignements professionnels que certains programmes de Baccalauréat professionnel qui avaient été rénovés une ou deux fois depuis 1985.

Parallèlement, la généralisation du Baccalauréat professionnel en 3 ans, annoncée en septembre 2007, a donné à la voie professionnelle un statut comparable à celui des voies générale et technologique. Cette décision n'a pas été seulement symbolique, elle a eu un impact considérable sur tout le système éducatif français. Les élèves, qui empruntent la voie professionnelle, ont désormais

plus d'ambitions et beaucoup d'entre eux envisagent la poursuite d'études en STS dès leur entrée en lycée professionnel en trouvant là une réponse à leur désir de sécurisation de parcours de formation initiale.

Il devenait donc indispensable de rénover la série STI qui est devenue, à la rentrée 2011, la série *sciences et technologies de l'industrie et du développement durable* (STI2D).

≡ Les objectifs de cette rénovation

Les enjeux fixés par le ministre au Conseil Supérieur de l'Éducation du 1^{er} avril 2010 étaient :

- préparer les élèves à la poursuite d'études jusqu'à l'année terminale du cursus Master (M2) ;
- retrouver les effectifs du début des années 2000.

La voie technologique industrielle doit participer au challenge national qui consiste à relever le défi d'attirer plus de jeunes vers les études scientifiques et technologiques supérieures longues. La nouvelle série STI2D doit répondre à trois exigences :

- élargir le vivier de recrutement des filières scientifiques et technologiques supérieures ;
- participer à amener 50 % d'une classe d'âge au niveau du cursus Licence ;
- corriger la courbe d'évolution de la répartition des catégories socioprofessionnelles (CSP) de la 6^e à l'université.

L'élargissement du vivier de recrutement des filières scientifiques et technologiques supérieures est important dans une période où la ré-industrialisation du pays est devenu un objectif majeur.

L'objectif affiché est très ambitieux, comme en témoigne les propos du ministre : « *Ce changement de perspective est emblématique de l'évolution des formations technologiques industrielles, clairement tournées dorénavant vers la poursuite d'études supérieures au travers de spécialités plus polyvalentes* » et doit permettre de rendre attractive la série STI2D. Celle-ci est une vraie voie scientifique et technologique spécifique offrant une alternative à la série S. Elle est destinée à accueillir des élèves, dont les qualités ne sont pas directement adaptées aux attentes du Bac S actuel, mais dont le potentiel peut leur permettre d'envisager une poursuite d'études au plus haut niveau, même si certains parcours commenceront d'abord en STS pour se poursuivre à l'université.

Comment ?

En créant une voie centrée sur :

- Une visée ambitieuse de poursuites d'études ;
- Des particularités pédagogiques uniques ;
- Une déprofessionnalisation complète et assumée des enseignements par rapport à l'ancienne série STI.

— Une visée ambitieuse de poursuites d'études

Les objectifs assignés sont identiques à ceux de la série scientifique mais les parcours, adaptés aux profils des élèves, mobilisent des compétences différentes permettant de révéler les potentiels de chacun.

— Des particularités pédagogiques uniques

Les stratégies pédagogiques sont articulées autour d'un équilibre entre abstraction et concrétisation, analyse et action, théorie et comparaison avec le réel.

— Une déprofessionnalisation complète et assumée des enseignements

À la différence du Baccalauréat professionnel, la voie technologique ne vise ni à la maîtrise, ni aux apprentissages de savoirs et savoir-faire garantissant une aptitude à la réalisation de produits, d'ouvrages ou de services.

Mais si déspecialisation et déprofessionnalisation signifient sortir du geste du professionnel et/ou du spécialiste dans un domaine donné, cela ne veut pas dire :

- moins d'activités expérimentales ;
- plus de cours magistraux et de démarches hypothético-déductives.

Ce cahier des charges a conduit à la création d'un Baccalauréat technologique industriel avec un enseignement technologique transversal et « quatre approfondissements ». L'enseignement technologique transversal a pour objectifs de faire acquérir aux élèves des compétences, avec les connaissances associées, selon l'approche Matière – Énergie – Information, indépendamment des supports utilisés lors des activités pédagogiques.

Les quatre domaines d'approfondissements sont :

- Architecture et construction (AC) ;
- Énergies et environnement (EE) ;
- Innovation technologique et éco-conception (ITEC) ;
- Systèmes d'information et numérique (SIN).

L'instauration de ces « approfondissements » a suscité de nombreux échanges et réflexions. D'une part, instaurer ces approfondissements pouvait laisser penser à la création d'une série STI2D déclinée en quatre Baccalauréats, d'autre part, il pouvait être tentant de ne pas proposer ces approfondissements. Néanmoins, passer de douze Baccalauréats technologiques industriels à un seul sans approfondissement était trop brutal. Cela étant, l'approfondissement a du sens car il permet :

- de passer de l'analyse des systèmes de l'enseignement technologique transversal à la conception et à la concrétisation d'idées permettant de répondre à un problème technique ;
- pour les élèves de disposer d'une formation concrète, fondée sur le projet valorisant le travail en équipe et sur la concrétisation d'idées et l'évaluation des solutions mises en œuvre ;
- de proposer aux élèves, qui ont besoin, pour mieux comprendre, d'agir et leur offrir la possibilité d'aller plus loin dans un domaine plus précis, d'explorer un champ technologique et, au besoin, d'infléchir leur choix d'orientation en fin de première.

L'approfondissement apporte une coloration dans le prolongement de l'enseignement technologique transversal. Mais la « philosophie » de la série STI2D et des programmes imposent de ne pas dissocier l'enseignement technologique transversal et l'approfondissement.

De plus, l'approfondissement n'a aucune influence sur les orientations post Baccalauréat. Dès la rentrée 2013, les CPGE, les IUT, les STS vont pouvoir recruter des bacheliers STI2D sans tenir compte de l'approfondissement.

≡ Une spécificité : le co-enseignement

Cet enseignement, pris en charge conjointement par deux enseignants, l'un de technologie et l'autre de langue vivante, repose sur les programmes de sciences ou de technologies et de langue vivante étrangère. L'enseignement conjoint s'intègre dans les parcours pédagogiques des deux disciplines dans un souci de cohérence et de continuité. À cet effet, les thématiques abordées dans les deux disciplines sont synchronisées afin de mieux répondre aux besoins des élèves dans le cadre de l'enseignement technologique en langue vivante.

L'innovation de ce programme réside dans la construction d'entrées thématiques qui résultent du croisement des quatre notions générales du programme de langue vivante – « mythes et héros, espaces et échanges, lieux et formes de pouvoir, idée de progrès » – avec les pôles de compétences de la série STI2D.

Il est encore un peu tôt pour faire un bilan, mais nous pouvons néanmoins affirmer que cette innovation est en train de réussir, aussi bien au niveau des élèves qui apprécient les activités de co-enseignement et participent beaucoup, qu'au niveau des professeurs qui trouvent une justification de leur enseignement dans un cadre « hors disciplinaire ».

≡ Les différences entre les Baccalauréats S-SI et STI2D

Passer de douze Baccalauréats technologiques industriels à un seul avec quatre approfondissements a engendré inévitablement des interrogations sur le positionnement relatif du Baccalauréat STI2D par rapport au Baccalauréat S avec un enseignement de sciences de l'ingénieur. Nous pouvons lever ce doute, les deux Baccalauréats sont bien distincts.

Le Baccalauréat S s'adresse à des élèves dont la maîtrise de l'abstraction semble plus affirmée, alors que le Baccalauréat STI2D a été conçu pour des élèves qui accèdent aux concepts par la manipulation et l'expérimentation (« voir et toucher pour comprendre »). Cela conduit inévitablement à la nécessité d'élaborer des stratégies pédagogiques adaptées selon des horaires différents.

≡ Un premier bilan

Nous sommes encore dans une phase transitoire, puisque la première session du Baccalauréat STI2D aura lieu à la fin de cette année scolaire

2012-2013 ; il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des analyses.

La diminution des effectifs a été enrayée à la rentrée 2011, et une augmentation d'environ 5 % a été constatée à la rentrée 2012. C'est un point très positif qui méritera d'être confirmé, d'autant plus que le nombre de lycéens, ayant choisi l'enseignement de sciences de l'ingénieur dans la série S, a également augmenté.

La série STI2D n'a pas vocation à être implantée uniquement dans les lycées technologiques « historiques ». Malheureusement, le volontarisme a été inégal selon les académies pour créer de nouvelles implantations. Et pourtant, les chiffres parlent d'eux mêmes. Pour répondre au défi national, qui consiste à augmenter le vivier de recrutement des filières scientifiques et technologiques supérieures, il faudra vaincre les blocages qui ne sont pas seulement administratifs. La série STI2D est l'affaire de tous. L'implantation de cette série dans un maximum de lycées est indispensable à son développement et participerait activement à l'augmentation globale des vocations scientifiques et technologiques chez les jeunes après le Baccalauréat.

La cassure en seconde dans le continuum mis en place dans l'enseignement de la technologie de la 6^e aux CPGE nuit au développement de cette série et peut gêner les élèves dans le choix de l'approfondissement. De plus, tous les établissements ne proposent pas les quatre approfondissements. Ces difficultés commencent à être levées dans de nombreux lycées qui consacrent le début, voire plus, de l'année de première, essentiellement à l'enseignement technologique transversal. Cette stratégie permet aux élèves d'appréhender la teneur des quatre approfondissements.

Si certaines équipes pédagogiques ont pu paraître désespérées devant l'ampleur de la tâche liée à cette rénovation, il convient de souligner la dynamique engendrée. Des équipes de 1^{re} STI2D ont participé à la finale nationale des Olympiades de sciences de l'ingénieur en mai 2012 et cette année nous constatons plus qu'un frémissement dans les orientations vers les filières supérieures longues.

Une nouvelle orientation a donc été donnée à la série STI2D en la démarquant très nettement du Baccalauréat professionnel et en l'ancrant dans un objectif de poursuite d'études au plus haut niveau. Ce choix semble gagnant et les années qui viennent devraient en apporter la confirmation.

Le point sur . . .

Du Bac Pro au BTS, les diplômes en lien avec le secteur de la chimie

Catherine GAY,
CG Conseil

Les industries de procédés sont confrontées à de multiples enjeux, notamment le défi du développement d'une chimie durable ou chimie verte et la concurrence mondiale, dans un contexte réglementaire européen marqué par l'adoption du règlement REACH et dans un contexte économique marqué par la hausse du coût des matières premières.

Aussi les entreprises européennes se tournent-elles de plus en plus vers les productions à haute technicité et à haute valeur ajoutée. Cela exige un effort intense de recherche et de développement et la conception d'innovations sur les procédés et les produits.

Dans ce contexte d'évolution et d'enjeux économiques, la qualité du recrutement est un élément clé pour la compétitivité des entreprises.

Aussi, l'observatoire prospectif des métiers, des qualifications et de la diversité des industries chimiques a-t-il réalisé plusieurs études depuis 2009 sur la relation emploi formation entre les métiers de la production et de la Recherche-Développement (R&D) et les diplômes du Baccalauréat professionnel à la licence professionnelle.

Les premiers travaux ont mis à jour des besoins significatifs en recrutement pour les métiers de la fabrication et des difficultés pour recruter en nombre suffisant sur cette famille de métiers.

Par ailleurs, l'accroissement de la complexité des procédés et des technologies, la nécessité d'une démarche d'amélioration continue, le développement des exigences qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE), ainsi que la diminution

des niveaux hiérarchiques conduisent les entreprises à augmenter le niveau de compétences des personnes en production. L'enquête réalisée montre ainsi des besoins en recrutement tant au niveau du Baccalauréat professionnel qu'au niveau du brevet de technicien supérieur (BTS).

≡ Un Baccalauréat professionnel renouvelé pour les métiers d'opérateur de fabrication et de pilote d'installation

Le Baccalauréat professionnel *Industries de Procédés* qui vient d'être renouvelé, avec une nouvelle dénomination : *Procédés pour la chimie, l'eau et les papiers-cartons* est le diplôme le plus utilisé par les entreprises de la chimie pour le recrutement en production. Dans ce secteur, les diplômés s'insèrent en tant qu'opérateurs de fabrication ou conducteurs d'équipement de fabrication et peuvent évoluer ensuite vers le métier de pilote d'installation :

- *L'opérateur de fabrication surveille et conduit des équipements de fabrication dans le respect des consignes de fabrication, de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.*
- *Le pilote d'installations pilote tout ou partie d'une installation complexe avec un processus automatisé de production lié à des réactions physiques ou chimiques, à partir d'un système numérique de contrôle et de commande centralisé, dans le respect des consignes de fabrication, de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.*

Le point sur...

La rénovation de ce Baccalauréat professionnel prend en compte les caractéristiques et les évolutions de ces métiers liés à la fabrication. Le cœur du métier porte sur la conduite des installations, compétence qui s'appuie sur la connaissance des procédés, des produits, des équipements et de leurs interactions. Le diplôme intègre également la maintenance des équipements, l'information et la communication interne et externe, ainsi que la prise en compte des règles de QHSE, du développement durable et des risques industriels.

≡ Un BTS pour les métiers de fabrication à technicité élevée et pour l'encadrement de proximité

Les entreprises expriment le besoin de recruter également des titulaires d'un BTS notamment sur certaines installations très complexes et lorsqu'elles souhaitent embaucher des opérateurs ou pilotes pour les faire évoluer vers l'encadrement de proximité en production.

En effet, l'évolution des procédés et des technologies (automatisation, informatisation, ...) requiert un plus haut niveau de compétence, notamment sur des installations de taille importante, pilotées par des systèmes numériques de contrôle et de commande centralisés. Certaines entreprises recrutent plutôt des niveaux Bac+2 pour le pilotage en salle de commande de ces installations complexes, qui nécessite la prise en compte d'un grand nombre de paramètres autorégulés et une grande réactivité dans le traitement des écarts.

Par ailleurs, les compétences requises pour l'encadrement de proximité et les postes d'assistants de fabrication évoluent également : ceux-ci doivent être capables de gérer des projets liés à l'amélioration continue et à l'industrialisation de nouveaux procédés. Cela exige la capacité à diagnostiquer des problématiques, à identifier et mettre en œuvre des solutions, ainsi que la connaissance des processus d'amélioration continue.

Pour l'encadrement, l'organisation de la production et le traitement des incidents requièrent une forte autonomie, l'aptitude à prendre des décisions, une bonne connaissance scientifique et technique pour analyser les problèmes et être réactif. Compte tenu des évolutions de l'environnement des entreprises – en termes d'exigences de qualité, sécurité, de prise en compte de

l'environnement, de responsabilité sociale – le nombre d'informations, de contraintes et d'exigences à prendre en considération quotidiennement est croissant.

Enfin, les exigences dans le domaine du management de proximité des équipes sont également importantes. Il s'agit d'accompagner le développement des compétences, de former, de tutorer, de mener des entretiens individuels d'évaluation.

Les entreprises soulignent qu'un BTS orienté vers la fabrication permettrait de disposer de diplômés avec une bonne maîtrise des procédés et des aptitudes pour accompagner les projets, contribuer à l'amélioration continue, former et développer les opérateurs. La cible métier de ce BTS porterait sur les différents métiers de production : pilote d'installation de fabrication pour des installations complexes, superviseur de fabrication, assistant de fabrication :

- *Le superviseur pilote au quotidien la production d'un atelier, d'une unité de fabrication ou de conditionnement en résolvant les problèmes courants, dans le cadre du planning défini et des règles QHSSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Sûreté, Environnement). Il anime directement une équipe d'opérateurs.*
- *L'assistant de fabrication apporte un support à la production sur tous les aspects d'optimisation des procédés pour la fabrication des produits existants et nouveaux, en vue d'améliorer les performances (consommation matières, prix de revient, résultats environnementaux, capacités et disponibilité des installations), en liaison avec les différents services support.*

≡ Les diplômes de niveau III en lien avec les métiers du contrôle qualité et de la R&D au sein des industries chimiques

Dans le prolongement de ces travaux, l'étude réalisée en 2012 sur la relation emploi-formation pour les métiers de la R&D et du contrôle qualité a montré la différenciation entre les besoins en compétences d'une part pour la fabrication, d'autre part pour la R&D et le contrôle qualité.

En R&D, différents métiers de technicien sont présents en fonction du secteur d'activité, de la taille de l'entreprise et des produits développés :

- *Le technicien « R&D synthèse » réalise les essais de synthèse de nouvelles molécules.*

Le point sur...

- Le technicien « R&D formulation » réalise des essais de formulation de produits pour obtenir des fonctionnalités souhaitées. Il est en général spécialisé sur certains produits (cosmétiques, peintures, par exemple).
- Le « technicien d'application » réalise les tests d'application, y compris chez le client.
- Le « technicien d'analyses R&D » réalise des analyses de produits en développement et des essais de mise au point de méthodes d'analyse.
- Le technicien « développement procédés » réalise des essais pour la mise au point des procédés sur les équipements.

Le métier de technicien d'analyses en contrôle qualité est distinct de celui du technicien d'analyses en R&D, du fait de la nature des analyses et de leur finalité :

- Le technicien d'analyses de contrôle qualité en production réalise des analyses et des tests de matières et produits en production.

L'étude a montré que les BTS et les DUT liés à la chimie répondent actuellement aux différents besoins des entreprises pour ces métiers.

Le BTS *chimiste* permet de former de manière opérationnelle des techniciens d'analyse au sein de laboratoires de contrôle pour différents secteurs d'activité. Les industries chimiques recrutent les titulaires de ce BTS essentiellement pour le métier de technicien d'analyse en contrôle qualité production, ce poste étant également accessible à des salariés venant de la production dans le cadre d'une évolution professionnelle. Seule une faible part des diplômés de ce BTS ayant obtenu une licence professionnelle *ad hoc* peut s'insérer dans des emplois en R&D.

Le DUT *chimie* permet une double insertion : d'une part vers les métiers de technicien d'analyse en laboratoire de contrôle (tous secteurs), d'autre part vers les métiers de technicien synthèse, technicien formulation, technicien d'analyse en R&D. Les industries chimiques recrutent effectivement les titulaires du DUT chimie pour les métiers de technicien en R&D.

Les licences professionnelles représentent une opportunité pour les entreprises et un tremplin pour les étudiants mais ne sont pas toujours indispensables pour le recrutement, sauf pour la formulation qui requiert une formation spécifique significative.

Le diplôme permettant d'accéder au métier de technicien en développement des procédés est

le DUT *Génie chimique*, génie des procédés, bien qu'une part des recrutements soit pourvue en interne dans le cadre d'évolution professionnelle.

Enfin, le BTS *Peintures, encres, adhésifs* permet de former de manière opérationnelle des techniciens de formulation dans ce domaine spécifique et correspond bien aux besoins des entreprises des secteurs d'activité concernés. Cependant le volume et la répartition géographique des effectifs formés ne permettent pas de répondre en totalité aux besoins en recrutement.

≡ Des compétences « cœur de métier » spécifiques pour chacun des diplômés en lien avec les métiers des industries chimiques

Compte tenu de leur positionnement au regard des métiers, les différents diplômes évoqués ci-dessus comportent des thématiques communes : chimie, analyses, procédés de fabrication, QHSE, technique, ...

Cependant, les compétences cœur de métier sont spécifiques en lien avec les métiers ciblés.

Le BTS *chimiste* et le DUT *chimie* apportent un socle solide de connaissances portant sur la chimie organique, la chimie minérale, la chimie des polymères ainsi que des compétences en analyses. Cependant, le cœur de métier pour le BTS *chimiste* porte sur les analyses liées au contrôle qualité avec des exigences de rigueur, de traçabilité, de répétabilité.

Pour le DUT *chimie*, le cœur de métier comporte ces éléments mais s'élargit aux compétences requises pour les analyses en R&D : capacité à réaliser des essais et à interpréter leurs résultats, connaissance de la synthèse et de la formulation.

Pour ces deux diplômes, de solides connaissances sur les procédés seront nécessaires mais il ne s'agit pas du cœur de métier. Au regard de leurs référentiels actuels, des connaissances de biochimie sont à ajouter. En effet, celle-ci sont requises pour la réalisation des analyses de matières premières issues du végétal, évolution importante du secteur.

Un BTS orienté vers les métiers de fabrication au sein des industries de procédés devra porter sur des compétences liées au pilotage du procédé et à l'organisation de la production sur un secteur en prenant en compte les exigences QHSE, ainsi

Le point sur...

que des compétences portant sur la gestion de projet, l'amélioration continue et le management.

Par ailleurs, pour les métiers en fabrication, la coexistence d'un Bac Pro et d'un BTS revêt une importance particulière : elle permettrait de valoriser la filière des industries de procédés. Actuellement, les titulaires d'un Bac Pro « procédés pour la chimie, l'eau et le papier-carton » qui souhaiteraient poursuivre leurs études n'ont pas d'orien-

tation possible en cohérence avec leur formation. Cette filière leur offrirait la possibilité d'un parcours d'études cohérent, facilitant une évolution professionnelle au sein des métiers de production.

Ainsi, les différentes études réalisées ont montré l'intérêt de diplômes bien différenciés portant d'une part sur les métiers liés au contrôle qualité et à la R&D et, d'autre part, sur les métiers liés à la fabrication.

Le point sur . . .

Un Baccalauréat professionnel Artisanat et Métiers d'Arts option « Facteur d'orgue »

Par Jean BOREL
IEN Arts appliqués et Métiers d'art
Académie de Paris

≡ Le contexte professionnel

La facture d'orgues constitue un secteur professionnel très compact. Une centaine d'entreprises le compose, employant un total d'environ 250 salariés. Réparties sur l'ensemble du territoire, ces structures vont de l'artisan indépendant à la petite ou moyenne entreprise. Leurs interventions s'effectuent en France, pays au patrimoine organique très riche, et de plus en plus à l'étranger où les spécificités de la facture d'orgues française, enrichies des nouvelles technologies, sont très recherchées. Ainsi l'exportation peut-elle représenter jusqu'à un quart du chiffre d'affaires annuel estimé de la profession. Des orgues sont exportés en Europe, en Asie et aux États-Unis.

En France, la politique de restauration des orgues anciens étant menée par l'État et par les collectivités locales, principaux propriétaires des instruments, les facteurs d'orgues sont très dépendants des marchés publics. Les demandes peuvent également provenir de grandes institutions (conservatoires, auditoriums, lieux de cultes...), de communautés religieuses, d'associations ou de particuliers.

La facture d'orgues recouvre plusieurs champs d'activités : restauration d'orgues anciens, fabrication de tuyaux, conception et construction d'orgues neufs, harmonisation ou entretien.

≡ Le contexte actuel de formation

Actuellement, deux diplômes professionnels sont proposés en facture d'Orgues : le CAP *Facteur d'orgues* et le CAP *Tuyautier en orgues*. Les cycles de préparation à ces CAP sont demeurés de 3 ans.

Un diplôme de niveau IV existait bien, le BMA créé en août 1992, mais il n'a jamais été mis en œuvre en raison de la durée du parcours de formation qu'il nécessitait, soit deux années de formation supplémentaire après l'obtention d'un CAP. Il a été abrogé lors de la rénovation du BMA *Technicien en facture instrumentale*, à 4 options.

Un seul centre de formation prépare à ces examens, le *Centre National de Formation d'Apprentis Facteurs d'Orgues*, le CNFAFO. Il se situe à Eschau, en Alsace, cette région regroupant 15 % des entreprises et 15 % des orgues du territoire. Onze diplômés, en moyenne, sortent chaque année du centre de formation.

Les trois quarts des apprentis s'engageant dans cette filière sont déjà titulaires d'un diplôme. Il peut s'agir d'un diplôme professionnel de niveau V en *Ebénisterie ou Menuiserie d'Agencement* mais également, pour 56 % d'entre eux, d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. L'âge de ces jeunes est donc généralement supérieur à la moyenne d'âge des apprentis accédant à un premier niveau de qualification. À l'issue de leur formation, plus des trois quarts d'entre eux se retrouvent dans l'emploi visé ou en poursuite de formation dans le secteur, principalement en cycle court préparatoire à un CAP *Tuyautier en orgues*, après avoir validé leur diplôme *Facteur d'orgues*. Cependant ces scolarités longues conduisant à la simple obtention d'un diplôme de niveau V sont certainement préjudiciables au recrutement de cette filière. La possibilité de s'engager plutôt dans une formation de niveau IV serait évidemment plus attractive pour des jeunes possédant déjà un premier diplôme et

Le point sur...

permettrait de rehausser le niveau de qualification terminale, répondant en cela aux attentes des entreprises. Par ailleurs, cette augmentation du niveau de recrutement serait globalement valorisante pour l'ensemble du secteur professionnel.

Le choix du Baccalauréat

Aussi la mise en place d'un diplôme de niveau IV a-t-elle été proposée par les professionnels de la facture d'orgues et validée par la 13^e CPC. Le choix d'un Baccalauréat *Artisanat et Métiers d'Art* (AMA), plutôt que celui, plus naturel, d'un *Brevet des Métiers d'Art* (BMA), qui se prépare après la validation d'un CAP, a été fait par la profession essentiellement pour limiter la durée de formation à trois ans. Par ailleurs, le titulaire d'un Baccalauréat professionnel peut envisager, comme tout bachelier, une poursuite d'études supérieures dans une autre filière, ce que permet plus difficilement le BMA, considérant qu'il n'existe pas de formation post-bac en facture d'orgues.

Afin de conserver les deux spécialités des CAP, le Baccalauréat propose deux options : *Organier et Tuyautier en orgues*. La spécialisation est prévue après un premier temps de formation commun aux deux options. Cette organisation permet d'offrir une culture métier partagée et maintient la possibilité de préparer sur un temps court une deuxième spécialisation après en avoir validé une première. Une possibilité d'aménagement et donc d'individualisation des parcours de formation est ainsi maintenue au regard des profils des apprenants.

Un groupe de travail a été installé afin de rédiger le référentiel du Baccalauréat *Facteur d'orgues*. Son travail a débuté en janvier 2012 et la mise en place du nouveau diplôme est prévue à la rentrée 2014.

Le niveau V

La création d'un Baccalauréat professionnel en 3 ans entraîne l'abrogation des CAP actuels et la création d'un futur diplôme Intermédiaire de niveau V, le BEP *Facteur d'orgues*. Comme toutes les certifications intermédiaires, celui-ci se passe en première professionnelle, dans le cadre de la formation au Baccalauréat. L'écriture de son référentiel s'effectuera dans la continuité de celui du Baccalauréat dont seront extraits des compétences et des savoirs relevant d'un niveau V de formation.

Le référentiel

Le titulaire du Baccalauréat professionnel AMA *Facteur d'Orgues* exercera donc son activité dans de petites ou moyennes entreprises. Ce sont des entreprises artisanales qui travaillent seules ou en groupement selon la nature et l'importance du marché. Si la plupart de ces structures prennent en compte l'ensemble de l'activité, certaines choisissent de se spécialiser sur un des domaines du métier comme la restauration, la conception et la construction d'instrument ou la fabrication des tuyaux.

Aussi le futur *Facteur d'orgues* pourra-t-il être autant créateur que restaurateur. Quelle que sera sa situation, il devra être capable de mettre en œuvre des compétences techniques et artistiques précises, issues d'un large éventail de domaines allant de la menuiserie à la mécanique, en passant par l'électricité, l'électrotechnique, l'informatique, la musicologie, l'acoustique ou le travail et le formage des métaux, des peaux et des matières plastiques. Les compétences mises en jeu pouvant être différentes ou complémentaires selon qu'il s'agira d'entretenir, de restaurer ou de construire un orgue.

À l'issue de sa formation, le futur bachelier interviendra sous la responsabilité de son chef d'entreprise ou d'un chef d'atelier, essentiellement sur des orgues à tuyaux et occasionnellement sur des orgues de Barbarie ou des harmoniums. La facture d'orgue nécessitant généralement le montage de l'instrument en atelier puis son démontage avant son transfert et son montage définitif sur site, ses activités s'exerceront en entreprise et sur le lieu d'installation.

Plus précisément, le titulaire du Baccalauréat professionnel AMA *Facteur d'Orgues* sera susceptible de :

- prendre en compte un cahier des charges répondant à une demande d'un maître d'œuvre, d'un organiste titulaire ou d'un maître d'ouvrage (État, collectivités territoriales, conservatoires ou clients particuliers) et, dans certains cas, participer à son élaboration ;
- concourir à l'élaboration d'un planning de réalisation ;
- collaborer à une étude esthétique et/ou historique en relation avec un projet ;
- fabriquer et/ou restaurer et/ou entretenir des orgues ou des pièces constitutives d'orgues ;

Le point sur...

- participer au montage en atelier puis au transfert et au remontage sur site ;
- participer aux réglages mécaniques et sonores.

À partir de cette identification des activités du futur bachelier, le référentiel en phase d'écriture définit six capacités correspondant à dix huit grandes compétences. Deux d'entre elles, « *Établir une fiche de débit* » et « *Fabriquer et installer l'instrument* », ont été précisées en fonction des deux options proposées par le diplôme. Il est à remarquer, qu'au-delà de la description des techniques de fabrication, d'entretien, de restauration ou d'assemblage des buffets, des tuyaux ou des autres composants d'un orgue, les compétences décrites par le référentiel de certification intègrent deux dimensions spécifiques à la facture d'orgue : la relation fusionnelle, à la fois physique

et sonore, existant entre un instrument et son espace d'installation et la gestion très particulière du *vent*, qui, loin d'être une science exacte, intègre divers ressentis, notamment celui de l'*Organiste* utilisateur de l'instrument.

La filière de la facture d'orgues ne propose actuellement qu'un seul niveau de diplôme, le niveau V. Le remplacement des deux CAP *Facteur d'orgues et Tuyautier en orgues* par un Baccalauréat à deux options, tout en maintenant le niveau V de formation initiale, conduira à l'élévation du niveau de qualification favorisant des degrés de culture générale et d'autonomie plus grands. Le principal enjeu pour la profession sera de s'adapter à cette évolution et d'intégrer l'évolution du profil de recrutement des futurs professionnels.

Le point sur . . .

Un cas particulier : le Brevet professionnel Banque Un diplôme postérieur à l'insertion

Par Jean Claude BILLIET
Inspecteur général de l'Éducation nationale

On parle souvent de formation tout au long de la vie. Au-delà des mots, qu'en est-il réellement ? Peut-on s'insérer professionnellement avec un premier niveau de diplôme (CAP, Baccalauréat professionnel, etc.) et continuer à se former tout en travaillant afin d'améliorer son niveau de qualification ?

Aucun doute, la réponse est positive et de nombreuses entreprises proposent à leurs salariés des parcours de formation tout au long de la vie qui permettent de concrétiser cette aspiration bénéficiant à tous les acteurs, salariés comme employeurs.

À cet égard, parmi les diplômes de l'Éducation nationale, l'un d'eux mérite une attention particulière : le Brevet professionnel. Il existe actuellement plus de cinquante spécialités, notamment dans les professions réglementées, où ce diplôme donne accès à l'exercice de la profession comme la coiffure, les assurances, etc.

Mais, s'il en est un dont on ne parle pas souvent, c'est le BP Banque. Jusqu'en 2001, il représentait le seul diplôme proposé par l'Éducation nationale dans le secteur bancaire, diplôme classé au niveau IV (niveau Baccalauréat) dans l'architecture générale des diplômes professionnels. Ainsi, durant de nombreuses années, plusieurs milliers de jeunes, recrutés par les banques pour accueillir et gérer la clientèle, notamment aux « guichets », souvent même avec un diplôme égal ou supérieur au Baccalauréat, se sont présentés à cet examen au titre de la formation continue, espérant ainsi décrocher leur premier diplôme « professionnel » de banque. Avec la création, en

2001 du BTS Banque, on pouvait penser que le Brevet professionnel vivait ses derniers jours. Il n'en fut rien ! Avec encore près de 500 candidats chaque année, le BP Banque reste un diplôme recherché et soutenu par la profession qui collabore étroitement à sa mise en œuvre aux côtés de l'Éducation nationale. Pourquoi donc ?

Une première raison tient au fait qu'il s'agit d'un diplôme qui ne peut être préparé que dans le cadre de la formation continue (ou en apprentissage, dans le prolongement d'un diplôme de niveau V dans la spécialité, ce qui n'est pas le cas pour le secteur bancaire). Il faut donc déjà être en situation de collaborateur en établissement bancaire pour s'y présenter. Cependant, la raison essentielle tient au fait qu'il joue un véritable rôle d'ascenseur social pour des personnels ayant été embauchés à un niveau de qualification professionnelle en deçà du niveau IV, à une époque où les qualifications supérieures étaient absentes du paysage. C'est le cas notamment des guichetiers et de certains personnels d'accueil. Ah, le guichetier ! Lorsque les agences n'avaient pas encore développé la polyvalence de leurs employés, c'était la personne incontournable de l'agence : tout client finissait par se rendre au guichet pour obtenir des espèces ou encore un tampon sur un document. Aujourd'hui, les distributeurs automatiques de billets, d'ailleurs appelés « guichets automatiques » (prononcer « DAB » ou « GAB ») assurent cette fonction, mais pour autant les guichetiers n'ont pas disparu, ils font simplement autre chose. C'était donc justice que de leur reconnaître ces nouvelles compétences au moyen d'un diplôme professionnel adapté.

Le point sur...

Même chose pour certains personnels d'accueil. En effet, bien que soucieuses de gérer avec efficacité et empathie la relation avec le client, les banques ont parfois embauché des personnels peu qualifiés pour assurer l'accueil de la clientèle dans leurs agences. Là aussi, l'enrichissement des tâches a permis à ces personnels de diversifier leur champ d'activités : remise de chèquiers, remplacement des cartes bancaires, standard téléphonique, etc. Dès lors, quoi de plus normal que de reconnaître au moyen d'un diplôme ce niveau de technicité ? Et c'est bien ce rôle que joue le Brevet professionnel Banque.

Les contenus de formation du BP Banque sont d'ailleurs en adéquation avec cette reconnaissance de la capacité d'un collaborateur à conduire des activités professionnelles mettant en œuvre des compétences variées, allant des techniques bancaires proprement dites jusqu'aux comportements professionnels liés à l'accueil, le respect de la confidentialité des informations relatives aux clients, etc. Et les résultats à l'examen montrent qu'il n'est pas si facile que cela d'obtenir le diplôme, d'où une incitation de la profession à proposer cette formation aux collaborateurs faisant preuve d'une réelle motivation

dans l'exercice de leur activité professionnelle. Il n'en demeure pas moins que la réussite est au bout du chemin, démontrant ainsi qu'il est possible, tout en travaillant, de préparer en interne un diplôme permettant de s'élever dans la hiérarchie de l'entreprise, évolution professionnelle reconnue dans la convention collective de la branche, aussi bien en termes de rémunération qu'en termes de statut.

Au moment où de plus en plus de jeunes de la voie professionnelle expriment le souhait de poursuivre des études supérieures, sans pour autant être certains de rencontrer le succès, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer qu'une alternative existe, consistant à rechercher d'abord un premier emploi correspondant à leur niveau de qualification, puis, avec un peu d'expérience et beaucoup de motivation, à préparer un autre diplôme dans le cadre de la formation continue. La France est un pays où l'on dénombre certes plus de 3 millions de demandeurs d'emplois, mais qui compte également des centaines de milliers d'emplois non pourvus, dans lesquels il est possible de s'épanouir et de progresser en jouant la carte de la formation tout au long de la vie et en optant, pourquoi pas, pour un Brevet professionnel.

Le point sur...

La professionnalisation.

Quelle utilisation dans la conception des diplômes professionnels ?

Par Stéphane BALAS
Bureau des diplômes professionnels

La professionnalisation est une notion complexe, d'autant qu'apparue dans les années trente, son acception n'a cessé d'évoluer. Pour comprendre les enjeux et les débats actuels sur la professionnalisation, il est dès lors nécessaire de revenir à l'origine de son usage en France pour en appréhender la pluralité des significations et leurs évolutions.

Inscrite dans le rapport qu'entretient le champ de la formation avec celui du travail, la professionnalisation renvoie aussi bien à l'activité qu'à l'individu. Dans ce cadre, nous analyserons les liens entre les processus de professionnalisation et de formation pour porter une attention particulière à la conception des référentiels des diplômes professionnels telle qu'elle se déroule au sein des commissions professionnelles consultatives (CPC) du ministère de l'Éducation nationale. L'élaboration des référentiels de diplômes, en particulier le référentiel d'activités professionnelles (RAP), rend compte des activités professionnelles qui structurent les métiers visés par les diplômes (y compris celles en émergence et en construction). La professionnalisation peut également prendre différentes acceptions, selon les acteurs du système éducatif et les contextes dans lesquels ils se trouvent.

≡ Origine de la notion de professionnalisation

La notion de professionnalisation est un concept de la sociologie du travail apparue dans les années 1930 pour désigner les processus de constitution et de structuration des Professions et des Métiers.

L'étude des processus de constitution des professions représente aussi l'étude du « rapport entre production de savoir et lutte sociale » (Jobert, 1985). C'est bien ce qui explique l'intérêt de la sociologie pour « la professionnalisation d'une occupation⁽¹⁾ » (*ibid.*) Il s'agit alors d'étudier comment se construisent et se constituent les métiers et les professions, voire comment certains métiers se constituent en profession.

En 1949, Parsons définit un idéal type de la profession : « métiers (médecine, barreau...) qui ont développé un ensemble de caractéristiques spécifiques, monopole d'exercice de certaines fonctions, contrôle de praticiens... ». De même, les conditions d'accès à certaines professions ont été réglementées, à l'instar de la profession de coiffeur (la loi de 1946 exige que toute entreprise de coiffure soit placée sous le contrôle d'un titulaire du diplôme de Brevet professionnel).

(1) Par ces propos, Jobert pointe implicitement les questions linguistiques qui font obstacle à une bonne intelligibilité entre les sociologues des professions anglophones et leurs collègues francophones car « occupation » en anglais peut se traduire par « profession » en français.

L'étude sociologique des professions est à son origine une spécialité presque exclusivement anglo-saxonne, sans doute parce qu'en France, la société et ses clivages sont pensés en termes de classes sociales (*cf.* Jobert précédemment cité), la profession représentant alors une autre manière de penser la division du travail et l'organisation de la société. Il faut donc attendre les années 70/80, en France, pour qu'apparaisse un champ de recherche et d'études identifié sous le terme de sociologie des professions. La professionnalisation est alors appréhendée au sens de « processus par lequel un corps de métier tend à s'organiser sur le modèle des professions établies » (Chapoulie, 1973).

Dans les années 80/90, on considère que l'analyse des mécanismes de professionnalisation doit s'envisager comme un mécanisme de mise en mouvement de nombreux corps professionnels, dans une visée de reconnaissance sociale. Outre Jobert, des auteurs tels que Paradeise (1988) mettent en évidence la professionnalisation comme un « processus de clôture des marchés du travail ». Ceux-ci resituent leurs recherches sur la constitution des professions et la compréhension du processus de professionnalisation dans une perspective plus large de l'analyse des marchés du travail, ce qui aboutit à définir les professions ainsi que la professionnalisation comme des « marchés du travail fermés ». Dubar et Tripiier (1998) utilisent d'ailleurs les termes de « profanes » et « d'initiés » pour désigner les membres de ces « professions » fermées.

Cependant, cette signification restrictive de la notion de profession et de son corollaire, la pro-

fessionnalisation, ne peuvent suffire aux usages actuels. Ainsi, sans abandonner son sens originel, qui constitue un arrière-plan persistant, différentes autres significations ont émergé.

≡ Différentes significations qui coexistent

Selon Wittorski (2008), la notion de professionnalisation revêt aujourd'hui trois sens différents :

- la professionnalisation des activités, voire des métiers, au sens de l'organisation sociale d'un ensemble d'activités. On retrouve ici la signification « classique » de la sociologie des professions ;
- la professionnalisation des acteurs, au sens à la fois de la transmission de savoirs et de compétences et de l'accès à la culture professionnelle (dénommée identité professionnelle ou « genre du métier » – Clot, & Faïta, 2000) ;
- la professionnalisation des organisations, au sens de la formalisation d'un système d'expertise par et dans l'organisation, entendue « comme une intention organisationnelle d'accompagner la flexibilité du travail » (Wittorski, 2008, *op. cit.*).

Raymond Bourdoncle (2000) propose, quant à lui, une définition qui, recoupant en partie la précédente, distingue cinq « objets cibles » de la professionnalisation :

- La professionnalisation de l'activité qui concerne le passage « d'une activité gratuite, faite par des amateurs bénévoles ou militants en activité rémunérée et exercée à titre principal ». Cette transition s'accompagne le plus souvent de la mise en place d'un cursus universitaire.
- La professionnalisation du groupe exerçant l'activité qui représente pour les personnes exerçant celle-ci la possibilité de faire progresser leur profession tout en se démarquant des activités voisines. Paradeise (1992) indique que « les professions, une fois reconnues, ne le seront pas pour l'éternité » ; elles doivent donc continuellement délimiter leur territoire.
- La professionnalisation des savoirs professionnels dont la validation, parce qu'ils sont « sophistiqués » et « peu accessibles à l'homme ordinaire » (Bourdoncle, 2000, *op. cit.*), ne peut être assurée que par les membres du groupe professionnel, à l'origine de ces « savoirs savants ».
- La professionnalisation des personnes exerçant l'activité, à savoir que par l'acquisition des savoirs et de compétences professionnelles, les individus s'imprègnent de la « culture » du

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Disposition créée par la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue sociale, le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

Le contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel et des périodes de travail en entreprise, sous tutorat, dans une activité en rapport avec la qualification visée.

groupe professionnel choisi et en deviennent membres à part entière.

- La professionnalisation de la formation qui témoigne du lien entre formation et travail. Cette idée est à l'origine de nombreuses formations professionnalisantes qui ont cours aujourd'hui, comme le contrat de professionnalisation institué en 2004. Cf. encadré.

Comprise dans sa complexité, la professionnalisation apparaît donc comme un processus de construction identitaire qui passe autant par l'institutionnalisation d'un cursus reconnu, l'inscription du statut des emplois dans une grille (rôle structurant de la constitution et de l'extension d'une convention collective), la reconnaissance d'une qualification professionnelle (signalée par un « diplôme » de référence), que par l'institutionnalisation d'un corps professionnel qui s'est constitué ses valeurs, ses règles déontologiques, ses prérogatives et par là même la maîtrise de son espace professionnel au sein de l'organisation du travail.

Bourdoncle (1991), identifie par ailleurs les différentes dimensions en œuvre dans le processus de professionnalisation. Il distingue le « professionnisme » (défense des intérêts du métier, de la profession), le « professionalismisme » (développement de compétences liées aux normes du métier dans un contexte donné) et la « professionnalité » qui signe une expertise complexe, inscrite dans un système de références (normes professionnelles). Dubar et Tripier (1998, *op. cit.*) insistent, de leur côté, sur les professions (métiers, emplois) considérées comme des formes d'accomplissement de soi. Le professionnel est capable de travailler en autonomie et de gérer une situation complexe. Il ne s'agit pas d'un simple exécutant. Sont clairement distingués le professionnel du non-professionnel comme on différenciait, dans les grilles des conventions collectives Parodi d'après-guerre (Caillaud, 2011), les individus « de métier » et ceux qui ne le sont pas.

Le Boterf (2010) quant à lui, fait le lien entre professionnalisation et développement des compétences. Selon lui, la professionnalisation est un processus de développement personnel et professionnel par la mise en œuvre de connaissances et de capacités dans la construction des compétences. La compétence se définit alors comme la mobilisation dans l'action de différents types de savoirs dans le cadre d'un objectif. Elle est liée à la professionnalité et son développement réside dans la combinaison entre le pouvoir/vouloir et savoir agir.

Les chercheurs du laboratoire Acté (Clermont-Ferrand) explorent le lien entre professionnalisation et individualisation : « La professionnalisation est entendue comme le processus de construction des compétences et des acteurs dans et par l'activité professionnelle. La figure moderne du « bon » professionnel tend à responsabiliser largement les individus de manière plus ou moins explicite quant à une plus grande efficacité dans leur activité. Dans certains cas, cette individualisation des questions relatives au travail quotidien s'accompagne d'une invitation à l'initiative, à l'innovation individuelle. Dans d'autres cas, ce sont les « bonnes pratiques » qui font référence, laissant seul le professionnel devant la singularité des situations. Cette tendance générale à l'individualisation du rapport du travailleur à son activité met à mal l'existence, le recours et le développement de ressources collectives produites par le métier et/ou par les organisations ».

Même si la professionnalisation vise des objets différents, des liens se créent entre ceux-ci comme si, « faisant évoluer les compétences et la professionnalité des professionnels, on contribuait à professionnaliser le champ » et « comme si, professionnalisant les activités, l'organisation, on tendait à l'évolution des compétences et de l'expertise des agents » (Sorel, & Wittorski, 2005).

C'est bien ce constat d'un lien entre les différents « objets » de la professionnalisation qui nous amène à questionner maintenant le rapport entre professionnalisation et formation.

≡ Professionnalisation et formation

Si la notion de professionnalisation est récente, elle est une préoccupation encore plus récente pour le champ de la formation. Jobert évoque dans les suites de la loi de 1971, la posture très défensive que les formateurs d'adultes entretiennent avec le travail et ses réalités pour la formation (1993). « Les formations professionnelles proprement dites, étaient considérées comme des formations adaptatives ne satisfaisant pas le droit à la formation fraîchement acquis » (*ibid.*, p.12). Pourtant, les réalités socio-économiques amènent, peu à peu, la formation des adultes, devenue « formation permanente » puis « formation tout au long de la vie » (Ardouin, 2010), mais aussi l'enseignement et la formation initiale à accepter comme visée, au-delà des objectifs éducatifs, de préparer les apprenants à l'exercice d'un métier.

Aujourd'hui, la question du lien entre dispositifs de formation et professionnalisation ne se pose plus et apparaît comme une évidence. Pour

Wittorski (2005), la professionnalisation des individus passe par deux dynamiques distinctes. Soit la professionnalisation se construit au travers de dispositifs de professionnalisation, mis en œuvre par les organisations (entreprises ou organismes de formation). Il parle alors de « dynamiques prescrites » de la professionnalisation. Soit cette professionnalisation est mise en œuvre par les individus, indépendamment de tout dispositif. Ces pratiques de professionnalisation constituent des « dynamiques réelles ». Dans le premier cas, la professionnalisation est « imaginée », « espérée » et l'individu doit, à travers la transmission de savoirs, d'appropriation de culture et de normes, construire sa professionnalité grâce à l'institution. Dans le second cas, c'est le « réel de l'activité de travail » (Clot, 2008), avec ses aléas et ses surprises, qui guide l'individu dans sa professionnalisation.

Les pratiques de professionnalisation sont donc très variables et peuvent se graduer, des moins formelles (et les plus proches du réel) comme la « formation sur le tas » aux plus formelles (et prescrites) comme les formations professionnelles initiales. Dans tous les cas, elles nécessitent un cadre favorable, dans lequel les individus ont les moyens de pleinement valoriser leurs compétences. Revenant sur les différentes dimensions du terme (sociologique, individuelle, pédagogique et dans son rapport à l'emploi), Ardouin (2007) apporte une précision concernant la dimension pédagogique de la professionnalisation. « Elle s'applique à la volonté de rendre une formation plus professionnelle sur deux aspects : donner, aborder, inscrire des éléments professionnels dans et pendant la formation, mais aussi adapter et préparer le public en formation en vue de son inscription dans l'emploi. Parler de professionnalisation, c'est s'interroger sur l'un ou l'autre de ces aspects ou la combinaison des trois qui sont, de fait, liés et interdépendants ».

Pour Le Boterf (2006), en dépit de l'existence de plusieurs conceptions de la professionnalisation un principe notamment s'impose : « on ne professionnalise pas des personnes : seules celles-ci peuvent « se » professionnaliser si elles en ont la volonté et y consacrent l'énergie et les efforts nécessaires. La professionnalisation résulte alors d'un investissement personnel et si elle inclut la

formation, elle ne s'y réduit pas. Elle implique également la mise en place de moyens afin de développer la réflexivité et la distanciation critique des professionnels sur leurs pratiques, leurs compétences et leurs ressources, leurs représentations, leurs façons d'agir et d'apprendre ».

Les référentiels des diplômes professionnels rendent compte de cette question de la professionnalisation.

=== Professionnalisation et référentiels des diplômes professionnels

Pour ce qui est des diplômes professionnels du ministère de l'Éducation nationale⁽²⁾, le lien entre formation et professionnalisation est objectivé par les référentiels (d'activités professionnelles et de certification) qui décrivent les activités caractéristiques d'un métier (ou d'une famille de métiers) et les compétences et savoirs dont la maîtrise est nécessaire pour exercer ce métier. La maîtrise de ces compétences et savoirs est attestée, certifiée, par la possession du diplôme. Ce lien étroit entre la professionnalisation et la conception des diplômes professionnels existe car si les référentiels constituent des outils pour la formation, ils sont aussi des « objets » où s'imprime le métier (Balas, 2011), à travers un dialogue social (Merle, 2007) entre professionnels du secteur.

En effet, au sein des CPC et des groupes de travail qui conçoivent les référentiels des diplômes, on retrouve des professionnels du secteur ainsi que des acteurs du système éducatif (inspecteurs généraux et territoriaux, secrétariat général des CPC, enseignants). Chacun de ces acteurs participe à la construction de ces diplômes (Caillaud et al., 2011) en y jouant, quand la dynamique est favorable, un rôle distinct et complémentaire. Quand on observe cette production au prisme de la professionnalisation et de ses significations multiples, on peut remarquer que si l'enjeu du groupe est de professionnaliser le diplôme, en vue de permettre l'insertion professionnelle des diplômés⁽³⁾, les autres acceptions du terme sont inégalement partagées.

Des salariés et des employeurs partagent, par exemple, un souci de développement du secteur et de sa reconnaissance sociale (surtout si ce secteur professionnel est récent) et intègrent

(2) Et pour les certifications des autres certificateurs, depuis la création, en 2002, du répertoire national des certifications professionnelles qui impose une forme de « référentialisation » (Figari, 1994) des certifications professionnelles.

(3) Selon le diplôme, son niveau et le mode d'accès (formation initiale, continue, validation des acquis de l'expérience), cet objectif est plus ou moins central, étant entendu, qu'avec des nuances, l'ensemble des diplômes professionnels de l'Éducation nationale ont une « double finalité » d'insertion mais aussi de « propédeutique ».

ainsi dans leur réflexion et leurs prises de position la professionnalisation entendue comme « structuration d'une profession » en étant par exemple très attentifs à la définition des frontières entre le métier et le secteur et le lien avec des secteurs proches. Des salariés et certains enseignants, eux-mêmes anciens professionnels du secteur, vont également chercher à orienter la rédaction des référentiels vers une description la plus précise et exhaustive des gestes de métier, étant préoccupés par la professionnalisation des acteurs. Des employeurs, quant à eux, partageant ces objectifs, auront tendance à donner la priorité à la professionnalisation de l'organisation (l'entreprise) en insistant par exemple sur la nécessaire polyvalence des futurs formés ou sur l'importance des qualités relationnelles et comportementales, au point de les comparer à des « compétences professionnelles » (Gay, & Montarello, 2012).

Des acteurs de l'Éducation, préoccupés de « l'efficacité » des formations professionnelles du ministère de l'Éducation nationale, peuvent privilégier, selon leur position exacte et les enjeux spécifiques d'un diplôme ou d'une filière, différents points de vue de la professionnalisation. S'ils cherchent à développer l'insertion des futurs diplômés, ils orientent leurs interventions vers une vision de la professionnalisation proche de celle des employeurs et quand l'objectif est plutôt de favoriser la poursuite d'études, ils peuvent alors proposer une « déprofessionnalisation » du diplôme en modifiant l'équilibre entre enseignements généraux et professionnels. Les processus relationnels complexes et les jeux d'alliances subtils, ne décrivent que très partiellement la réalité sociale. Cette volonté de professionnaliser les formations, les diplômés, les formés... globalement partagée par tous les acteurs, peut néanmoins être source de conflit, les référentiels pouvant alors être vus comme des « compromis sociaux » (Oiry, 2003).

La professionnalisation est un terme directement dérivé de l'étude des processus de construction et d'émergence des « professions ». Si la profession décrit un « état » et concerne un groupe social, la professionnalisation acquiert une forme d'autonomie vis-à-vis de son radical et cherche plutôt à désigner un processus, une dynamique qui peut concerner un collectif, bien qu'elle soit plus observable chez les individus. Le processus de professionnalisation aboutit à la « professionnalité » de la personne, des personnes et, par extension, de l'organisation qu'elles composent. La formation, l'enseignement professionnel soucieux de professionnalisation, considérée comme

une forme d'efficacité socialement reconnue, doit sans cesse prendre en compte les évolutions du marché du travail pour offrir des formations adaptées.

≡ Bibliographie

Ardouin, T. (2007). Formation tout au long de la vie et professionnalisation à l'université : le cas des métiers de la formation à l'Université de Rouen, in P. Hébrard. *Formation tout au long de la vie et professionnalisation dans l'enseignement supérieur*. Paris : L'Harmattan et. (2010) *Éducation ou formation tout au long de la vie : du droit à l'Éducation au devoir de formation ? Les mondes sociaux de la formation des adultes*.

En ligne : <http://www.univ-rouen.fr/civiic/>

Balas, S. (2011). Le référentiel, un outil de formation, un instrument de développement du métier. Le métier de masseur-kinésithérapeute en référence. *Thèse pour le doctorat de sciences de l'Éducation*. Paris : CNAM, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00669690>.

Bourdoncle, R. (1991). La professionnalisation des enseignants : analyses sociologiques anglaises et américaines. *Revue Française de Pédagogie*, 94, pp. 73-92 et (2000). Autour des mots : professionnalisation, formes et dispositifs. *Recherche et Formation*, 35, 117-132.

Caillaud, P. (2011). Diplômes et conventions collectives : un lien en voie de délitement, in M. Millet & G. Moreau. *La société des diplômés*. Paris : La dispute, coll. État des Lieux, pp. 247-260 et Caillaud, P. et al. (2011). Place et rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels. *CPC-Études*, 2011/3.

Chapoulie, J.-M. (1973). Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels, *Revue Française de sociologie*, XIV, 1, pp. 86-114.

Clot, Y. (2008b). *Travail et pouvoir d'agir*. Paris : PUF et Clot, Y., & Faïta, D. (2000). Genres et styles en analyse du travail. *Travailler*, 4, pp. 7-42.

Dubar, C. & Tripier, P. (1998). *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin.

Figari, G. (1994). *Évaluer : quel référentiel ?* Bruxelles : De Boeck Université.

Gay, C. & Montarello, F. (2012). Les compétences comportementales dans les diplômes professionnels : un savoir évaluable ? *CPC-Études*, 2012-2.

Jobert, G. (1985). Processus de professionnalisation et production du savoir, *Éducation*

Le point sur...

Permanente, n° 80, 1985/3, pp. 125-145 et (1993).
Éditorial : les formateurs et le travail, chronique
d'une relation malheureuse, *Éducation Permanente*,
n° 116, 1993/3, pp. 7-18.

Le Boterf, G. (2006). *Ingénierie et évaluation des
compétences*. Paris : Éditions d'Organisation et
(2010). *Professionaliser*. Paris : Eyrolles, coll.
Ressources Humaines.

Leplat, J. (1997). *Regard sur l'activité en situation
de travail*. Paris : PUF.

Merle, V. (2007). Genèse de la loi de janvier 2002
sur la validation des acquis de l'expérience.
Témoignage d'un acteur. *Revue de l'IREES*, n° 55,
2007/3, pp. 43-71.

Oiry, E. (2003). *De la qualification à la compétence,
rupture ou continuité*. Paris : L'Harmattan.

Paradeise, C. (1992). Usages et marché, in
M. Chauvière & J. Godbout, *Les usagers entre
marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992,
pp. 191-205.

Prot, B. & Magnier, J. (2003). Analyse du travail et
formation : le cas de la prise de note chez les
accompagnateurs en validation des acquis,
Revue de l'orientation scolaire et professionnelle.
Vol. 32/2, pp. 269-288.

Sorel, M. & Wittorski, R. (2005). *La professionna-
lisation en actes et en questions*. Paris : L'Harmat-
tan.

Wittorski, R. (dir.) (2005). *Formation, travail et pro-
fessionnalisation*. Paris : L'Harmattan et (2008). *La
professionnalisation*. *Savoirs*, 2008/2, n° 17,
pp. 9-36.

Par ailleurs...

Quelle place, quel rôle et quel statut du diplôme dans les grilles de classification des branches professionnelles ?

**Pascal CAILLAUD⁽¹⁾
Nathalie QUINTERO⁽²⁾
et Fred SÉCHAUD⁽³⁾**

Régulièrement, la question de la place des diplômes dans les grilles de classification des emplois des branches professionnelles et donc dans les hiérarchies salariales, est reposée par le monde de la recherche comme celui des institutions publiques, tels les ministères de l'Éducation nationale ou du travail. Les travaux de Jean Saglio⁽⁴⁾, puis d'Annette Jobert et Michèle Tallard⁽⁵⁾, prolongés par ceux du cabinet Circé⁽⁶⁾ ont ainsi permis de revisiter ce statut à différentes périodes (années 80 et 90) et de recenser historiquement plusieurs types ou modèles de classifications, chacun attribuant une place particulière au diplôme comme attribut du salarié ou comme critère classant l'emploi. L'ancienneté des derniers travaux sur le sujet (une décennie), à laquelle s'ajoutait une réforme récente du Code

du travail, quasiment passée inaperçue⁽⁷⁾ (suppression de l'obligation de faire figurer les diplômes professionnels dans les classifications des conventions collectives de branches étendues), ont rendu nécessaire une nouvelle étude de cette question.

Analyser « la place, le statut et le rôle des diplômes dans les conventions collectives en 2011, supposait donc que l'on s'intéresse en priorité, mais non exclusivement, à la place et au rôle des diplômes dans les grilles de classification, celles-ci constituant « le cœur de ces conventions collectives », selon la formule de Michèle Tallard⁽⁸⁾. En construisant un système de classification, les partenaires sociaux de branches aménagent un cadre d'action et de référence commun à la profession. Ils élaborent des règles de

(1) Chargé de recherche CNRS au laboratoire « Droit et Changement Social » (UMR 6297) de l'Université de Nantes et directeur du Centre associé au Céreq de Nantes (Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin).

(2) Ingénieure de recherche au département « Formation et Certifications » du Céreq.

(3) Ingénieur d'études, docteur en sociologie, au département « Travail, Emploi et Professionnalisation » du Céreq.

(4) Saglio J., 1986, *Hiérarchies salariales et négociations de classifications en France. 1900-1950*, Travail et emploi, n° 27. Saglio J., 1998, *Les négociations de branches et l'unité du système français de relations professionnelles : le cas des négociations de classification*, Droit Social, n°1.

(5) Jobert A., Tallard M., 1995, *Diplômes et certification de branches dans les conventions collectives*, Formation Emploi, n° 52 ; Tallard M., 2004, *Conventions collectives et hiérarchie des qualifications*, in : Méda D., Vennat F. (dir.), *Le travail non qualifié, permanences et paradoxes, La Découverte, collection Recherche, Paris*, pp. 41-54.

(6) *Analyse du contenu de 282 accords de classification de conventions collectives de branche*, in *La négociation collective en 2001, Tome 1, ministères des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, éditions législatives 2002*.

(7) Caillaud P., 2012, *La formation continue a-t-elle remis en cause le diplôme ?*, Droit Social, n° 3, 2012, pp. 281-290.

(8) Tallard M., 2005, *Le rôle, la place, les enjeux du partenariat social dans la reconnaissance des diplômes*, in : Bentabet E. (éd.), *Le partenariat social dans la formation professionnelle initiale en France ; actes des journées des 10-12 mars 2004, Céreq, collection RELIEF, n° 9*.

progression et de mobilité au sein du marché du travail de la branche. Ces règles formelles (J.-D. Reynaud)⁽⁹⁾ visent aussi à organiser (indépendamment de la question de la reconnaissance d'un diplôme ou d'une certification) la mobilité des salariés dans les hiérarchies professionnelles sur un temps long, celui de la carrière professionnelle et d'y faire correspondre un niveau de rémunération des compétences qui renvoie à un niveau d'emploi. La construction d'un nouveau système de classification s'accompagne de l'élaboration d'une grille salariale, pour laquelle un minima de branches, une définition de primes et d'autres avantages financiers, découlent des règles négociées par les partenaires sociaux de branche.

C'est au sein même de ce processus de négociation que la question de la reconnaissance des diplômes et par là même de la qualification est abordée par les partenaires sociaux. Elle peut constituer un des enjeux principaux de la négociation ou se retrouver totalement en extériorité par rapport aux enjeux salariaux, de gestion de la main d'œuvre ou de formation professionnelle auxquels répondent ces nouvelles règles négociées. Aussi, avant d'exposer les caractéristiques du statut et de la place du diplôme dans les classifications, il nous a paru nécessaire de présenter les dynamiques de négociations collectives sur le classement des emplois et sur la formation professionnelle continue, au cours de cette dernière décennie.

≡ Une dynamique de la négociation sur les classifications 2001- 2010

Quantitativement, la négociation portant sur le thème des classifications professionnelles au cours des années 2000 a connu plusieurs périodes, l'année 2002 marquant un redémarrage. En effet, depuis la moitié des années 90 jusqu'en 2001, le volume de la négociation sur ce thème avoisine une trentaine de textes par an, à l'exception d'une baisse en 1998 (seulement 23 textes) due notamment à une montée en charge des négociations relatives aux 35 heures. L'essor de la négociation sur les classifications à partir de 2002 (44 textes) peut notamment s'expliquer par l'influence de nouvelles dispositions légales sur la VAE (loi de modernisation sociale). A partir de 2006, une nouvelle augmentation du nombre de

ces accords est en partie due à la relance de la négociation salariale qui a parfois mis en lumière la nécessité de réviser des grilles de classification devenues obsolètes.

L'analyse des accords de classification conclus entre 2001 et 2010 permet de rendre compte des principales évolutions en matière de contenu et de portée de la négociation de branche et de distinguer deux types de textes.

Une première catégorie d'accords peut être considérée comme de portée limitée puisqu'il s'agit de compléter des grilles existantes, sans en modifier la structure. On constate que ces actualisations portent assez peu sur la question de la reconnaissance des diplômes et des certifications de branches (CQP) ; dans la majorité des cas, elles visent surtout à actualiser les intitulés des emplois et à introduire de nouvelles certifications, créées postérieurement aux dernières négociations.

Cependant, d'autres accords viennent sensiblement modifier les grilles dans leur structure, soit en apportant des aménagements substantiels à la grille (modification ou recomposition de certaines filières professionnelles ou catégorielles), soit en refondant complètement le système de classification lui-même. C'est au sein de ces modifications structurelles et, en particulier, en cas de refonte de la grille de classification, que peuvent ainsi être repérées les tendances lourdes de changement apparus dans le lien diplôme-classification : passage d'une grille Parodi à une grille à critères classants⁽¹⁰⁾, instauration de seuils d'accueils pour les diplômes et les certifications de branche, intégration de l'approche par les compétences... Sur la dernière décennie, on constate alors que le début des années 2000 se caractérise justement par une part importante d'accords modifiant substantiellement les grilles. Toutefois, cette tendance s'inverse à partir de 2003 où les aménagements à la marge des grilles font alors jeu égal avec les accords apportant des modifications substantielles de celles-ci. Cette répartition équilibrée cesse ainsi à partir de 2007 où l'on constate une recrudescence et une prédominance des faibles modifications de grilles, tendance qui se confirme dans les années qui suivent.

(9) Reynaud J.-D. (1989), *Les Règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin, Paris.

(10) Créées à partir de 1945, les grilles Parodi sont des grilles de classement des emplois dans une convention collective caractérisées par une simple énumération des postes sans aucune description de l'emploi. Apparues dans le milieu des années 70, les grilles à critères classants identifient des niveaux d'emploi déterminés à partir de la combinaison de critères d'évaluation (niveau de connaissance, autonomie, responsabilité...). Les années 2000 voient les grilles à critères classants remplacer progressivement les grilles Parodi.

Bien évidemment, la question de la reconnaissance des diplômes et des certifications dans les accords de classification est principalement abordée par les partenaires sociaux lors des négociations portant sur les refontes des grilles de classification. C'est à ce moment que la nature du lien diplôme - classification se construit, notamment à l'occasion du choix fait par les acteurs de branche sur le type de grille utilisé : Parodi ou à critères classants. Durant les années 2000, bien que ne concernant que 20% des textes négociés durant cette décennie, l'activité conventionnelle en matière d'élaboration de nouveaux systèmes de classification est néanmoins riche, 76 branches professionnelles renégociant alors leur système de classification. D'un point de vue sectoriel, on constate également une évolution au cours de la décennie. Si la négociation sur les classifications au début des années 2000 se situe majoritairement dans les branches des services et du commerce, on assiste toutefois à un certain rééquilibrage des secteurs d'activités concernés à partir de 2003, où les accords se répartissent entre les branches des services, du commerce et de l'industrie jusqu'en 2007.

Les négociations sur la formation continue des salariés, faible vecteur de la reconnaissance salariale des diplômes et des certifications entre 2001 et 2010

De 2001 à 2010, la négociation de branche portant sur la formation professionnelle a connu plusieurs périodes, marquées par la négociation nationale interprofessionnelle. Si de 2001 à 2004, un nombre peu élevé d'accords de branches sont conclus sur ce thème⁽¹¹⁾, la signature de l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2003 et sa retranscription dans la loi du 4 mai 2004 ont relancé le processus de négociation des accords relatifs à la formation, à partir de 2004 et de 2005⁽¹²⁾. La signature de l'ANI de 2009 a eu le même effet avec 166 accords conclus sur ce sujet en 2010. Toutefois, cette vague de négociation n'a pas eu la même ampleur, n'atteignant pas les records de 2004 et 2005. La principale explication tient au fait que, sur la période étudiée, les dispositions des accords de branches relatives aux diplômes, certifications et autres qualifications traduisent les priorités des ANI : or, les dispositions de l'ANI de

2009 impliquant les branches, sont moins nombreuses que dans l'ANI de 2004.

Sur le fond, le contenu des dispositions reconnaissant les certifications acquises en formation continue est marqué par la diversité. D'un côté, on constate qu'un certain nombre de textes comportent des dispositions très générales de reconnaissance des qualifications dans la branche et posent le principe selon lequel seront reconnues les formations professionnelles suivies par les salariés.

Certes, quelques accords font bien référence à la reconnaissance des diplômes acquis par des dispositifs particuliers, mais sans atteindre des ampleurs remarquables. Ainsi le nombre de textes portant sur l'apprentissage reste limité, ayant culminé à 35 en 2005 et 30 en 2008, ceux comportant des dispositions sur la reconnaissance des certifications acquises par cette voie étant encore plus faible. De la même façon, la négociation sur la VAE est marquée de la même faiblesse avec un maximum de 54 accords en 2005, peu d'accords (commerce et réparation de l'automobile, grands magasins populaires...) comportant des dispositions reconnaissant les certifications acquises par cette voie.

Instituée en 2004, la professionnalisation (période comme contrat) a pourtant fait l'objet de nombreux accords de branches en 2004 et 2005, chiffre constamment en baisse depuis. Si des accords conclus se contentent essentiellement de rappeler seulement les dispositions législatives du code du travail, d'autres comprennent des dispositions très spécifiques aux diplômes et aux certifications de la branche (avoués, hospitalisation privée à but lucratif, cabinets dentaires, immobilier...).

La négociation sur les CQP reste également marquée par une faiblesse, avec un « pic » de 32 accords en 2006. Du fait du développement des négociations de branches sur la formation professionnelle et sa reconnaissance, certains CQP sont désormais construits comme des marches successives d'un parcours de progression, organisé par le passage successif et continu d'un niveau de certification à un autre. Ainsi, dans 18 branches, couvrant plus de 40 000 salariés, l'obtention d'un CQP permet alors de s'engager dans un processus de progression professionnelle à travers la construction de filières d'acqui-

(11) 108 en 2001, 83 en 2002, 89 en 2003.

(12) 217 accords de branches sont signés sur ce thème en 2004, et 245 en 2005.

sition successive de CQP, qui balisent le parcours professionnel (restauration, commerce de détail, services de l'automobile, entreprises de propreté...). Conçus comme des outils d'évolution professionnelle, les CQP permettent ainsi à des salariés peu qualifiés de s'engager dans un processus d'acquisition de compétences⁽¹³⁾. Dans d'autres branches, la création de certifications de branche vise à assurer dans le cadre du contrat de professionnalisation une formation complémentaire à des jeunes déjà titulaires de diplômes professionnels (CAP, BEP ou Bac pro).

≡ Constats généraux sur le statut et la place du diplôme dans les classifications de branches

Les résultats quantitatifs de notre recherche permettent de rendre compte de la manière dont les diplômes professionnels ont été considérés par la négociation sur les classifications durant les années 2000.

— Quelle place pour les diplômes ?

Il semble bien que les partenaires sociaux les perçoivent toujours comme un élément déterminant dans le classement des emplois, puisque trois branches sur quatre (120 conventions) de l'échantillon étudié citent au moins un diplôme. À cela, il convient d'ajouter les grilles qui, sans mentionner de diplômes particuliers, font référence aux niveaux de l'Éducation nationale (14 %), niveaux dont la hiérarchie s'appuie sur les diplômes professionnels. Durant les années 2000, la référence aux niveaux de formation de l'Éducation nationale se diffuse et s'amplifie dans les grilles négociées à partir de 2005. Cette diffusion, constatée principalement dans les branches du service, semble rendre compte d'un mouvement de fond.

Parmi les branches qui font référence au diplôme, la majorité en cite cinq ou plus et celles qui n'en citent qu'un ou deux sont assez rares. On relève surtout que ce sont les branches les plus importantes, dont les effectifs sont supérieurs à 40 000 salariés, qui citent plus de diplômes. En réalité, seules 11 % des branches étudiées ne citent ni niveaux de formation ni diplôme au sein de la classification.

Ces résultats doivent toutefois être relativisés si l'on se concentre sur les 55 branches qui ont négocié leur grille de classification sur la période la plus récente (2005-2010). Dans celles-ci, la référence au diplôme est moins importante : deux tiers

seulement des grilles citent au moins un diplôme (contre 79 % pour les plus anciennes), alors qu'elles sont 18 % à ne citer aucun diplôme ni aucun niveau de formation (contre seulement 8 % pour les plus anciennes). Cette baisse se constate également sur le nombre de diplômes cités, puisque 31 % des grilles les plus récentes citent au moins 5 diplômes, contre 46 % pour les plus anciennes. Enfin, la référence aux seuls niveaux de l'Éducation nationale reste sensiblement de même niveau : 15 % sur la période récente contre 13 % pour les plus anciennes.

Les évolutions dessinées par cet état des lieux de la place des diplômes dans les conventions collectives soulignent une référence au diplôme permanente, implicite ou explicite mais moins importante que dans les années 90.

— Quels diplômes dans quelles branches ?

Si l'on se penche sur la nature et le type de diplôme présents dans les classifications, on constate que le CAP est présent dans 61 % des grilles, le BTS dans 43 %, quasiment au même niveau que le BEP (42 %), le Baccalauréat professionnel n'étant cité que par 23 % des grilles. Ces chiffres globaux doivent toutefois être tempérés selon la nature de l'activité de la branche.

Les grilles de l'industrie citent ainsi plus de diplômes de l'enseignement professionnel que les autres. Ainsi le CAP y apparaît-il massivement (80 %), le BEP, le BTS et le DUT figurant dans plus de la moitié d'entre elles. Bien que le BP ne soit préparé que par la voie de l'apprentissage, en formation continue (contrat de professionnalisation) et par la validation des acquis de l'expérience, il est cité dans 41 % des grilles industrielles. Ce diplôme professionnel de niveau IV, préparé après le CAP, reste donc très reconnu dans les branches entretenant une tradition « métier » sur laquelle s'ancrent des identités professionnelles fortes comme dans le bâtiment, les travaux publics, le bois, l'alimentation et l'artisanat.

Dans les branches des services, la distribution des diplômes est assez différente et beaucoup plus hétérogène que celle observée dans le secteur industriel. À part le CAP, mentionné dans 54 % des grilles, aucun autre diplôme n'apparaît dans plus de la moitié des branches des services. Le BTS est le second diplôme le plus cité (39 %) devant le DUT (21%), ce dernier semblant être moins reconnu par les branches du tertiaire qu'il ne l'est dans le secteur industriel. Le Baccalau-

(13) Au travers de dispositifs comme le plan de formation ou le CIF, voire les périodes de professionnalisation.

réat professionnel n'est mentionné que par 18 % des branches tertiaires, contre 37 % par les branches industrielles.

En réalité, ce sont les « autres diplômes professionnels » (hors CQP), cités par près d'une branche sur deux (46 %), qui sont les plus présents dans les grilles du secteur des services après le CAP (54 %). Cette diversité est liée, pour une large part, à la forte représentation de professions dont l'accès est réglementé par la possession d'un diplôme d'un autre ministère certificateur (Affaires Sociales, Santé, Jeunesse et Sports), telles que les professions d'infirmières, des kinésithérapeutes, des assistantes sociales ou encore d'éducateurs sportifs.

Au-delà de cet aspect réglementaire, le diplôme est souvent associé à un seuil d'accès dans les branches des professions de santé (hospitalisation, pharmacies d'officine, vétérinaires, cabinets dentaires, cabinets médicaux, prothésistes), du secteur social (aide à domicile, foyers de jeunes), de l'enseignement privé ou encore de certaines professions juridiques (notariat, avocats, avoués, huissiers, experts). Dans toutes ces grilles, pour lesquelles le diplôme demeure une condition d'accès à l'emploi, le diplôme est expressément cité.

Les diplômes liés à l'identité de la branche comme ceux du secteur bancaire (Institut technique de banque – ITB –, outil de gestion de carrière, diplômes du cycle de professionnalisation des métiers de la banque), les diplômes de l'École Nationale de Procédure (huissiers de justice), les diplômes de clerc de notaire (notaires), et les certifications consulaires restent également très cités.

En définitive, les diplômes de niveau V structurent encore le bas des grilles ouvrières, mais leur place s'amenuise dans les négociations les plus récentes. Bien que structurant toujours les carrières ouvrières dans les négociations des années 2000, le CAP perd du terrain dans les branches industrielles. Par ailleurs, le Baccalauréat professionnel reste un diplôme qui structure toujours le « haut » de la grille ouvrier, tandis que les diplômes de niveau III restent associés de manière systématique à la catégorie des techniciens et techniciens supérieurs.

— Spécialité de diplôme et type de grilles

Dans les branches des services comme de l'industrie, où les grilles à critères classants sont prédominantes (65 % des grilles), les diplômes sont cités comme des diplômes génériques (59 branches ne citent que ces diplômes génériques), conformément aux usages dans ce type de grille. Reste qu'ils sont souvent accolés à des formulations qui apportent des précisions sur la nature du diplôme : « Diplôme de la profession » ou « Diplôme de la spécialité ».

Dans les grilles Parodi, Parodi améliorée ou de type « fonction publique aménagée »⁽¹⁴⁾, où les classifications consistent essentiellement en une énumération de postes de travail, c'est souvent le diplôme accompagné de sa spécialité qui est mentionné. Seules 19 grilles (16 %) citent exclusivement les diplômes avec leurs spécialités. D'une manière générale les grilles citent à la fois des diplômes génériques et des diplômes avec spécialité (34 branches, soit 28 %).

Les négociations sur les classifications des années 2000 rendent également compte d'une multiplication des grilles à critères classants qui s'accompagne d'une modération du rôle joué par le diplôme dans la construction de la qualification. Au sein de ce mouvement on observe notamment un accroissement des grilles cadres, des accords de méthode et de procédures, qui renforcent le rôle joué par les entreprises dans la gestion des classifications. Les méthodes et procédures d'évaluation des emplois sur lesquelles s'accordent les partenaires sociaux constituent une boîte à outils pour les entreprises de la branche dans la gestion des ressources humaines.

— Quelle reconnaissance des certifications ?

Modalités de reconnaissance conventionnelle de la qualification, les seuils d'accueil et les garanties de classement pour les salariés diplômés perdurent dans de grandes branches industrielles tout en se diffusant dans quelques branches plus petites.

Cependant, on observe également que de nombreuses branches aménagent leur système de classification en fonction de leur propre politique de production de certifications paritaires. La création et la reconnaissance des certifications de

(14) Saglio J., 1987, op. cit. Les grilles Parodi consistent en une simple énumération des postes sans description de l'emploi, les grilles parodi améliorées apportent une précision et un détail dans la description des emplois, les grilles fonction publique aménagée se distinguent par la reconnaissance de la place indispensable du diplôme pour accéder à certains emplois. Il s'agit de branches d'activités se considérant comme des substituts de service public pour des raisons économiques et fonctionnelles.

branche se diffusent de manière importante dans les petites branches et s'accompagnent du renforcement du rôle joué par les CPNE en matière d'orientation de la politique de formation de la branche et d'articulation avec la gestion des emplois. Alors que la reconnaissance des diplômes ne s'effectue d'une manière générale que dans l'accès à l'emploi, celle des CQP s'opère à la fois dans l'accès à l'emploi et dans les conditions du déroulement de carrière des salariés, au travers de modalités multiples de prise en compte de ces certifications dans les grilles de classification, à l'instar du diplôme.

Ainsi la reconnaissance des CQP dans les grilles de classification rend-elle compte du rôle de ces certifications de branche en matière d'insertion des jeunes, de professionnalisation et de requalification des salariés, celles-ci s'inscrivant aujourd'hui dans un rapport de complémentarité avec les diplômes de l'Éducation nationale.

Cette diffusion des CQP dans les grilles de classification traduit l'importance croissante des enjeux concernant l'articulation entre formation initiale et formation continue, au cœur de nombre de compromis de branche. La régulation de branche autour des questions de formation tout au long de la vie, de construction de parcours professionnels, de validation des acquis, de développement de l'alternance s'est trouvée renforcée à la fois par l'activité conventionnelle interprofessionnelle (ANI de 2003 et 2009) et législative (loi de modernisation sociale de 2002) qui ont marqué la dernière décennie.

≡ Une typologie dynamique des branches enrichie par des approches monographiques

Les investigations empiriques que nous avons conduites sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif nous ont aussi donné la possibilité d'édifier un cadre conceptuel analytique des négociations de branche. L'élaboration d'une typologie descriptive des branches a ainsi permis une interrogation systématique des relations et des articulations entre formation et classification, à partir d'une série de variables et de traits caractéristiques – tels que la dynamique de négociation de la branche, l'histoire de la convention collective, le type des relations professionnelles dans la branche, le rôle et la place des organisations syndicales et des chambres patronales, la nature de

la régulation de branche en matière de formation et de classification, les caractéristiques de l'environnement socio-économique de la branche, le rôle de l'État dans la constitution de la branche et dans les négociations en commissions mixtes. Cette typologie, qui identifie cinq modèles de branche, permet de situer des cas spécifiques dans des registres explicatifs qui mettent en évidence les attributs essentiels de ces cas⁽¹⁵⁾. Elle s'enrichit d'une approche qualitative et monographique, limitée ici à trois branches (branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, récupération et du recyclage, cafétérias et chaînes de restauration), qui renforce la constitution de ces registres par l'intégration des logiques d'acteurs soutenant les processus de négociation. Cette acception compréhensive de la construction typologique s'applique ainsi à trois modèles de branches.

• Branches négociant peu et construisant des liens diplôme-classification faibles

C'est ainsi que l'on peut situer la branche du Commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire, dans laquelle la politique de création de CQP demeure très développée mais dont les modalités de reconnaissance dans la grille sont inexistantes. Cette branche relève d'un modèle de branches qui ont une faible activité de négociation sur les thèmes des classifications et de la formation et dans lesquelles le lien entre Diplôme et classification est tenu. Elle imprime une politique de formation prioritairement centrée sur la qualification ou la requalification des salariés du secteur et valorise en parallèle la promotion interne comme moyen d'accès à des emplois de niveaux plus élevés dans la hiérarchie salariale en comparaison des formations initiales qui se révèlent peu adaptées. Le langage de la rhétorique patronale étaye clairement cette politique : *« la culture de la branche accorde une faible importance au diplôme (...) l'appréciation porte sur les capacités, et c'est un secteur à forte progression professionnelle »*. Pourquoi ? *« Pour accompagner les salariés, pour que chacun donne le meilleur de lui-même (...) on demande autant de savoir-être que de savoir-faire, et celui-ci, comme le savoir-faire managérial, ne s'acquiert pas par le diplôme »* (entretien avec un représentant de la chambre patronale).

Dans ce modèle de branche, la régulation économique s'exprime souvent au niveau des grandes

(15) Sur cette propriété de la méthode typologique, voir de Bruyne P., Herman J., de Schoutheete M., 1974, *Dynamique de la recherche en sciences sociales*, PUF, Paris, pp. 166-173.

entreprises et la référence au diplôme et aux CQP est inexistante, les branches utilisant des grilles de cotation des postes sans relation explicite au diplôme. Enfin, ce modèle regroupe un ensemble de branches ayant une faible activité de négociation. Certaines utilisent d'anciennes grilles Parodi et emploi, ou ont employé, une large part de main d'œuvre non ou peu qualifiée. Pour des branches comme l'Habillement par exemple, il s'est agi d'organiser le passage d'un mode de gestion de la main d'œuvre fondé sur la précarité de l'emploi peu qualifié vers un mode de gestion centré sur la stabilisation des qualifications des salariés et la professionnalisation d'une grande partie d'entre eux.

- **Branches construisant un système de classification autour des questions spécifiques d'emploi et de requalification des salariés à partir de grilles-cadre, voire d'accords de méthode**

Dans ces branches, diplômés et CQP construisent de manière complémentaire les hiérarchies professionnelles. Les niveaux de connaissance sont presque systématiquement associés aux niveaux de l'Éducation nationale. La logique de construction de ces grilles est semblable pour toutes les branches et montre une certaine conformité dans la présentation des hiérarchies professionnelles et la définition de fonctions-repères. Le diplôme disparaît souvent derrière la définition de niveaux de formation et le recours au CQP est entretenu.

Les grandes branches qui constituent ce groupe sont la restauration collective, les services hôteliers, le commerce non alimentaire. Certaines branches des services vont jusqu'à construire la structure de la grille de classification uniquement sur la reconnaissance des CQP et à définir ainsi des filières de progression professionnelle entièrement adossées sur la reconnaissance et la validation des acquis professionnels.

La branche des cafétérias et chaînes assimilées a ainsi construit en 2009 son système de classification sur la reconnaissance des CQP. Les certifications paritaires y sont utilisées, à l'instar des diplômes professionnels ou des niveaux de formation, comme des critères de classement des emplois. Ils permettent d'évaluer les emplois et de construire des filières de progression et de déroulement de carrière qui s'appuient exclusivement sur l'acquisition de certifications de

branche. Une explication donnée à cette configuration des classifications par un négociateur patronal peut illustrer cette logique d'acteur collectif au niveau de la branche : « *on a voulu mettre de l'objectivité au titre d'un parcours, ce parcours se traduisant dans la grille de classification et par voie de conséquence sur une grille de salaires, notamment en créant d'abord un nouveau niveau pour les employés (...) et en positionnant dans cette grille un parcours professionnel, à la fois par des dispositifs classiques d'expérience et d'années de pratique professionnelle. Les CQP sanctionnent, selon une déclinaison (agent de restauration, assistant d'exploitation), un parcours* ». La branche reconnaît également certains diplômes de l'Éducation nationale comme le CAP Cuisine ou le BTS Hôtellerie restauration, mais n'introduit cependant pas de seuil d'accueil pour diplômés.

- **Le modèle des grandes branches industrielles et des services où la reconnaissance des diplômes dans la grille est forte par le biais de l'instauration de garanties de classement pour les diplômés**

Il est composé pour une part de la première génération des grilles à critères classants négociées au milieu des années 70. Il réunit des branches « phares » comme celles de la métallurgie, la plasturgie, la chimie, les bureaux d'études techniques, les grilles ETAM⁽¹⁶⁾ du Bâtiment et des Travaux Publics.

Dans ces grandes branches industrielles qui emploient une main d'œuvre qualifiée et où la représentation syndicale reste forte, malgré l'érosion de l'emploi industriel depuis 10 ans (- 25 %), des garanties de classement sont accordées aux diplômés. Afin d'assurer une forte régulation en matière de formation et de classification, ces branches se sont dotées d'organismes paritaires capables de développer une ingénierie de formation et ont développé un appareil de formation initiale (au travers des CFA) et/ ou de formation continue, capable de répondre aux besoins de formation exprimés par les entreprises. Ce modèle rassemble également les branches du tertiaire à haute technicité qui travaillent pour de grandes branches industrielles et qui emploient une main d'œuvre très qualifiée. D'autres petites branches industrielles instituent un lien fort entre le diplôme et les CQP d'une part et la classification et l'emploi d'autre part. Elles introduisent des seuils

(16) Avenant catégoriel Employé, technicien, agent de maîtrise.

d'accueil pour diplômés et des garanties de classement pour les titulaires de CQP. Ces petites branches affichent et affirment l'intention d'imprimer une forte régulation de branche sur les moyens de reconnaissance de la formation initiale et de la formation professionnelle continue. C'est le cas de la branche de l'industrie de la récupération et du recyclage, qui a instauré en 2009 un nouveau système de classification rompant avec l'usage d'une grille Parodi datant de 1984. Elle vise, au travers de ces dispositions conventionnelles, à rendre la branche plus attractive pour les diplômés et s'engage conjointement dans la construction d'une véritable régulation de la politique de la formation professionnelle de branche. Comme l'explique un représentant syndical de cette branche, la reconnaissance de ses métiers est un enjeu crucial pour la création de diplômés qui lui sont spécifiques : « *la récupération est un métier mal reconnu par l'Éducation nationale, alors que la métallurgie a été très forte pour imposer les diplômés. C'est une branche qui monte en puissance avec le développement durable. Des petits secteurs professionnels se sont regroupés pour la constituer, et quelle meilleure façon de se faire reconnaître que de créer des diplômés [de l'] Éducation nationale ?* ».

• Le modèle des branches industrielles dérivées d'activités artisanales

On y observe, comme dans le groupe précédent, une forte régulation de branche en matière de formation et le maintien d'un lien fort entre diplôme et emploi. Malgré la perte de la logique artisanale, la référence au métier y est toujours présente. Les grandes branches qui composent ce groupe sont les services de l'automobile, l'industrie des viandes, les boulangeries industrielles, l'industrie et le commerce de l'ameublement, du bois ou encore des branches proches de celle du BTP.

La régulation de branche y est généralement forte, les organismes paritaires sont très actifs, des références au métier dans la définition des emplois continuent à exister malgré la dimension industrielle qui a orienté la grille vers un classement des postes au détriment du métier. Le diplôme s'inscrit dans une référence au poste dans les services de production, tandis qu'il est fait référence à la classification des hommes pour

les emplois qui font appel à des compétences spécifiques à un métier.

On y observe la coexistence de deux logiques de construction de grilles de classification. La référence forte au diplôme demeure, notamment dans l'institution de seuils d'accueil pour diplômés, mais la valorisation du métier est induite par la définition des compétences requises pour occuper l'emploi. Le CAP peut encore y jouer un rôle prédominant dans la construction des carrières ouvrières et techniciennes. Le mode d'acquisition du CAP et du Baccalauréat professionnel par la voie de l'apprentissage reste néanmoins valorisé.

Dans ces branches, les entreprises industrielles conservent encore des structures artisanales. Par exemple, la branche des services de l'automobile s'appuie toujours largement sur un tissu industriel de petites et moyennes entreprises.

• Le modèle des branches artisanales et des branches influencées par l'État

Une référence systématique au « Statut » pour les professions réglementées et les branches proches de la fonction publique et une référence au « Métier » pour les branches artisanales caractérisent ce modèle.

Pour les branches artisanales ou les branches peu concentrées du commerce par exemple, la connaissance du métier reste sanctionnée par le CAP ou le BEP de la spécialité et la progression dans la qualification y est encore souvent fonction de l'ancienneté. Ces branches témoignent d'un fort intérêt pour la formation initiale et continue (alternance et contrat d'apprentissage) et mettent en œuvre des CQP pour les activités qui ne relèvent pas directement du métier (emplois de la vente).

La référence au statut concerne les branches influencées par l'État, réunissant un ensemble de grilles qui peuvent être rapprochées du modèle « fonction publique aménagée » défini par J. Saglio⁽¹⁷⁾. Il s'agit de l'ensemble des professions sanitaires et sociales pour lesquelles la détention du diplôme constitue une condition d'accès à l'emploi et les modalités de progression se fondent toujours selon des règles automatiques d'ancienneté très codifiées. Se classent également dans ce modèle les grilles des mar-

(17) Saglio J., 1987, op. cit.

Par ailleurs...

chés professionnels fermés où le diplôme est absent, mais où l'accès au titre réglementé par l'État est essentiel. Les grandes branches de ce modèle sont celles du sport, de l'enseignement privé, de l'hospitalisation privée ou encore le secteur sanitaire et social.

Ce modèle concerne aussi des branches très faiblement concentrées, comme certaines branches du commerce de détail, où l'action de l'État (au travers de commissions mixtes de négociation) a permis de délimiter les contours et le périmètre de petites branches assez peu structurées, où la représentation patronale est multiple. Les acteurs de branches y restent néanmoins faibles, tant du côté des organisations patronales que syndicales car fort peu représentées dans ce tissu économique peu concentré. La régulation de branche peut y être qualifiée de discontinue. Ce modèle rassemble également des branches plus dynamiques en termes de négociation (petites branches des services et du commerce), très articulées sur des professions, où le rôle du diplôme

est important tout comme l'attention portée aux questions de formation continue.

Bien que le corpus des grilles de branche étudié soit un ensemble hétérogène qui englobe des modalités de reconnaissance diversifiées des diplômes, cette typologie de branches, construite pour rendre compte de la diversité de construction du lien diplôme-classification, embrasse non seulement les caractéristiques actuelles des grilles de classification dont elles se sont dotées et l'histoire de celles-ci (« les grilles de classification résultent de l'empilement de plusieurs strates »)⁽¹⁸⁾, mais aussi les caractéristiques socio-économiques de la branche et celles du dialogue social porté par les partenaires sociaux. Elaborée à partir d'une analyse des négociations à un moment donné de l'histoire (2001-2010), cette typologie est évidemment une construction *a posteriori*, dont la valeur comparative ne pourra se vérifier qu'à l'aune des prochaines vagues de négociations.

Pour en savoir plus : Cf. l'étude complète publiée dans CPC Documents, 2013.

(18) Tallard M., 1994, « Compétences » et négociation de branche, communication au colloque international franco-québécois sur les perspectives en recherche en relations industrielles, Québec.

Par ailleurs...

Incidence d'une rénovation de diplôme sur la cartographie de l'offre de formation en région : l'exemple du secteur sanitaire et social

Sabine MENGIN, Philippe PASSEMARD, Rodolphe EJNES, Cabinet GESTE

Le secteur sanitaire et social se caractérise par une multiplicité de certificateurs et de certifications essentiellement de niveau V, tandis que les certifications de niveau IV restent peu nombreuses et même inexistantes dans les formations relevant de la santé. Les diplômes de l'Éducation nationale représentent 53 % environ des effectifs en formation, ceux de la Santé et du Social 37 % et ceux de l'Agriculture 10 %. Trois diplômes prédominent : le Baccalauréat technologique *Sciences et technologies de la santé et du social* (ST2S), le BEP *Carrières sanitaires et sociales* et le DE *Aide soignant* (20 % des effectifs pour les deux premiers, 17 % environ pour le troisième).

Le Baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne* (ASSP) avec deux options a été créé à la rentrée 2011 et le BEP *Carrières sanitaires et sociales*, dont la dernière session a eu lieu en 2012, a été remplacé par le BEP *Accompagnement, soins et services à la personne*, diplôme intermédiaire du Baccalauréat professionnel. Cf. tableau page suivante

Face aux incertitudes d'insertion professionnelle et aux risques de déséquilibre qui entourent ce nouveau Baccalauréat professionnel, sa création s'est accompagné de deux consignes ministérielles : ne pas ouvrir autant de sections qu'il y en avait en BEP *Carrières sanitaires et sociales* (CSS) et veiller à ce que cette nouvelle filière ne se développe pas au détriment de la filière tech-

nologique (Baccalauréat technologique ST2S) qui alimente la formation d'infirmier. Quel a été alors l'impact de la création de ce Baccalauréat professionnel sur la distribution des effectifs entre les différentes filières ? Assiste-t-on à une redéfinition de la cartographie de l'offre de formation en région pour les certifications de niveaux V et IV de l'Éducation nationale, mais aussi pour celles délivrées par les autres ministères certificateurs ?

La comparaison des effectifs en formation par filière avant et après la création du Baccalauréat professionnel entre les rentrées 2010 et 2011, ne montre pas d'évolution significative. Les représentants rencontrés des ministères des Affaires Sociales et de la Santé et du ministère de l'Agriculture, confirment qu'aucune mesure particulière n'a encore été prise, l'année même de la création de ce Baccalauréat. De même, aucune évolution notable n'apparaît au sein des filières de l'Éducation nationale, excepté l'écart attendu entre le nombre de sections de l'ancien BEP CSS et le nombre de celles en Baccalauréat professionnel. Et encore cet écart, qui répond à une consigne nationale, est relativement faible : on compte 16 % de sections en moins en 2nd ASSP à la rentrée 2011 qu'il n'y en avait, en 2010, en 1^{re} année de BEP. Néanmoins, la situation varie d'une région à l'autre allant de 33 % d'écart en Poitou-Charentes à un taux de recouvrement de 100 % en Limousin. Cf. tableau Taux de recouvrement entre le BEP et le Baccalauréat professionnel.

Les diplômes du secteur sanitaire et social

Niveau	Diplômes	Ministères Certificateurs
V	Mention Complémentaire Aide à Domicile	Ministère de l'Éducation nationale
V	CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif	
V	CAP Petite Enfance	
V	BEP Carrières sanitaires et sociales	
IV	Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale	
IV	Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne	
IV	Bac Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social	
V	DE Aide Soignant	Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
V	DE Auxiliaire de Puériculture	
V	DE Aide Médico-psychologique	
V	DE Auxiliaire de vie sociale	
IV	DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	
IV	DE Moniteur Éducateur	
V	BEPA Services, spécialité services aux personnes	Ministère de l'Agriculture, de l'Agro alimentaire et de la Forêt
V	CAPA Services en milieu rural	
IV	Bac Pro agricole Services aux personnes et aux territoires	

	Effectifs en 1 ^{re} année	BEP CSS 2010-2011	Bac Pro ASSP 2011-2012	Taux de recouvrement en effectif
GROUPE 1	LIMOUSIN	243	245	101 %
	MAYOTTE	96	96	100 %
	PAYS DE LA LOIRE	1 232	1 187	96 %
	LANGUEDOC-ROUSSILLON	990	932	94 %
	FRANCHE-COMTÉ	401	376	94 %
	ALSACE	605	566	94 %
	MIDI-PYRÉNÉES	865	804	93 %
	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1 375	1 255	91 %
	BRETAGNE	1 030	924	90 %
	AQUITAINE	1 070	959	90 %
GROUPE 2	BASSE-NORMANDIE	591	521	88 %
	RHÔNE-ALPES	2 010	1 744	87 %
	COM	247	213	86 %
	GUYANE	84	72	86 %
	NORD-PAS-DE-CALAIS	2 534	2 128	84 %
	MARTINIQUE	156	129	83 %
	LORRAINE	1 183	974	82 %
	PICARDIE	1 156	947	82 %
	BOURGOGNE	604	490	81 %
	AUVERGNE	495	399	81 %
GROUPE 3	ILE-DE-FRANCE	4 663	3 691	79 %
	CORSE	97	75	77 %
	CHAMPAGNE-ARDENNE	609	465	76 %
	CENTRE	906	666	74 %
	HAUTE-NORMANDIE	559	393	70 %
	POITOU-CHARENTES	546	368	67 %
	LA RÉUNION	361	208	58 %
GUADELOUPE	219	89	41 %	
FRANCE ENTIÈRE	24 927	20 916	84 %	

Source : DEPP, calcul du taux de recouvrement = (Effectifs BEP CSS – Effectifs Bac Pro ASSP)/Effectifs Bac Pro ASSP.

Par ailleurs...

Le Baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne* propose deux options : une option *À domicile* et une option *En structure*. Au niveau national, l'option *En structure* domine largement puisqu'elle représente 73 % des effectifs entrant en 2nd ASSP. Plus encore que le taux de recouvrement, la répartition entre les deux options diffère d'une région à

l'autre ; si deux régions seulement ont la majorité de leurs effectifs en option *À domicile* (75 % en Alsace et 61 % en Limousin), dans les autres régions l'option *En structure* enregistre les effectifs les plus élevés (de 53 % en Bourgogne et Champagne Ardenne à 89 % en Auvergne). Une région, la Haute-Normandie, n'a pas ouvert d'option *À domicile*.

	Part de l'option En structure	Part de l'option À domicile
ALSACE	25 %	75 %
LIMOUSIN	40 %	60 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	50 %	50 %
BOURGOGNE	54 %	46 %
AQUITAINE	59 %	41 %
GUADELOUPE	60 %	40 %
MARTINIQUE	60 %	40 %
COM+NOUVELLE CALÉDONIE	60 %	40 %
BASSE-NORMANDIE	62 %	38 %
GUYANE	67 %	33 %
MAYOTTE	67 %	33 %
PICARDIE	67 %	33 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	68 %	32 %
CENTRE	70 %	30 %
PAYS DE LA LOIRE	72 %	28 %
BRETAGNE	72 %	28 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	72 %	28 %
FRANCHE-COMTÉ	73 %	28 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	73 %	27 %
CORSE	75 %	25 %
LORRAINE	78 %	22 %
ILE-DE-FRANCE	80 %	20 %
RHÔNE-ALPES	82 %	18 %
AUVERGNE	86 %	14 %
LA REUNION	86 %	14 %
MIDI-PYRÉNÉES	86 %	14 %
POITOU-CHARENTES	86 %	14 %
HAUTE-NORMANDIE	100 %	0 %
Total	72 %	28 %

Source : DEPP.

Cette disparité régionale dans les ouvertures d'options du Baccalauréat professionnel ASSP traduit des choix stratégiques différents. Si les données mettent en évidence aucun impact de la création du Baccalauréat sur la cartographie de l'offre de formation à ce jour, (ce qui n'est pas totalement étonnant dans un délai aussi court), les

différents acteurs au niveau régional anticipent des bouleversements importants.

Pour comprendre le processus de décision qui se met en place au niveau régional en réponse à une directive nationale, des investigations approfondies⁽¹⁾ ont été menées dans 5 régions, sélectionnées afin qu'elles soient représentatives de la

(1) Des entretiens approfondis ont été menés, entre janvier et février 2013, auprès des rectorats, des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, des agences régionales de santé, des régions, des centres d'orientation, des responsables d'établissement d'enseignement public et privé, des enseignants et des élèves.

diversité des situations représentées : ont été choisies, d'une part, des régions où le taux de recouvrement du BEP *CSS* par le Bac *ASSP* est parmi les plus élevés, dans la moyenne, parmi les plus faibles, d'autre part, selon la répartition entre les deux options du Baccalauréat. Les régions ont également été caractérisées par leur « profil de formation régional⁽²⁾ », notamment la part plus ou moins élevée, dans l'ensemble des formations, du Baccalauréat technologique *ST2S*, et dans une moindre mesure du Baccalauréat professionnel *Services de proximité et vie locale*.

— Le terrain exprime des interrogations importantes sur le positionnement du Baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne*

Les inspecteurs de l'Éducation nationale rencontrés expriment la difficulté à développer une filière en l'absence de visibilité sur les débouchés possibles tant au niveau des métiers ciblés que de la poursuite d'études. Le référentiel d'activités professionnelles définit les emplois accessibles pour chacune des deux options, mais beaucoup de ces emplois aujourd'hui relèvent d'un niveau V et, même si leur contenu évolue, les contraintes budgétaires actuelles rendent peu vraisemblable une reconnaissance rapide de ce nouveau diplôme dans les branches professionnelles. S'ajoutent pour l'option *À domicile*, la fréquence des postes à temps partiel et la faiblesse des rémunérations qui rendent ce secteur peu attractif pour des jeunes bacheliers. Au niveau de la poursuite d'études, la pertinence de la création d'une passerelle vers les diplômes du ministère des Affaires Sociales et de la Santé, et plus particulièrement vers le diplôme d'aide-soignant, pose la question du décalage de niveau entre ces diplômes (niveau IV et V) qui obère la mise en place de passerelles.

Des inspecteurs comparent la situation du Baccalauréat *Accompagnement, soins et services à la personne* à celle qu'a connue le Baccalauréat *Services de proximité et vie locale* à sa création. Cependant on peut noter une différence majeure ; en effet le Baccalauréat *ASSP* est soumis à une pression sociale importante résultant de la forte attractivité du BEP *Carrières sociales et sanitaires* qui se reporte sur ce Baccalauréat. Cette pression est accrue par la communication faite sur le secteur sanitaire et social, notamment dans le domaine des services à la personne qui sont générateurs d'emplois. La demande des familles,

à laquelle s'ajoute la volonté des responsables d'établissement de voir maintenues leurs capacités d'enseignement existantes (équipes pédagogiques, effectifs accueillis), ont limité la marge de manœuvre des rectorats dans le choix du volume d'ouverture de la filière *ASSP* et de la répartition des options. L'option *À domicile* souffrant d'un rejet des élèves par rapport à l'option *En structure*, les établissements ont ainsi donné la primauté à cette dernière.

Sur la latitude restante aux rectorats, les choix ont alors été guidés par les débouchés professionnels possibles. Lorsqu'un rectorat identifie un besoin des employeurs sur le territoire, il opte pour un maintien des effectifs, au moins dans un premier temps. Deux des régions investiguées ont ainsi choisi un taux de recouvrement total (en nombre de sections et effectifs) entre le BEP et le nouveau Baccalauréat, mettant en avant les besoins du secteur de l'aide à domicile. Ainsi, l'option *À domicile* a bénéficié d'une attention particulière dans ces deux académies avec une volonté de mailler l'ensemble du territoire malgré les réticences des établissements. À l'inverse, lorsque le rectorat anticipe des difficultés d'insertion professionnelle importante sur le territoire, il met en place une politique volontariste de baisse des effectifs (le taux de recouvrement étant dès lors faible). Trois des régions enquêtées ont donc diminué le nombre de places en *ASSP* par rapport à celles offertes en BEP, deux d'entre elles au sein des sections existantes, la troisième en fermant également des sections.

Un ajustement peut s'opérer après la première année de mise en place du Baccalauréat. L'option *À domicile* rencontre de nombreux obstacles : réticence des structures d'aide à domicile à accueillir des stagiaires au domicile des particuliers, insuffisante professionnalisation parfois des personnels pour assurer leur encadrement, manque de maturité perçue des lycéens et absence le plus souvent de transport individuel ; les rectorats s'interrogent alors sur la pérennité de cette option.

Ces interrogations qui accompagnent le positionnement de ce Baccalauréat sont partagées de manière plus marquée encore par les représentants régionaux des autres ministères certificateurs. Le sentiment dominant est que la création de ce Baccalauréat professionnel suscite des inquiétudes qui se cristallisent sur deux points : la gestion des stages (les lieux de stage étant

(2) Nous avons défini un « profil de formations régional » par les effectifs des différents diplômes du secteur sanitaire et social de l'Éducation nationale (Mention complémentaire, CAP, Baccalauréats technologique et professionnel), leurs évolutions éventuelles entre 2010 et 2011, leur répartition.

rares déjà dans le secteur sanitaire et social) et les conséquences d'une sortie massive de nouveaux diplômés en 2014 en l'absence de trajectoire de formation ou professionnelle visible aujourd'hui (concurrence entre les diplômés sur le marché du travail, démultiplication du nombre de candidats au concours d'aide-soignant...). Les différents acteurs soulignent l'indispensable concertation et articulation qui doivent se mettre en place au niveau du territoire mais, qui ne peuvent l'être, que dans le prolongement d'une initiative prise au plan national.

— L'impact sur les autres filières de formation et les choix stratégiques qui en découlent

Un impact important de la création du Baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)* est « l'assèchement » du vivier de recrutement que constituait le BEP pour la mention complémentaire *Aide à domicile* (66 % des entrants), le Baccalauréat professionnel *Services de proximité et vie locale (SPVL)* (70 % des entrants) et le Baccalauréat technologique *ST2S* (36 % des entrants)⁽³⁾.

En ce qui concerne le devenir de cette mention complémentaire *Aide à domicile*, jugé incertain, selon les académies, deux stratégies se dessinent : une diminution des sections eu égard à la diminution du vivier (de 50 % ou 80 % dans les académies interrogées, une académie ayant déjà fermé l'ensemble des sections scolaires suite à des restrictions budgétaires) ou bien le maintien, dans un premier temps, du nombre de sections de mention complémentaire en développant les CAP, et plus particulièrement le CAP *Assistant technique en milieux familial et collectif*, pour compenser la perte du vivier que constituaient les diplômés du BEP *Carrières sanitaires et sociales*.

Le Baccalauréat professionnel *SPVL* a connu des difficultés de développement dès sa création avec peu d'ouvertures de sections, cette filière n'étant pas prioritaire pour les académies dans un contexte de réduction des effectifs. Seule une académie identifie une augmentation du taux de pression sur cette filière résultant d'un report d'élèves qui n'ont pas été acceptés en Baccalauréat professionnel *ASSP*. En effet, à la sortie de 3^e, se pose la question de l'arbitrage entre le Baccalauréat professionnel *ASSP*, « prolongement naturel » du BEP *Carrières sanitaires et sociales*, le Baccalauréat professionnel *SPVL* et le Bac-

cauréat technologique *ST2S*. Si l'enjeu est jugé faible pour le Baccalauréat *SPVL*, il n'en est pas de même pour le Baccalauréat *ST2S* qui soulève des inquiétudes telles, qu'il a été demandé aux rectorats de veiller au maintien de ses effectifs.

Ce Baccalauréat technologique *ST2S* prépare à la poursuite d'études, avec un niveau d'exigences scolaires plus élevé que les Baccalauréats professionnels. Il prépare notamment au concours d'entrée en formation d'infirmiers dont les flux doivent être maintenus, voire accrus, pour répondre aux forts besoins d'emploi des prochaines années. Or, même si les sortants de Baccalauréats professionnels ont tendance à poursuivre leurs études, les enseignants rappellent que ce Baccalauréat *ASSP* ne prépare pas à ce concours. La redistribution des effectifs à l'issue de la 3^e va donc dépendre en partie du repositionnement fait par les établissements, entre les filières *ST2S* et *ASSP* : soit la sélection à l'entrée en 2nd *ST2S*, à l'issue de la 3^e générale, est assouplie afin d'intégrer directement les élèves qui, avant la réforme seraient passés par une 1^{re} d'adaptation, soit cette sélection est maintenue et les effectifs de cette filière diminue. Une alternative serait une passerelle entre la filière *ASSP* et la filière *ST2S*. Enfin, la réforme du Baccalauréat professionnel en trois ans peut générer une augmentation des flux vers les CAP en intégrant les élèves qui souhaitent suivre un parcours scolaire court.

Les décisions prises par les rectorats traduisent différentes orientations stratégiques :

- Privilégier les flux vers la voie générale et technologique : il s'agit des régions où le taux de recouvrement du BEP *Carrières sociales et sanitaires* par le Baccalauréat professionnel *ASSP* est le plus faible. Une partie des élèves qui se seraient orientés vers ce BEP, avant la réforme, quitte à rejoindre la 1^{re} d'adaptation *ST2S* par la suite, entrent directement en 2nde technologique. On peut supposer que cette stratégie sous-tend une offre de formation professionnelle dans le secteur sanitaire et social préexistante, reconnue comme satisfaisante, et que le rectorat mise sur une bonne coordination entre les différents certificateurs pour assurer cette offre de formation.
- Maintenir, voire développer, la voie professionnelle au niveau IV : c'est le cas des régions où le taux de recouvrement du BEP par le Bac-

(3) D'après les données 2010-2011 de la DEPP.

Par ailleurs...

ASSP est de 100 %. Le rectorat connaît le besoin de main d'œuvre dans le secteur sanitaire et social, auquel les formations professionnelles existantes ne répondent pas. Le Baccalauréat pourrait alors être mis en concurrence avec les diplômés existants si les acteurs ne se coordonnent pas.

- Assurer une plus grande mixité des voies de formation professionnelle et technologique au sein d'une même filière : le Baccalauréat professionnel viserait alors la préparation aux diplômes, aujourd'hui de niveau V, des ministères de la Santé et des Affaires Sociales et le Baccalauréat technologique viserait la poursuite d'études longues telles que la formation d'infirmier. Le caractère propédeutique de la formation professionnelle est alors mis en avant avec le risque, sur le plus long terme, d'une indifférenciation croissante entre les voies professionnelle et technologique, risque qui dépasse le seul secteur sanitaire et social.

— L'absence de coordination avec les autres acteurs régionaux comme premier frein à la redéfinition de la cartographie de l'offre de formation

Les acteurs régionaux sont dans l'attente des décisions nationales qui vont déterminer l'articulation du nouveau Baccalauréat ASSP avec les autres certifications existantes (passage au niveau IV du diplôme d'aide-soignant, création d'équivalences entre les deux diplômes, positionnement des diplômés d'Aide médico-psychologique, d'auxiliaire de puériculture). Au niveau régional se pose la question de l'articulation des formations sanitaires et sociales, pilotées par les Régions, et de la carte des formations au niveau des académies. L'articulation avec les formations agricoles semble réglée au niveau national avec un recentrage des diplômés de l'agriculture sur les services aux territoires, au détriment de l'accompagnement de la dépendance.

Dans les cinq régions enquêtées, la concertation entre les acteurs est quasi-inexistante malgré l'importance des enjeux. Une réflexion est à mener sur le « cylindrage » des formations au niveau d'un territoire, voire au niveau des établissements (en raison de la faible mobilité des lycéens et des gains d'efficacité possibles), avec la constitution de pôles de formation dans le domaine de la santé et du social qui regrouperaient les filières existantes, quel que soit le ministère certificateur (ouverture de formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'aide médico-psychologique dans les lycées, stratégie déjà amorcée dans certaines régions). Par ailleurs, l'économie de la formation

initiale pour les Régions pourrait être impactée par un afflux de nouveaux candidats au concours d'aide-soignant par exemple ou la création de passerelles avec une augmentation des demandes de cursus partiels au détriment des cursus complets.

— Scénarii régionaux de l'impact de la réforme sur la cartographie de l'offre de formation

À la lumière de l'analyse des différents effets de la création du Baccalauréat professionnel *Accompagnement, soins et services à la personne*, trois scénarii prospectifs peuvent être envisagés s'appuyant sur trois stratégies différentes : une stratégie de complémentarité, une stratégie concurrentielle et une stratégie de résistance.

La stratégie de complémentarité consiste en la constitution d'une offre de formation de premier niveau en tronc commun, le Baccalauréat ASSP et le développement de cursus partiels de spécialisation que sont les diplômés des ministères des Affaires Sociales et de la Santé. Dans ce scénario, le Baccalauréat professionnel est essentiellement propédeutique. Cette stratégie implique une harmonisation des niveaux de diplôme et une formalisation des passerelles. Elle conduit à une réduction de la capacité d'offres de formation de l'Éducation nationale (de ce Baccalauréat), puisqu'il n'y a pas de débouchés supplémentaires générés par le marché du travail et à un développement des formations en cursus partiels par les Régions.

La stratégie concurrentielle se traduit par la recomposition de l'offre de formation autour du nouveau diplôme. Les acquis à l'issue du Baccalauréat ASSP sont perçus comme relativement proches de ceux des diplômés professionnels existants du secteur, aussi bien par les employeurs que par les Régions ; néanmoins aucune articulation ne se met en place entre les certificateurs au niveau national. Les jeunes diplômés sont embauchés comme « faisant-fonction » par les employeurs et accèdent aux qualifications professionnelles reconnues par le parcours classique de la sélection et des concours, en formation initiale ou en cours d'emploi, ou encore par la VAE. Cette stratégie peut conduire les Régions à réévaluer à la baisse leur offre de formation, le Baccalauréat apportant une réponse aux besoins des employeurs.

La stratégie de résistance se caractérise par un statu quo : les certificateurs ne trouvent pas d'accord au niveau national et les employeurs entretiennent un scepticisme envers le Baccalauréat ASSP. Ils continuent de privilégier le

Par ailleurs...

recours à une offre de formation antérieure, qui a « fait ses preuves ». Les sortants du Baccalauréat se voient refuser des débouchés directs et ne parviennent pas (sauf pour quelques uns) à réussir des concours très sélectifs. La nouvelle formation perd alors progressivement de l'attractivité, ne trouvant pas réellement sa place, ou devient un « sas » temporaire où s'engouffrent des élèves après un choix en partie « par défaut ».

Bien évidemment, il est probable que l'évolution de l'offre de formations dans le secteur sanitaire et social ne se fera pas selon ces scénarii si tranchés et si rapidement.

En tout état de cause, l'étude met en évidence un élément déterminant de l'impact de la création

d'une nouvelle certification – s'agissant d'un acteur majeur comme l'Éducation nationale du moins – qui est la nécessaire concertation entre les acteurs. La place d'un nouveau diplôme doit être clarifiée en amont, Il s'agit de rechercher les complémentarités et d'articuler l'offre de formations afin de retrouver un équilibre satisfaisant et limiter ainsi les risques d'effets collatéraux néfastes. L'objectif est bien de garantir des parcours de formation cohérents et « insérants ». L'une des principales questions qui subsiste dans le cas du secteur sanitaire et social est la pertinence d'une multiplicité de certifications proches, que le nouveau Baccalauréat met en lumière et questionne.

Par ailleurs...

Rénovation du BTS Conception et réalisation de carrosseries (BTS CRC)

Jean-Jacques DIVERCHY
IA-IPR Académie de Lille

La filière de formation dans le domaine de la construction des carrosseries

Dans le secteur de la carrosserie, on distingue des métiers liés, d'une part, à la construction des carrosseries (constructeurs automobiles), d'autre part, à la réparation des carrosseries (réparateurs automobiles).

La fédération française de la carrosserie (FFC), membre titulaire de la sous-commission Automobile de la 3^e Commission professionnelle consultative (CPC) Métallurgie représente la carrosserie, tant construction que réparation ; cf. encadré

FFC – Constructeurs (400 entreprises) ;
FFC – Équipementiers pour les carrossiers constructeurs et les carrossiers réparateurs (60 entreprises) ;
FFC – Réparateurs (1000 entreprises de réparation indépendantes (hors réseaux après-vente des constructeurs automobiles).

La filière de formation dans le domaine de la construction des carrosseries est complète jusqu'au niveau bac + 2. Elle comporte trois diplômes ; cf. encadré

Au niveau V, le certificat d'aptitude professionnelle « **Construction des carrosseries** » créé par un arrêté du 20 mars 2007 ;
Au niveau IV, le Baccalauréat professionnel « **Construction des carrosseries** » créé par un arrêté du 8 avril 2010 ;
Au niveau III, le Brevet de technicien supérieur « **Conception et réalisation des carrosseries** » créé par un arrêté du 31 juillet 1992 et modifié (découpage en unités) par un arrêté du 3 septembre 1997.

L'écriture, dans son état initial, du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification du BTS CRC date donc de plus de vingt ans. La rénovation de ce diplôme, qui coïncide avec la fin de la rénovation de la totalité de la filière, s'inscrit dans une logique d'actualisation du référentiel des activités professionnelles engendrée par l'évolution du métier, des pratiques et des techniques et du référentiel de certification décrivant les compétences et les savoirs qui y sont associés, nécessaires à l'exercice de ce métier.

Les entreprises concernées par le BTS CRC

Les carrossiers constructeurs (317 entreprises, 12 580 employés) conçoivent et réalisent les véhicules de transport routier de marchandises ainsi que certains véhicules de transport de personnes, hors motorisation du ressort des constructeurs de véhicules industriels (VI) et véhicules utilitaires légers (VUL). Les produits conçus et réalisés sont les suivants :

- Les semi-remorques : dry-fret, bennes, citernes, isothermes ... ;
- Les VI : fourgons, bennes, citernes, isothermes ... ;
- Les VUL : fourgons, bennes, citernes, isothermes, véhicules spéciaux (véhicules ateliers, ambulances, gendarmerie ...) ;
- Les véhicules de transport de personnes : mini-bus et minicars ;
- Les grues sur véhicules, hayons élévateurs ...

Les équipementiers de carrosserie (69 entreprises, 22 100 employés) conçoivent et réalisent les équipements destinés aux carrossiers

Par ailleurs...

constructeurs pour leurs véhicules. Les produits conçus et réalisés sont :

- Les essieux, suspensions, systèmes de freinage pour semi-remorques ;
- Les équipements citernes, équipements isothermes, équipements bennes ;
- Les systèmes anti-encastrement ;
- Les équipements multiples, éclairage, peinture...

Les constructeurs de véhicules industriels : *Renault Truck, Volvo truck, Daf, Scania, Iveco, Man, Mercedes* conçoivent et assemblent les châssis cabines, les tracteurs.

Les constructeurs d'autocars et autobus : *Irisbus...*

Les constructeurs de véhicules utilitaires légers : *PSA, Renault, Fiat, Mercedes, Ford...*

Les constructeurs automobiles

Les constructeurs de véhicules sans permis : *Aixam, Microcar, Bellier...*

Les prestataires de services qui accompagnent les constructeurs automobiles et équipementiers

Les constructeurs de véhicules ferroviaires et leurs équipementiers.

Les secteurs d'activité économique concernés par le BTS CRC :

- Les transporteurs, qu'il s'agisse des grandes flottes ou des transporteurs indépendants propriétaires de un à quelques véhicules.
- Le bâtiment et les travaux publics (bennes).
- La grande distribution et l'alimentation (isothermes).
- Le fret liquide (pétrole), gaz, matières dangereuses (citernes).
- Les petites séries des constructeurs (VUL).
- Les véhicules aménagés (VUL).
- Les véhicules spécifiques (ambulances, gendarmerie, etc.).
- L'automobile (porte-voitures, porte-camions, véhicules ateliers ...).
- Tout le secteur artisanal (livraison, outil de travail, etc.).
- Le secteur industriel (transporteurs en compte propre).
- Les collectivités et services publics (villes, EDF, Poste, etc.).

Les axes directeurs de la rénovation

Depuis la création du BTS CRC, en 1997, les entreprises de carrosserie industrielle ont vécu des changements qui progressivement ont modifié le profil des compétences des techniciens supérieurs dont elles ont besoin. Les activités professionnelles susceptibles de leur être confiées ne correspondent plus exactement au référentiel des activités professionnelles initial.

L'évolution des pratiques dans les entreprises de la filière se traduit par un décloisonnement progressif des fonctions « Marketing », « Conception du produit », « Méthodes », « Conception des outillages », « Gestion de la production », « Suivi du produit en PME » et « Gestion des ressources humaines » au profit de démarches plus globales permettant d'intégrer les contraintes de réalisation dès la conception des produits. Les activités confiées au technicien supérieur dans ces entreprises s'étendent au management et à la gestion des projets, au traitement des affaires et aux relations techniques avec le client.

Les évolutions techniques dans le secteur sont constantes et concernent à la fois les châssis, les éléments de carrosserie et les équipements. La forte évolution des matériaux utilisés dans le domaine de la carrosserie, notamment le développement des matériaux composites, conduit les spécialistes du secteur à devoir prendre en compte le domaine d'application de ces nouveaux matériaux, d'appliquer des nouvelles solutions constructives et de mettre en œuvre des nouvelles techniques de réalisation.

Le développement des outils de conception numérique et des outils de simulation spécifiques au domaine de la carrosserie (modèles surfaciques) permet d'assurer une continuité (chaîne numérique) de la transmission des informations aux différentes étapes des projets : conception préliminaire, calculs et dimensionnements, intégration d'équipements à partir de bases de données numériques, conception détaillée, préparation de la réalisation, fabrication, qualité, relations clients, maintenance, destruction (déconstruction). Ces outils permettent de mieux intégrer les contraintes métiers lors de la conception des carrosseries et de simuler rapidement (sans prototype réel) leur comportement mécanique en fonctionnement ainsi que leur réalisation.

Les normes et réglementations liées à la conception des châssis et de la carrosserie des véhicules, notamment des véhicules utilitaires, a fortement évolué ces dernières années. Elles concernent le freinage, la pollution (sonore,

gazeuse et électromagnétique) et la sécurité des personnes.

Les nouvelles contraintes de sécurité, d'ergonomie et d'environnement doivent être prises en compte lors des phases de conception, de préparation du travail et de réalisation.

La valorisation d'une langue étrangère s'impose ; en effet, quelles que soient les entreprises et leur localisation sur le territoire national ou hors de nos frontières, les échanges techniques et commerciaux s'effectuent avec nos partenaires étrangers, pratiquement en anglais (mondialisation, externalisation des marchés) d'où la nécessité de valoriser cette langue. La pratique d'une seconde langue étrangère, autre que l'anglais, est à encourager.

Il était dès lors nécessaire de disposer d'une filière de formation en construction des carrosseries cohérente du niveau V au niveau III. Ont ainsi été créés, au niveau V, le CAP « Construction des carrosseries » et, au niveau IV, le Baccalauréat professionnel « Construction des carrosseries ». Il convenait donc d'achever la mise en cohérence de cette filière en rénovant le BTS « Conception et réalisation des carrosseries ».

≡ Le métier de technicien supérieur en construction et réparation des carrosseries

Le titulaire du BTS CRC intervient à tous les niveaux depuis la conception jusqu'à la livraison (conception – organisation de la fabrication – réalisation, assemblage et contrôle – homologation) des véhicules. C'est un spécialiste de la conception, de la réalisation et de la transformation des carrosseries, des châssis et des aménagements extérieurs et intérieurs des véhicules.

Il peut exercer ses activités :

- dans les entreprises de construction des carrosseries des véhicules industriels liés au transport routier des personnes, des marchandises (remorques, semi-remorques, véhicules frigorifiques, bennes, isothermes, citernes, véhicules de transport en commun, bus, cars, minibus, minicars...);
- dans les entreprises de construction, de transformation et d'aménagement des véhicules spécifiques (ambulances, véhicules de secours, véhicules de loisirs, véhicules de voirie, véhicules ateliers, véhicules événementiels, véhicules de transports spéciaux...);
- chez les équipementiers de carrosserie (équipements citernes, équipements isothermes, équi-

pements bennes, systèmes anti-encastrement, équipements multiples, grues, hayons élévateurs, bras hydrauliques, essieux, suspensions...);

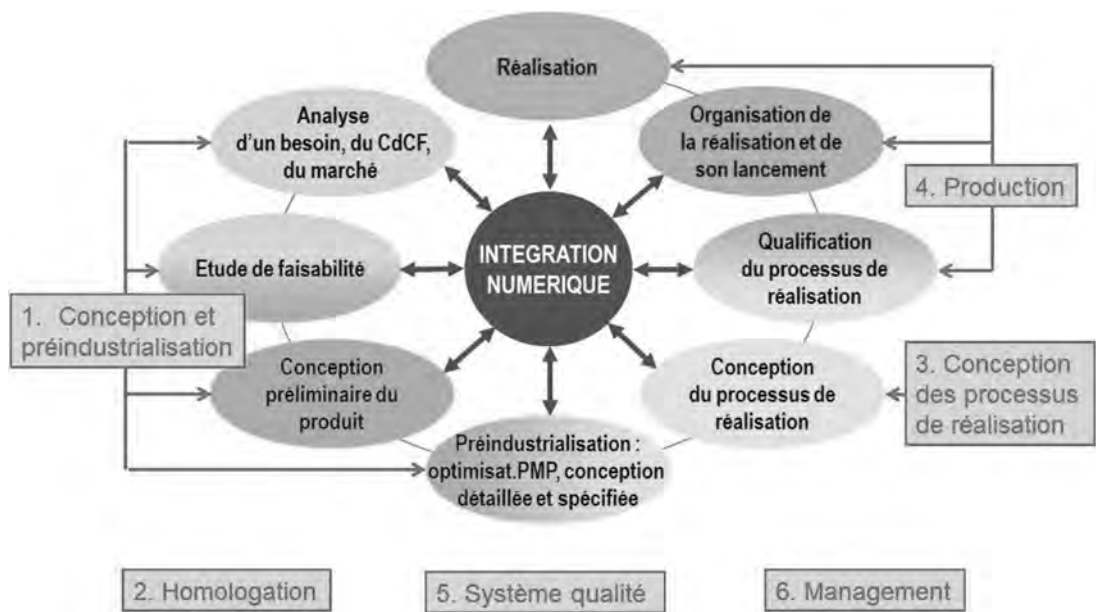
- chez les constructeurs de véhicules industriels, de véhicules ferroviaires et leurs équipementiers ;
- chez les constructeurs automobiles, les constructeurs de véhicules utilitaires légers et leurs équipementiers.

Selon la taille de l'entreprise, ce technicien supérieur exerce tout ou partie de ses activités dans les différents services de conception, de préparation et de réalisation. Dans les grandes entreprises, il intervient sous l'autorité d'un responsable de service (études, méthodes, production ou qualité), notamment dans le cadre de la conception des carrosseries, de la définition des processus et de la mise en production. Au sein des PME-PMI, il peut être plus autonome et exercer des activités concernant à la fois la conception, la préparation, la réalisation et l'organisation. Ces activités peuvent l'amener à occuper les fonctions de responsable d'un secteur.

Dans tous les cas, le métier s'inscrit soit au sein de l'entreprise, soit avec des partenaires externes tels que le donneur d'ordre, les clients et utilisateurs, les partenaires (réseau) ou les sous-traitants, et dans un cadre d'ingénierie collaborative avec :

- les concepteurs de carrosseries ;
- les spécialistes des procédés de réalisation ;
- les équipementiers et fournisseurs ;
- les constructeurs d'équipements de production (outils, outillages...);
- les techniciens de l'automatisation et de l'informatisation, de la logistique et de la gestion, de la maintenance ;
- les responsables des différents services de l'entreprise.

Le technicien supérieur CRC exerce ses activités dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des normes, des réglementations, des directives, des procédures qualité, qui intègre les règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Au cours de son parcours professionnel, il pourra assurer des responsabilités de « chargé d'affaire produit », occuper des postes de responsable de conception et/ou de production ou, encore, utiliser son expérience technique dans des fonctions tournées vers l'extérieur de l'entreprise (achat, vente, commerce, assistance technique).



Signification des sigles :

– CdCF : cahier des charges fonctionnel.

– Optimisat. PMP : optimisation de la relation produit – matériau – procédé.

Le référentiel des activités professionnelles du BTS CRC rénové

La démarche industrielle dans le domaine de la construction des carrosseries est schématisée sur la figure ci-dessus. Cette démarche concerne trois grandes fonctions d'entreprise (Études, Industrialisation et Production) et correspond à une succession de sept grandes étapes depuis l'expression d'un besoin de conception ou de modification d'un produit carrossé jusqu'à la réalisation de ce produit. Le technicien supérieur peut être amené à intervenir à chacune de ces étapes. Les informations exploitées et émises au cours des phases de conception, d'industrialisation et de réalisation sont majoritairement sous format numérique. Celles-ci sont générées, enrichies et transformées au fur et à mesure des activités d'études de conception et d'industrialisation pour devenir en fin de parcours des informations de commande (commande numérique) des moyens de réalisation (machines-outils à commande numérique, machines à mesurer tridimensionnel, robots ...). Le « fil » collecteur et conducteur de ces informations constitue un véritable chaînage de données informatiques (chaîne numérique).

Six activités professionnelles ont été identifiées :

1 – Conception et industrialisation (comportant 7 tâches) ;

2 – Homologation (2 tâches) ;

3 – Conception des processus de réalisation (6 tâches) ;

4 – Production (5 tâches) ;

5 – Système qualité (2 tâches) ;

6 – Management (1 tâche : Assurer l'animation technique d'une équipe).

Les tâches professionnelles associées à chacune de ces six activités sont décrites dans le référentiel des activités professionnelles.

Le référentiel de certification du BTS CRC rénové

Le diplôme du BTS CRC est constitué de huit unités.

Quatre unités relevant du domaine général :

U1 – Culture générale et expression ;

U2 – Anglais ;

U31 – Mathématiques ;

U32 – Physique – chimie.

Quatre unités relevant du domaine professionnel :

U4 – Conception préliminaire de produits carrossés ;

U51 – Conception détaillée de produits carrossés ;

Par ailleurs...

U52 – Conception et qualification des processus de réalisation de produits carrossés ;

U6 – Suivi de réalisation de produits carrossés en entreprise.

Ces quatre unités professionnelles correspondent à quatre situations de travail conformément au schéma ci-dessous.



Le tableau ci-après met en relation les fonctions, les unités et les compétences.

FONCTIONS	UNITÉS	COMPÉTENCES
ÉTUDE	U 4 CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DE PRODUITS CARROSSÉS	C01. Élaborer un cahier des charges fonctionnel
		C02. Déterminer les caractéristiques d'un produit carrossé
		C03. Réaliser une conception préliminaire
INDUSTRIALISATION	U 51 CONCEPTION DÉTAILLÉE DE PRODUITS CARROSSÉS	C04. Caractériser une relation produit – procédé – matériau
		C05. Élaborer des processus prévisionnels de réalisation
		C06. Réaliser une conception détaillée
		C07. Conduire des essais
		C16. Animer une réunion
	U 52 CONCEPTION ET QUALIFICATION DES PROCESSUS DE RÉALISATION DE PRODUITS CARROSSÉS	C17. Piloter une équipe de travail dans son secteur d'activité
		C08. Déterminer des caractéristiques d'industrialisation
		C09. Élaborer des processus détaillés de réalisation
		C10. Configurer et mettre en œuvre des équipements de production
		C11. Organiser une production
PRODUCTION	U 6 SUIVI DE RÉALISATION DE PRODUITS CARROSSÉS EN ENTREPRISE	C12. Suivre une production
		C13. Assurer l'application des procédures du système qualité de l'entreprise à son secteur d'activité
		C14. Proposer des améliorations du système qualité de l'entreprise
		C15. Échanger des informations

Actuellement, huit établissements de formation préparent au BTS CRC, dans 7 académies, l'académie de Versailles ayant deux établissements de formation. Cf. encadré.

GARAC à Argenteuil (académie de Versailles)
 Lycée Monge Chambéry (académie de Grenoble)
 CERCAP Dinan (académie de Rennes)
 Lycée Réaumur à Laval (académie de Nantes)
 Lycée Paul-Guérin à Niort (académie de Poitiers)
 Lycée Albert-Camus à Rillieux-la-Pape (académie de Lyon)
 Lycée du Hainaut à Valenciennes (académie de Lille)
 Lycée Charles-Petiet à Villeneuve-la-Garenne (académie de Versailles).



Bulletin d'abonnement

cpc info

2 ans, 4 numéros : 40 €

Règlement à la commande uniquement par chèque bancaire
ou CCP à l'ordre de l'AFDET

Commanditaire et adresse d'expédition

Nom

Adresse

Code postal

Ville

Organisme payeur (si différent du commanditaire)

Nom

Adresse

Code postal

Ville

À retourner à :



Association Française
pour le Développement
de l'Enseignement Technique (AFDET)
178, rue du Temple - 75003 Paris
Tél : 01 42 74 00 64

Organigramme

du Bureau des diplômes professionnels - DGESCO A2-3

Tous les numéros de téléphone sont précédés du préfixe 01 55 55 XX XX

Chef du bureau			
Secrétaire générale des CPC	Maryannick Malicot		35 56
Secrétariat			
	Chantal Aubrun		19 41
	Pascale Duquesnoy		15 85
Adjoint Réglementation			
Secrétaire générale adjointe des CPC	Christophe Zélawski		15 32
Études			
	Brigitte Trocmé		15 37
	Stéphane Balas		35 39
	Hélène Peytavi		35 11
3 ^e CPC Métallurgie			
	Hélène Peytavi		35 11
Sous-commission Travail des métaux			
	Hélène Peytavi		
Sous-commission Aviation			
	Catherine Mazelier		15 21
Sous-commission Automobile, matériel agricole et de travaux publics			
	Évelyne Decourt		78 44
Sous-commission Électrotechnique, électronique, automatisme et informatique			
	Marie-Christine Le Thénaff		14 08
5 ^e CPC Bâtiment, Travaux Publics, matériaux de construction			
	Yasmina Heurtel		19 89
6 ^e CPC Chimie, bio-industrie, environnement			
	Catherine Mazelier		15 21
7 ^e CPC Alimentation			
	Marie-Hélène Borrély		10 81
8 ^e CPC Métiers de la mode et industries connexes			
	Catherine Noël		15 83
10 ^e CPC Bois et dérivés			
	Christian Walentek		78 46
11 ^e CPC Transports , logistique, sécurité et autres services			
	Évelyne Decourt		78 44
12 ^e CPC Communication graphique et audiovisuel			
	Christian Walentek		78 46
13 ^e CPC Arts appliqués			
	Jean-Claude Brenot		35 64
15 ^e CPC Commercialisation et distribution			
	Christine Rebière		14 93
16 ^e CPC Services administratifs et financiers			
	Agnès Sayag		37 81
17 ^e CPC Tourisme, hôtellerie, restauration			
	Isabelle Cagnasso		11 06
19 ^e CPC Coiffure, esthétique et service connexes			
	Christine Rebière		14 93
20 ^e CPC Secteur sanitaire et social, médico-social			
	Sylvie Maquin		22 60
Réglementation des diplômes			
	Michel Léandri		19 66
Réglementation des diplômes			
	Pierrette Maurel		10 23
Réglementation des diplômes			
	Monique Picques		12 00

titre du document

CPC info 53 - Le point sur...
Le Baccalauréat professionnel :
insertion et/ou poursuite d'études ?

éditeur

Direction générale de l'enseignement scolaire

contacts

Bureau des diplômes professionnels

accès internet

www.eduscol.education.fr

date de parution

Juin 2013

périodicité

Semestrielle

conception / réalisation

Délégation à la communication

numéro ISSN

1164-4982

impression

Compédit Beauregard SA

ministère
éducation
nationale

